

**Projet de plan de
gestion des matières
résiduelles révisé
2023-2030**



Adopté le 10 mai 2023

MRC de Charlevoix

ÉQUIPE DE TRAVAIL

RÉALISATION

L'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix a été réalisée par :

- Isabelle Tremblay, coordonnatrice en environnement
- Catherine Brochu-Gosselin, technicienne en valorisation des matières résiduelles
- Rosalie Dallaire, technicienne en valorisation des matières résiduelles
- Éléonore Côté, agente de sensibilisation

RECOMMANDATIONS : Comité de suivi du PGMR

- | | |
|----------------------|---|
| • Christyan Dufour | Maire de L'Isle-aux-Coudres |
| • Claudette Simard | Mairesse de Saint-Urbain |
| • Gaston Duchesne | Conseiller de Baie-Saint-Paul |
| • Diane Tremblay | Conseiller des Éboulements |
| • Catherine Coulombe | Conseiller de Petite-Rivière-Saint-François |
| • Patrick Lavoie | Maire de Saint-Hilarion |

CONSEIL DE LA MRC

- | | |
|---------------------|---------------------------------------|
| • Pierre Tremblay | Les Éboulements / maire et préfet MRC |
| • Michaël Pilote | Baie-Saint-Paul / maire |
| • Claudette Simard | Saint-Urbain / mairesse de St-Urbain |
| • Christyan Dufour | L'Isle-aux-Coudres / maire |
| • Jean-Guy Bouchard | Petite-Rivière-Saint-François / maire |
| • Patrick Lavoie | Saint-Hilarion / maire |
| • Karine Horvath | Directrice de la MRC |

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DE FIGURES.....	6
LEXIQUE	7
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	10
LISTE DES UNITÉS DE MESURE.....	10
INTRODUCTION	11
1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	14
1.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE	14
1.2 LE TERRITOIRE	16
1.3 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	20
1.4 PORTRAIT ÉCONOMIQUE	27
2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	31
2.1 RAPPEL DE L'ENCADREMENT LÉGISLATIF.....	31
2.2 RESPONSABILITÉ DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS	31
2.3 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE	31
2.4 PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	32
2.5 COLLECTE MUNICIPALE DESSERVANT LES ICI.....	41
2.6 PROGRAMME DE GESTION DES CRD	42
2.7 PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION.....	45
3 INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GMR	47
3.1 INFRASTRUCTURES DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	50
4 INVENTAIRE DES MR GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	61
4.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES PAR MUNICIPALITÉ ET SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS	62
4.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES PAR SECTEUR ET PAR MUNICIPALITÉ.....	63
4.3 RÉSIDUS ORGANIQUES RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS	63
4.4 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS	65
4.5 PRODUITS SOUS REP.....	66
4.6 MATIÈRES RÉSIDUELLES NÉCESSITANT UNE GESTION PARTICULIÈRE.....	67
4.7 DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE ET PRÉCISION DES DONNÉES.....	68
4.8 BOUES.....	75
4.9 GESTION SUR LES TERRES PUBLIQUES	77
4.10 BILAN COMPARATIF DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE 2016 À 2019	77
5 OBJECTIFS ET ORIENTATIONS.....	80
5.1 OBJECTIFS NATIONAUX	80
5.2 BILAN DES DEUX PREMIERS PGMR	80
5.3 DÉTERMINATION DES ORIENTATIONS DU PGMR DE LA MRC	81
5.4 OBJECTIFS D'ÉLIMINATION.....	83
6 PLAN D'ACTION 2023-2030	84

6.1	LES ÉLÉMENTS DE BASE DU PLAN D'ACTION	84
6.2	PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PLAN D'ACTION (LES FICHES DE MESURES SONT À L'ANNEXE 1)	85
6.3	ESTIMATION DES COÛTS RELIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU PGMR.....	87
7	PROGRAMME DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE.....	91
7.1	SUIVI DES PERFORMANCES	91
7.2	COMITÉ DE SUIVI	92
	RÉFÉRENCES	93
	ANNEXE 1.....	96
	ANNEXE 2 RAPPORT DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE PGMR.....	149
	AVIS PUBLIC	151

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR MUNICIPALITÉ	17
TABLEAU 2.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE DE LA MRC DE CHARLEVOIX ENTRE 1996 ET 2016	21
TABLEAU 3.	RÉSIDENCES, PAR TYPE, SUR LE TERRITOIRE EN 2014 ET 2019 (EXCLUANT LE TNO LAC-PIKAUBA)	23
TABLEAU 4.	VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DE LA MRC PAR RAPPORT À LA RÉGION 03 ET AU QUÉBEC	24
TABLEAU 5.	RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LES SECTEURS ÉCONOMIQUES D'EMPLOI 2016	28
TABLEAU 6.	NOMBRE D'INDUSTRIES, DE COMMERCE ET D'INSTITUTIONS (2019)	30
TABLEAU 7.	COÛTS DES CONTRATS POUR LA COLLECTE DES ORDURES DOMESTIQUES DE LA MRC (SAUF LE TNO)	33
TABLEAU 8.	CONTRATS DE COLLECTE DES ORDURES DU TNO LAC PIKAUBA (2020).	33
TABLEAU 9.	COÛT DU CONTRAT DE COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES 2019	34
TABLEAU 10.	COÛT DES CONTRATS DE COLLECTE RÉSIDUS VERTS ET MATIÈRES ORGANIQUES 2019	35
TABLEAU 11.	RÉPARTITION DES COLLECTES DE MATIÈRES ORGANIQUES EN 2020	36
TABLEAU 12.	QUOTE-PART POUR LES MUNICIPALITÉS - PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2019	37
TABLEAU 13.	COMPENSATION POUR LES POINTS DE DÉPÔT DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE	39
TABLEAU 14.	CONTRAT DE COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (2019).	40
TABLEAU 15.	ADRESSE ET HORAIRE DES ÉCOCENTRES POUR 2019	44
TABLEAU 16.	INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.	47
TABLEAU 17.	INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DE MR SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC.	51
TABLEAU 18.	MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LES CONTENEURS DE TRI ÉCOCENTRE	54
TABLEAU 19.	NOMBRE D'UNITÉS D'OCCUPATION PAR MUNICIPALITÉ SELON LE SERVICE DE COLLECTE (2019)	62
TABLEAU 20.	SECTEURS MUNICIPAUX ET ICI : QUANTITÉ DE MR ÉLIMINÉE EN 2019	62
TABLEAU 21.	SECTEURS MUNICIPAUX ET ICI : QUANTITÉ DE MATIÈRES RECYCLABLES COLLECTÉES EN 2019	63
TABLEAU 22.	QUANTITÉ DES RÉSIDUS ORGANIQUES VALORISÉE PAR LA MRC DE CHARLEVOIX EN 2019	64
TABLEAU 23.	DESCRIPTION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES (BACS BRUNS)	65
TABLEAU 24.	QUANTITÉ DE RDD RÉCUPÉRÉS PAR LA MRC DE CHARLEVOIX EN 2019 PAR POINT DE DÉPÔT	66
TABLEAU 25.	QUANTITÉ DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES RÉCUPÉRÉS PAR LA MRC DE CHARLEVOIX EN 2019	66
TABLEAU 26.	QUANTITÉ D'APPAREILS RÉFRIGÉRANTS RÉCUPÉRÉE ET BILAN ENVIRONNEMENTAL	68
TABLEAU 27.	BILAN RÉSIDENTIEL DE L'INVENTAIRE* DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2019	70
TABLEAU 28.	QUANTITÉ DE MR GÉNÉRÉES ET RÉCUPÉRÉES ANNUELLEMENT* (TM/AN) DU SECTEUR ICI	71
TABLEAU 29.	QUANTITÉ DE MR GÉNÉRÉES ET RÉCUPÉRÉES* EN 2019 PAR LE SECTEUR CRD	72
TABLEAU 30.	QUANTITÉ DE MR RÉCUPÉRÉES* EN 2019 PAR NOS ÉCOCENTRES	74
TABLEAU 31.	QUANTITÉ DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES PRODUITES ANNUELLEMENT (2019)	76
TABLEAU 32.	DESCRIPTION DE LA GESTION DES BOUES DE STATION D'ÉPURATION MUNICIPALE.	76
TABLEAU 33.	BILAN COMPARATIF DE LA GMR POUR 2016 À 2019	78
TABLEAU 34.	OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE PGMR DE LA MRC DE CHARLEVOIX	82
TABLEAU 35.	PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT, PAR ANNÉE ET PAR MUNICIPALITÉ EN 2019	83
TABLEAU 36.	COÛTS ET CALENDRIER RELIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR	88
TABLEAU 37.	COÛT TOTAL ESTIMÉ POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES JUSQU'EN 2030	90

LISTE DE FIGURES

FIGURE 1.	LOCALISATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX.....	15
FIGURE 2.	MUNICIPALITÉS ET TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX.....	16
FIGURE 3.	TERRITOIRES AU STATUT PARTICULIER DE LA MRC DE CHARLEVOIX.....	19
FIGURE 4.	VARIATION DE LA POPULATION DE LA MRC EN COMPARAISON AVEC CELLE DU QUÉBEC DE 1996 À 2016.....	20
FIGURE 5.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES MUNICIPALITÉS DE CHARLEVOIX ENTRE 1996 ET 2016.....	22
FIGURE 6.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES CLASSES D'ÂGE DE LA POPULATION DE LA MRC ENTRE 1986 ET 2045.....	24
FIGURE 7.	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES DANS LES MUNICIPALITÉS ENTRE 1981 ET 2016.....	25
FIGURE 8.	ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR 2011.....	26
FIGURE 9.	ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR 2016.....	27
FIGURE 10.	NOMBRE D'EMPLOIS POUR LA POPULATION ACTIVE SELON LES SECTEURS ÉCONOMIQUES D'EMPLOI, MRC CHARLEVOIX 2016.....	29
FIGURE 11.	INFRASTRUCTURE DE REVENTE ÉCOCENTRE DE L'ISLE-AUX-COUDRES	43
FIGURE 12.	TOUR DE RÉCUPÉRATION	46
FIGURE 13.	BABILLARD GMR, SITUÉ DANS L'ÉDIFICE DE LA MRC	46
FIGURE 14.	ÉCOBOUTIQUE DE ST-URBAIN.....	52
FIGURE 15.	CONTENEUR DE REVENTE ET DE RDD DE L'ÉCOCENTRE DE L'ISLE-AUX-COUDRES	52
FIGURE 16.	CASIER DE BÉTON ÉCOCENTRE ST-URBAIN	54
FIGURE 17.	VUE DES DIFFÉRENTS CONTENEURS POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES, LES RDD ET LES TIC.....	55
FIGURE 18.	CENTRE DE TRANSBORDEMENT DES DÉCHETS	58
FIGURE 19.	CARTE DE LOCALISATION DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT DES DÉCHETS ET DE L'ANCIEN LES.	59
FIGURE 20.	PHOTO SATELLITE DU SITE DE L'ANCIEN LES ET DU CENTRE DE TRANSFERT DES DÉCHETS	60
FIGURE 21.	RÉPARTITION DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR DES ICI, 2019.....	72
FIGURE 22.	RÉPARTITION DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR DES CRD, 2019	73
FIGURE 23.	TAUX DE RÉCUPÉRATION DES DIVERS RÉSIDUS CRD, 2019.....	75
FIGURE 24.	RÉPARTITION DES MATIÈRES GÉNÉRÉES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2019	79

LEXIQUE

Boue municipale

Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable.

Centre de transbordement

Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Écocentre

Les écocentres sont des sites aménagés principalement axés sur le réemploi et la récupération de matières : matières recyclables, résidus verts, déchets domestiques dangereux, encombrants et résidus de construction et rénovation, etc.

Élimination

Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Herbicyclage

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte.

Hiérarchie des 3RV-E

Selon l'article 53.4.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LEQ), la hiérarchie des 3RV-E implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles l'ordre de priorité suivant :

- Le réemploi;
- Le recyclage, y compris le traitement biologique ou l'épandage sur le sol;
- Toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières;
- La valorisation énergétique;
- L'élimination.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche.

Matière organique

Matière qui peut pourrir et se décomposer comme les résidus de table, les résidus verts, les résidus de bois, les boues municipales, les boues de fosses septiques, les résidus agricoles et les résidus agroalimentaires.

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matières résiduelles

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Mesure

Toute disposition que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit pour agir en gestion des matières résiduelles, y compris les activités de gestion des matières résiduelles ou celles qui contribuent à la gestion des matières résiduelles, les règlements, les installations et les programmes.

Potentiel de mise en valeur

La quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur par recyclage, compostage ou valorisation par rapport à la quantité totale des matières résiduelles produites.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge. L'épandage sur le sol, le compostage et la biométhanisation sont aussi considérés comme des procédés de recyclage.

Récupération

Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer ou conditionner (déchiquetage, mise en ballots, broyage, etc.) des matières mises au rebut en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus CRD

Résidus d'agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.) et résidus non-agrégats (bois, gypse, bardeaux, verre plat, isolant, carton, retaille de plastique et emballage, etc.) provenant du segment du bâtiment et du segment des routes et des infrastructures routières.

Résidu ultime

Résidu ou déchet qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans des conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Taux de récupération

Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites. Synonyme de taux de diversion.

Valorisation des matières résiduelles

Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme « valorisation ». Dorénavant, en ce qui concerne les matières organiques, on emploie plus souvent le terme « récupération ».

Valorisation énergétique

Utilisation de matières récupérées dans un procédé de production d'énergie par combustion.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
BFS :	Boues fosses septique
CFER	Centre de formation en entreprise et récupération
CRD	Construction, rénovation et démolition
ICI	Industrie, commerce et institution
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MO	Matières organiques
MR	Matières résiduelles
PCVPM	Papier, carton, verre, plastique et métal
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RH	Ressource humaine
RDD	Résidu domestique dangereux
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TIC	Technologie de l'information et des communications
U.O.	Unité d'occupation
S.F.	Sans frais
S/O	Sans objet

LISTE DES UNITÉS DE MESURE

hab.	Habitant
ha	Hectare
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
pers.	Personne
perm.	Permanent ou permanente
popu.	Population
sais.	Saisonnier ou saisonnière
Tm	Tonne métrique
m³	Mètre cube
V³	Verge cube

INTRODUCTION

En mai 2004, la MRC de Charlevoix a adopté son premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR 1998-2008) réalisé suite aux modifications de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) par le projet de loi 90. Depuis janvier 2001, l'obligation d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles revient aux municipalités régionales de comté (MRC). La révision des PGMR devait normalement être réalisée aux cinq ans, mais puisque les lignes directrices n'ont pas été produites à temps c'est seulement en janvier 2017 que le deuxième PGMR 2016-2020 est entré en vigueur.

En vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23.1 de la LQE, le PGMR doit dorénavant être révisé tous les sept ans, mais pour ce faire, nous devons commencer la révision du PGMR à compter du 5^e anniversaire de son entrée en vigueur. Les municipalités régionales ont donc deux ans pour peaufiner et soumettre le projet de plan révisé et adopter un règlement qui indiquera la date d'entrée en vigueur du nouveau PGMR.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) fixe un grand objectif, trois enjeux et des stratégies qui sont présenté ici-bas :

- Un grand objectif à atteindre, soit :
 - Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.
- Trois enjeux :
 1. **Mettre un terme au gaspillage des ressources.**
 - Stratégie 1.** Respecter la hiérarchie des 3RV-E
 - Stratégie 2.** Prévenir et réduire la production de matières résiduelles
 - Stratégie 3.** Décourager et contrôler l'élimination
 2. **Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec.**
 - Stratégie 4.** Bannir des lieux d'élimination la matière organique
 3. **Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.**
 - Stratégie 5.** Responsabiliser les producteurs
 - Stratégie 6.** Soutenir la planification et la performance régionales
 - Stratégie 7.** Stimuler la performance des ICI et des CRD
 - Stratégie 8.** Choisir le système de collecte le plus performant

Stratégie 9. Connaitre, informer, sensibiliser et éduquer

Stratégie 10. Rendre compte des résultats

- Le Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles fixe les objectifs intermédiaires suivants :
 - Réduire à 525 kg ou moins par habitant la quantité de matières résiduelles éliminée.
 - Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal résiduels (PCVPM).
 - Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle (MO).
 - Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

La stratégie de valorisation de la matière organique qui découle directement de la PQGMR vient renforcer les objectifs de valorisation et aider à l'atteinte de valorisation du 70% de la matière organique d'ici 2030.

- Les cibles de la stratégie de valorisation des matières résiduelles sont :
 - Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
 - Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
 - Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée en 2030;
 - Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

MISE EN CONTEXTE

Le plan de gestion des matières résiduelles respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement. Il a été réalisé dans le respect du principe du développement durable et contient les éléments suivants :

- ❖ Une **description du territoire d'application** ;
- ❖ La **mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales** relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie du territoire ;
- ❖ Le **recensement des organismes et entreprises** qui œuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles ;
- ❖ Un **inventaire des matières résiduelles** produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autre, en les distinguant par type de matières ;
- ❖ Un **énoncé des orientations et des objectifs à atteindre** en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la politique gouvernementale, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs ;
- ❖ Un **recensement des installations** de récupération, de valorisation ou d'élimination présentent sur le territoire, le cas échéant la mention de nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus ainsi que, s'il en est, la possibilité d'utiliser des installations situées à l'extérieur du territoire ;
- ❖ Une **proposition de mise en œuvre** du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles ;
- ❖ Des **prévisions budgétaires et un calendrier** pour la mise en œuvre du plan ;
- ❖ Un **système de surveillance et de suivi** du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mises en œuvre du plan de gestion prises, selon le cas, par la municipalité régionale ou les municipalités locales visées par le plan.

1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

1.1 Description géographique

La MRC de Charlevoix est située en bordure nord du fleuve Saint-Laurent dans la région administrative de la Capitale-Nationale (région 03) (figure 1). Une distance approximative de 100 kilomètres sépare la MRC de Charlevoix de l'agglomération de la ville de Québec par la route 138. Cette route du réseau national traverse le territoire de la MRC selon un axe approximatif est-ouest et donne accès à la région de la Côte-Nord. Un axe nord-sud, la route 381, permet de relier la MRC de Charlevoix à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tandis qu'un second axe est-ouest, la route 362, ou « La route du Fleuve », permet de relier la ville de Baie-Saint-Paul à la ville de La Malbaie (MRC de Charlevoix-Est) en bénéficiant d'accès visuel et physique vers le fleuve Saint-Laurent.

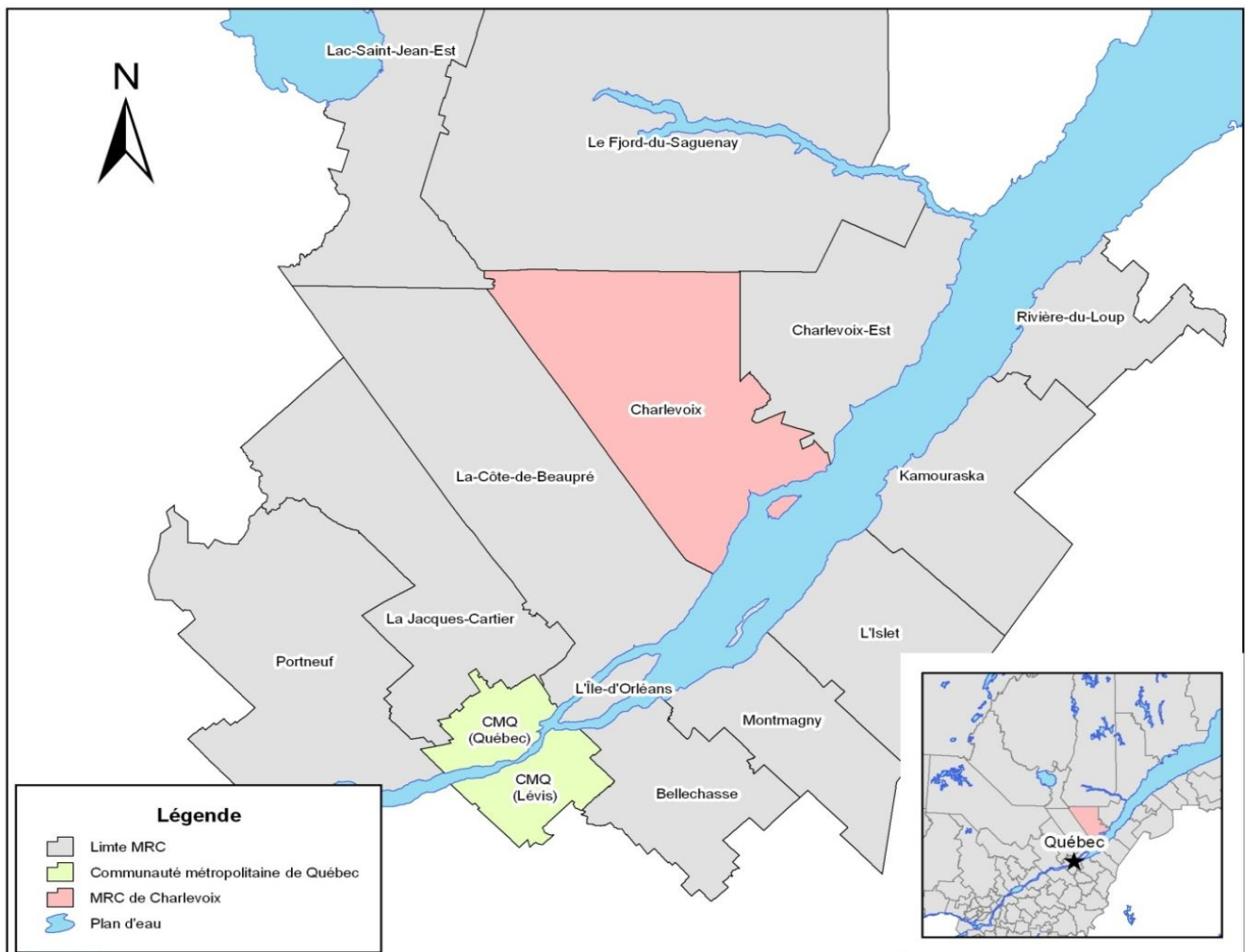
Il est aussi important de mentionner que le lien maritime par traversier desservant L'Isle-aux-Coudres à partir du secteur Saint-Joseph-de-la-Rive dans la municipalité des Éboulements est considéré par la MRC de Charlevoix au même titre que les principaux axes routiers (routes 138, 362 et 381). Ce lien interrives est essentiel au développement de l'ensemble du territoire de la MRC puisqu'il est le seul moyen d'accéder à cette municipalité.

Les MRC ou communautés dont le territoire est contigu à celui de la MRC de Charlevoix sont ; à l'ouest, la MRC de La Côte-de-Beaupré et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et à l'est, la MRC de Charlevoix-Est. Au nord, ce sont la MRC du Fjord-du-Saguenay et la MRC Lac-Saint-Jean-Est, tandis que la limite sud du territoire de la MRC de Charlevoix s'étend jusqu'à une ligne mitoyenne localisée au centre du Fleuve Saint-Laurent, cette ligne est limitrophe au territoire des MRC de Montmagny, de L'Islet et de Kamouraska.

Les municipalités locales

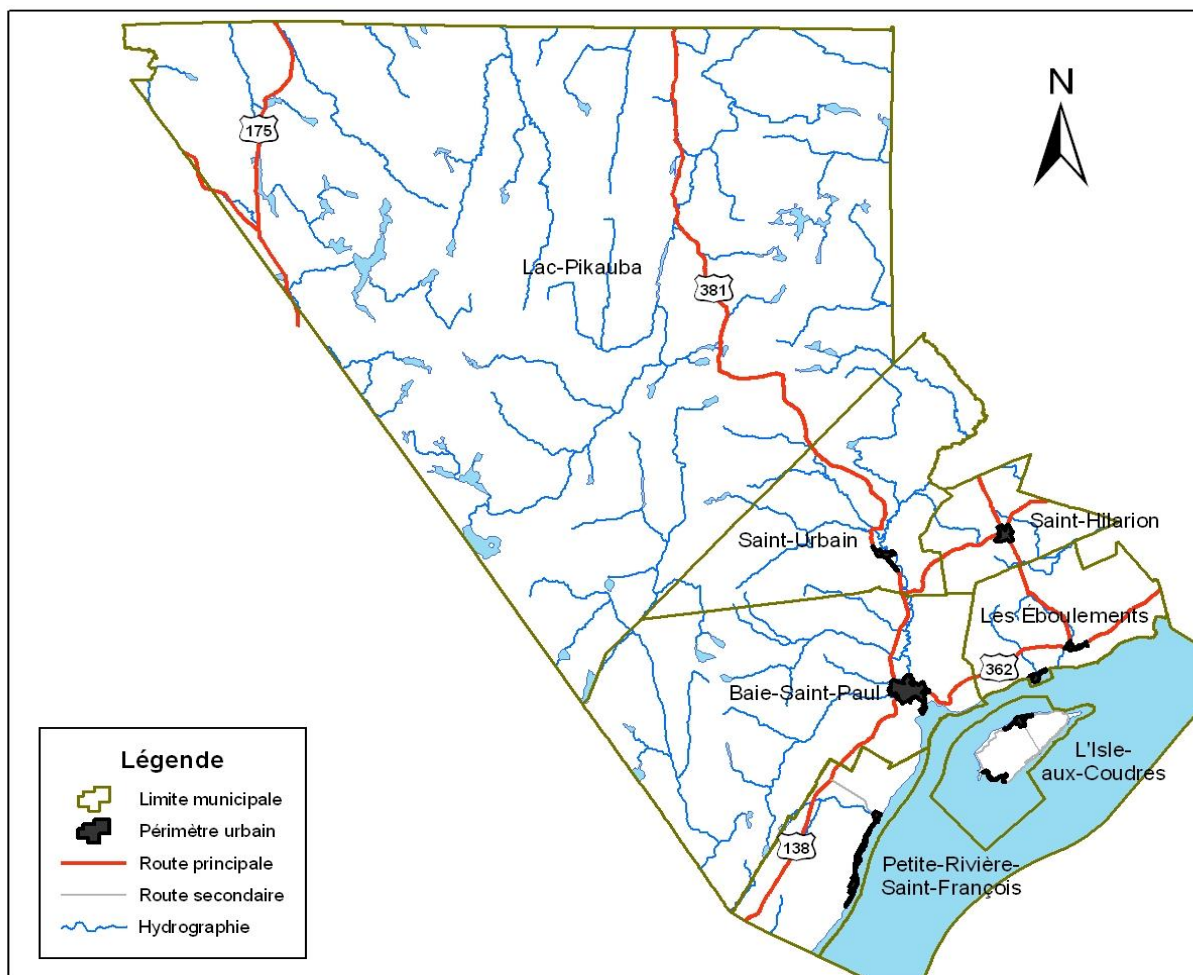
La MRC de Charlevoix est composée de six (6) municipalités et d'un territoire non organisé : le TNO Lac-Pikauba. Un deuxième territoire non organisé compose aussi la MRC : le TNO aquatique, qui se concentre exclusivement dans la zone fluviale. Ce dernier n'a pas été inclus dans nos tableaux et données statistiques. Les municipalités du territoire de la MRC sont : Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion et Saint-Urbain. Elles sont représentées à la Figure 2.

Figure 1. Localisation de la MRC de Charlevoix



Source: Gouvernement du Québec
Réalisation: MRC de Charlevoix, 2008

Figure 2. Municipalités et territoire non organisé de la MRC de Charlevoix



Source: Gouvernement du Québec

Réalisation: MRC de Charlevoix, 2008

1.2 Le territoire

Le territoire de la MRC de Charlevoix couvre plus de 3 700 km², dont environ 67 % (ou près de 2 500 km²) font partie du territoire non organisé (TNO) Lac-Pikauba, lequel est principalement constitué de terres qui font partie du domaine de l'État. Pour ce qui est du territoire municipalisé, en ordre décroissant de superficie viennent les municipalités de Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion et L'Isle-aux-Coudres (Tableau 1).

Des territoires avec des statuts particuliers

On retrouve sur les terres du domaine de l'État de la MRC de Charlevoix une partie de la Réserve faunique des Laurentides, le parc national des Grands-Jardins, une partie du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) des Martres et la pourvoirie du lac Moreau.

Tableau 1. Répartition de la population par municipalité

Municipalité	Population					Superficie (km ²)	Densité pop. (pers./km ²)
	2011	2016	Variation (%)	Saisonniers ¹	Équivalente ²		
Baie-Saint-Paul	7 332	7 146	-2,5	734	7 513	546	13,10
Les Éboulements	1 328	1 331	0,2	446	1 554	156	8,50
L'Isle-aux-Coudres	1 279	1 143	-10,6	129	1 208	30	37,90
Petite-Rivière-Saint-François	744	814	9,4	235	932	134	9,40
Saint-Hilarion	1 181	1 127	-4,6	154	1 204	100	11,20
Saint-Urbain	1 474	1 373	-6,9	327	1 537	335	4,10
TNO Lac-Pikauba	0	63	N/A	324	225	2461	0,03
MRC Charlevoix	13 338	12 997	-3	2 349	14 172	3 762	12,0

¹ La population saisonnière a été estimée en multipliant le nombre de résidences secondaires par 2,3, chiffre qui représente le nombre moyen de personnes par ménage selon Statistiques Canada (Recensement 2016). Nous considérons cette donnée comme conservatrice.

² La population permanente + la moitié de la population saisonnière (présente la moitié de l'année).

De grandes propriétés privées

Il existe sur le territoire de la MRC une grande propriété privée. Elle appartient au Séminaire de Québec et couvre un total de 642,36 km² d'un seul tenant réparti dans les municipalités de Baie-St-Paul, de Petite-Rivière-St-François et de St-Urbain. Cette propriété occupe ainsi 17 % du territoire. Une autre propriété privée (Le Cran-Rouge), de plus petites superficies, appartient aujourd'hui à la compagnie Solifor, et se situe au nord du territoire de la MRC.

Une forêt habitée

Un bloc de territoire public d'une superficie de 46,3 km² situé dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a fait l'objet d'une délégation de gestion entre le ministère des Ressources naturelles et la MRC de Charlevoix en avril 1998. Ce territoire, connu sous le nom de la forêt du Massif, s'inspire du concept de forêt habitée et vise une mise en valeur intégrée de l'ensemble des ressources du milieu forestier par les collectivités locales. La Figure 3 dresse le portrait de l'ensemble des territoires possédant un statut particulier, présent sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

Un territoire aux caractéristiques remarquables

Une grande partie du territoire de la MRC de Charlevoix est reconnue par le statut de *Réserve mondiale de la Biosphère*. En fait, toutes les agglomérations de la MRC y sont incluses. La MRC est fière de porter cette appellation et adhère aux principes et objectifs qui la soutiennent. Elle reconnaît la responsabilité morale qui y est liée et souhaite continuer ses efforts pour concilier toujours davantage les différentes sphères du développement durable, soit le développement économique, l'environnement et les préoccupations sociales. Sous l'égide de l'UNESCO, la *Corporation de la Réserve mondiale de la Biosphère de Charlevoix* vise à concilier les impératifs de protection de l'environnement aux besoins de développement économique et humain des collectivités dans une perspective de développement durable. Une réserve mondiale de la biosphère doit servir de modèle en matière d'aménagement du territoire et de lieu d'expérimentation du développement durable.

« Le concept de réserve de biosphère a été mis au point en 1974 par un groupe de travail du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. Le Réseau de réserves de biosphère a été lancé en 1976 et comprenait, en [octobre 2011, 580 sites répartis dans 114 pays]¹.

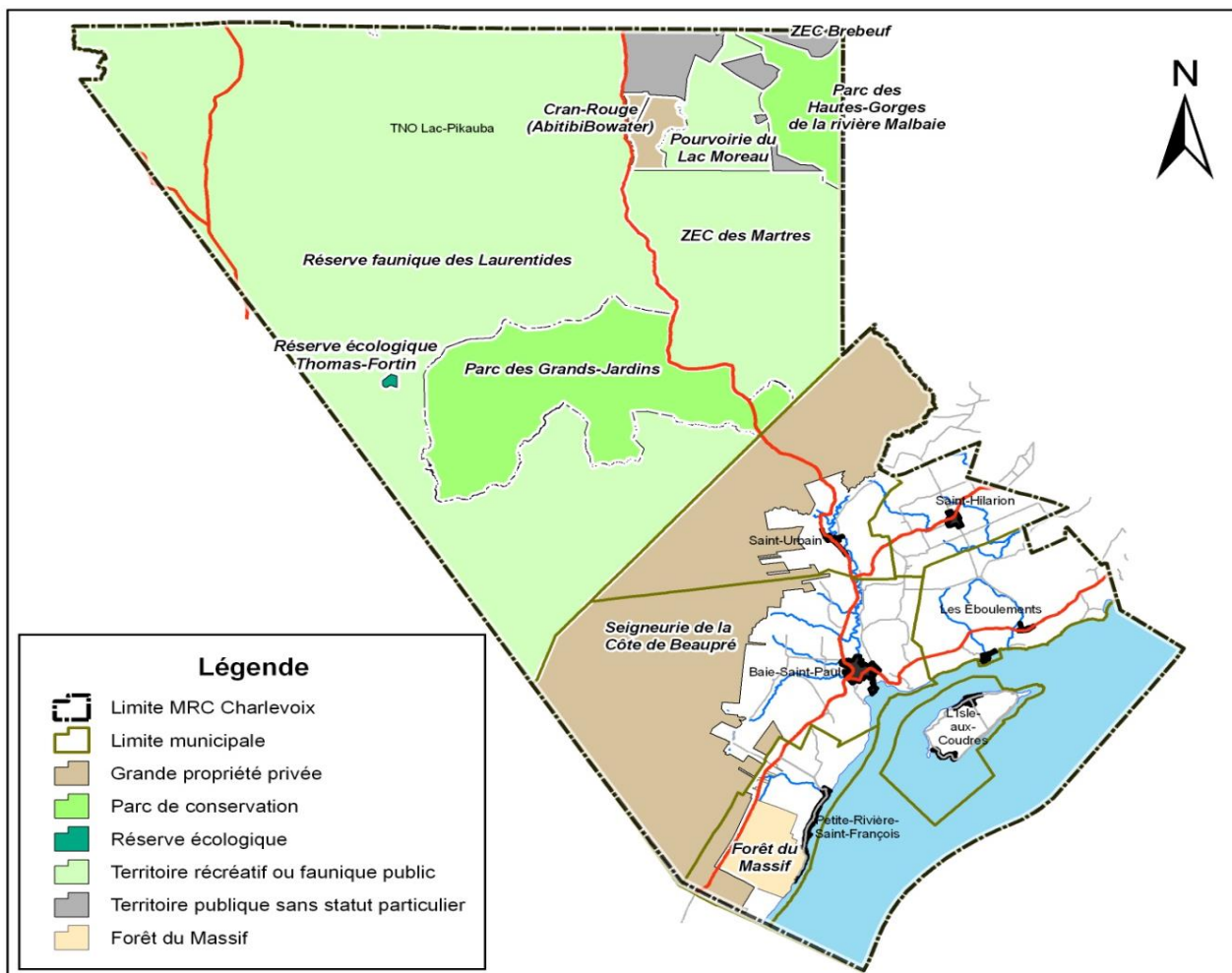
Ce réseau est une composante clé pour atteindre l'objectif du MAB : un équilibre durable entre les nécessités parfois conflictuelles de conserver la diversité biologique, de promouvoir le développement économique, et de sauvegarder les valeurs culturelles qui y sont associées. Les réserves de biosphère sont des sites où cet objectif est testé, affiné, appliqué et vulgarisé.

Les réserves de biosphère sont « des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers / marins, reconnues au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB) ». Les réserves sont proposées par les gouvernements nationaux, chacune d'entre elles devant répondre à un minimum de critères et remplir un minimum de conditions avant d'être admise dans le Réseau.

Les réserves de biosphère sont destinées à remplir trois fonctions complémentaires : une fonction de conservation, pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages ; une fonction de développement, pour encourager un développement économique et humain durable ; et une fonction de support logistique, pour soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt local, nationale et globale, visant à la conservation et au développement durable. »

¹ Donnée mise à jour (2011-2012). Information provenant de M. Claude Letarte, coordonnateur de la Réserve mondiale de Biosphère de Charlevoix.

Figure 3. Territoires au statut particulier de la MRC de Charlevoix



Source: Gouvernement du Québec

Réalisation: MRC de Charlevoix, 2008

Par ses caractéristiques physiques et humaines particulières, le territoire permet de faire l'expérience :

- d'un milieu riverain au fleuve Saint-Laurent, alternant rives escarpées, montagnes, battures et plateaux avec Petite-Rivière-Saint-François, Baie-Saint-Paul et Les Éboulements ;
- d'un milieu maritime et insulaire avec L'Isle-aux-Coudres ;
- d'un territoire intérieur vallonné à vocation agricole et forestière avec Saint-Hilarion et Saint-Urbain de même que les parties intérieures de Baie-Saint-Paul et des Éboulements ;
- d'un arrière-pays qui offre un milieu montagneux, forestier et récréatif avec le TNO Lac Pikauba.

1.3 Portrait socio-économique

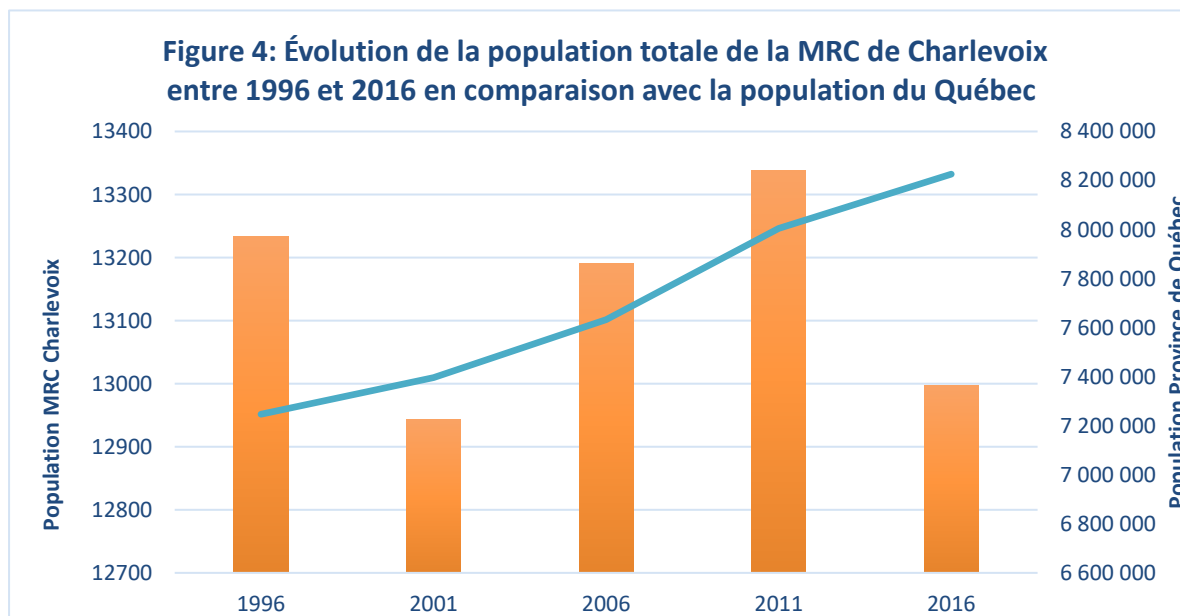
Projection démographique

Sur le plan démographique, les analyses des statistiques disponibles démontrent des tendances qui peuvent sembler relativement préoccupantes. Il faut cependant être conscient que ces tendances sont basées sur des données passées et ne tiennent pas compte des actions présentes et futures qui peuvent permettre de stabiliser ou d'améliorer la situation.

La population charlevoisienne

L'analyse de la Figure 4 et du Tableau 2 illustre qu'entre 2011 et 2016, la population de Charlevoix a connu une forte diminution de sa population, soit de 2,55%, pour revenir à une population totale semblable aux chiffres de 2001. Le phénomène n'est pas représentatif des données provinciales, puisqu'après avoir connu des années de croissance au ralenti (entre 1992 et 2001), la population québécoise connaît en 2006 une augmentation de l'ordre de 5,71 % pour les cinq dernières années. La baisse de population charlevoisienne malgré l'augmentation de la population totale du Québec fait état du phénomène d'exode rural vécu dans de nombreuses régions. De plus, les projections démographiques montrent qu'entre 2011 et 2036, la population de la MRC devrait continuer à diminuer légèrement, à un taux de variation -0,8%, alors que la population de la province va croître à un taux de 17,3%².

Figure 4. Variation de la population de la MRC en comparaison avec celle du Québec de 1996 à 2016



Source : Statistique Canada, Recensements 1971 à 2016

² Institut de la statistique du Québec, « Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036 », http://www.bdsq.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01661FR_demo_mrc2011_2036H00F00.pdf à la page 7.

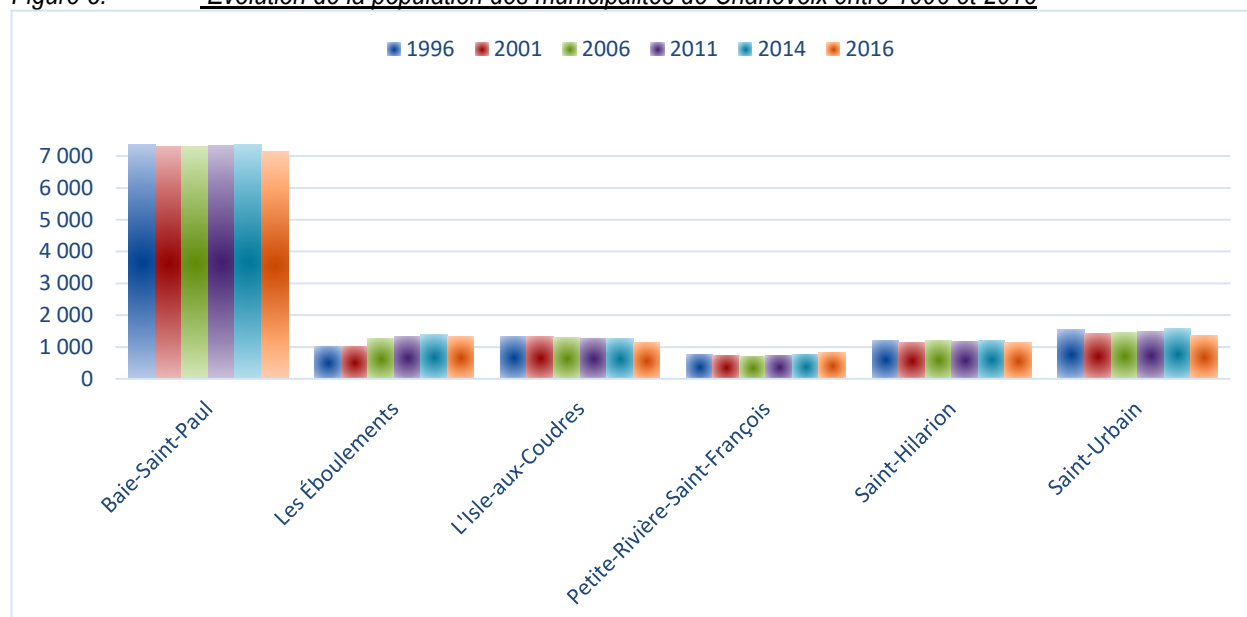
Emploi-Québec a révélé, à l'intérieur de l'étude « *L'ABC du marché du travail dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est* », que la légère hausse de la population connue en 2006-2007 est la conséquence de l'arrivée de retraités et de préretraités sur le territoire. L'analyse démontre que, pour les années 2006 et 2007, la MRC de Charlevoix a connu un solde migratoire positif attribuable à l'arrivée des 45 ans et plus. En effet, ces derniers représentaient 97 nouveaux résidents contre 40 départs chez les 0-44 ans, ce qui porte le solde migratoire à 57 résidents additionnels.

Toutefois, l'examen du phénomène sur l'ensemble de notre MRC ne permet pas de dresser un portrait éclairé pour chacune des municipalités à travers le temps. Une analyse des taux de variation de la population des municipalités de la région permet de valider, pour nombre d'entre elles, une baisse relative de la population. Celle-ci fait ressortir également qu'entre 2011 et 2014 le phénomène s'inverse et la majorité des municipalités connaissent une hausse de leurs populations, exception faite de L'Isle-aux-Coudres qui baisse encore avec un écart de -4,4 %. Le Tableau 2 et la Figure 5 dressent un portrait plus détaillé pour chacune des municipalités de la MRC de Charlevoix en ce qui concerne l'évolution de leur population respective.

Tableau 2. Évolution de la population totale de la MRC de Charlevoix entre 1996 et 2016

Municipalité	1996	2001	2006	2011	2014	Écart 1996 à 2014 (%)	2016	Écart 2001 à 2016 (%)
Baie-Saint-Paul	7 366	7 290	7 288	7 332	7 378	0,2	7 146	-2,0
Les Éboulements	1 013	1 027	1 264	1 328	1 378	26,5	1 331	22,8
L'Isle-aux-Coudres	1 345	1 319	1 296	1 279	1 261	-6,7	1 143	-15,4
Petite-Riv.-Saint-François	753	730	703	744	771	2,3	814	10,3
Saint-Hilarion	1 215	1 148	1 191	1 181	1 219	0,3	1 127	-1,9
Saint-Urbain	1 541	1 430	1 448	1 474	1 568	1,7	1 373	-4,2
TNO Lac-Pikauba	0	0	0	0	0	0	63	0
MRC Charlevoix	13 233	12 944	13 190	13 338	13 575	2,5	12 997	0,4

Source : Analyse d'impact d'un regroupement des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2014; Statistique Canada 2016

Figure 5. Évolution de la population des municipalités de Charlevoix entre 1996 et 2016

Source : Statistique Canada, Recensements 1996 à 2016.

Population saisonnière

Plusieurs facteurs peuvent influencer l'évolution et la composition de la population. De par son histoire récente liée à la culture, à la peinture populaire et par sa proximité aux grands espaces naturels, Charlevoix jouit aujourd'hui d'un attrait certain auprès de la population québécoise. Celle-ci recherche de plus en plus, particulièrement chez les retraités et les préretraités, des lieux paisibles, aux paysages magnifiques, pour y habiter, de façon permanente ou saisonnière. Le tableau 3 regroupe et expose des données nous permettant de mieux comprendre ce phénomène dans la région. La population saisonnière de la MRC de Charlevoix ne cesse d'augmenter et a une grande influence sur le volume des déchets produits. En effet, la clientèle des résidences de tourisme ne recycle pas ou recycle très peu et elle ne participe pas à la collecte des matières organiques. Ainsi, davantage de sensibilisation doit être faite à l'endroit des gestionnaires de résidences de tourisme. Un projet pilote a eu lieu en 2020 dans le secteur des sommets Charlevoix sur une vingtaine de résidences touristiques et les résultats montrent clairement le manque de tri des usagers, et même après l'application de mesures (intérieures et extérieures) de sensibilisation et d'identification des bacs, les résultats n'ont pas montré d'amélioration. Contrairement à cette clientèle, les propriétaires de résidences secondaires dans Charlevoix participent aux diverses collectes.

Tableau 3. Résidences, par type, sur le territoire en 2014 et 2019 (excluant le TNO Lac-Pikauba)

Municipalité	Logements au total ¹		Logements permanents		Logements saisonniers		Résidences tourisme ^{2 3}		Population saisonnière ⁴	
	2014	2019	2014	2019	2014	2019	2014	2019	2014	2019
Baie-Saint-Paul	3859	3930	3451	3608	408	322	99	121	938	1019
Les Éboulements	911	964	600	776	311	188	3	69	715	591
L'Isle-aux-Coudres	781	760	721	703	60	57	2	48	138	242
Petite-Rivière-Saint-François	691	701	519	604	172	97	172	300	396	913
Saint-Hilarion	500	604	422	536	78	68	1	10	179	179
Saint-Urbain	782	797	642	657	140	140	0	12	322	350
TNO					141	141			324	324
MRC Charlevoix	7 524	7 756	6 355	6 884	1 169	872	277	560	3 012	3 618

(1) Le total des logements correspond à l'addition des logements permanents et saisonniers.

(2) Le nombre de résidences de tourisme représente les résidences qui ont fait l'objet d'une déclaration auprès de leur municipalité (obtention d'un permis) ;

(3) Les résidences secondaires incluent les logements saisonniers et certaines résidences de tourisme ;

(4) La population saisonnière est le nombre de logements saisonniers et de résidences de tourisme multiplié par 2,3, qui est le nombre moyen fourni par Tourisme Charlevoix.

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2019 (MRC Charlevoix); Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Le vieillissement de la population

L'analyse de la répartition de la population selon un certain nombre de classes d'âges choisies permet de préciser la composition actuelle de la population de la MRC de Charlevoix et d'estimer approximativement son évolution dans le temps. Selon le bulletin statistique 2017 de la Capitale-Nationale, la MRC de Charlevoix fait partie des MRC les plus âgées du Québec, avec une moyenne d'âge de 48,1 ans³. Une analyse rapide des données de la Figure 6 et de la Figure 4 permet de mettre en lumière différents phénomènes démographiques importants. Le premier est la diminution du nombre de jeunes sur le territoire de la MRC de Charlevoix. La proportion de jeunes de 0 à 19 ans a diminué de 10,31% entre 1986 et 2016. Par contre, cette tendance tant à être moins prononcée dès 2006, avec une diminution de la population des 0-19 ans de seulement 1,96% par rapport à 2016.

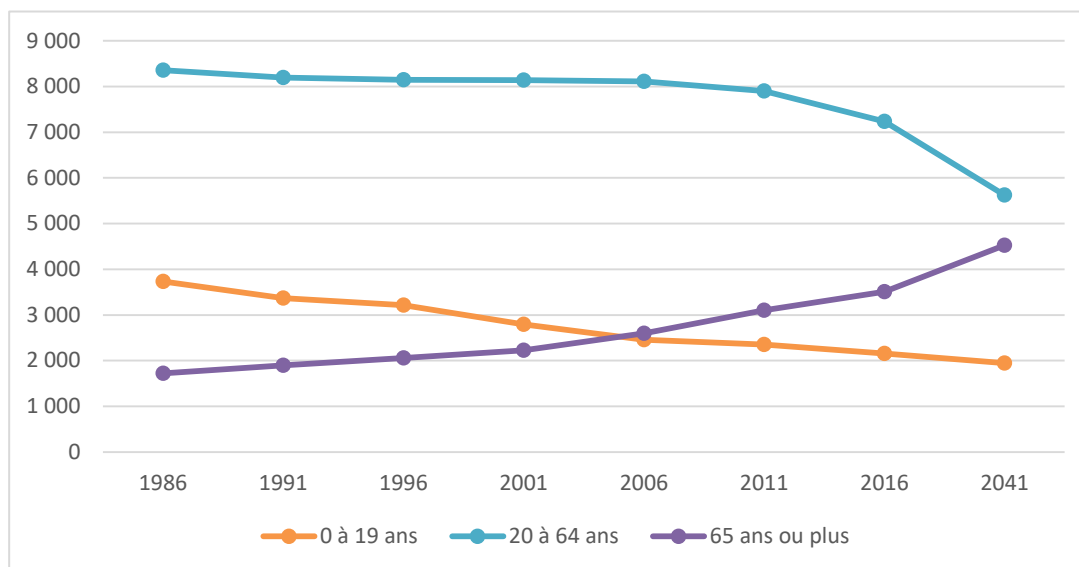
La seconde observation concerne un large groupe, les personnes âgées de 20 à 64 ans, lesquelles sont les plus susceptibles de se retrouver sur le marché de l'emploi. Une analyse détaillée indique que ce groupe est en diminution continue depuis 2006, et qu'entre 2011 et 2016, cette baisse a atteint 3,05 %.

La dernière grande observation touche les personnes âgées de 65 ans et plus. Cette catégorie de population est passée d'une augmentation de 7,26% entre 1986 et 2006 à une augmentation de 11,86% entre 1996 et 2016 (période de 20

³ Institut de la statistique du Québec (2017) «Bulletin statistique régionale : Capitale Nationale», repéré à <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-statistique-regional-capitale-nationale-edition-2017.pdf>

ans). Ces observations confirment donc le vieillissement de la population de la MRC de Charlevoix, qui est encore plus marqué en raison de la diminution marquée de la population des 0 à 19 ans et des 20 à 64 ans.

Figure 6. Évolution de la proportion des classes d'âge de la population de la MRC entre 1986 et 2045



Source : Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2021

Tableau 4. **Vieillessement de la population de la MRC par rapport à la région 03 et au Québec**

Vieillessement de la population	0 à 19 ans			20 à 64 ans			65 ans ou plus		
	2016	2041	Variation 2016-2041	2016	2041	Variation 2016-2041	2016	2041	Variation 2016-2041
Charlevoix	2 154	1 948	-206	7 237	5 627	-1 610	3 509	4 525	1 017
Région de la Capitale-Nationale	139 441	150 097	10 656	449 881	445 369	-4 512	144 578	224 735	80 157
Le Québec	1 719 213	1 823 289	104 076	5 026 025	5 058 458	32 433	1 480 662	2 459 103	978 441

Source : Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2021

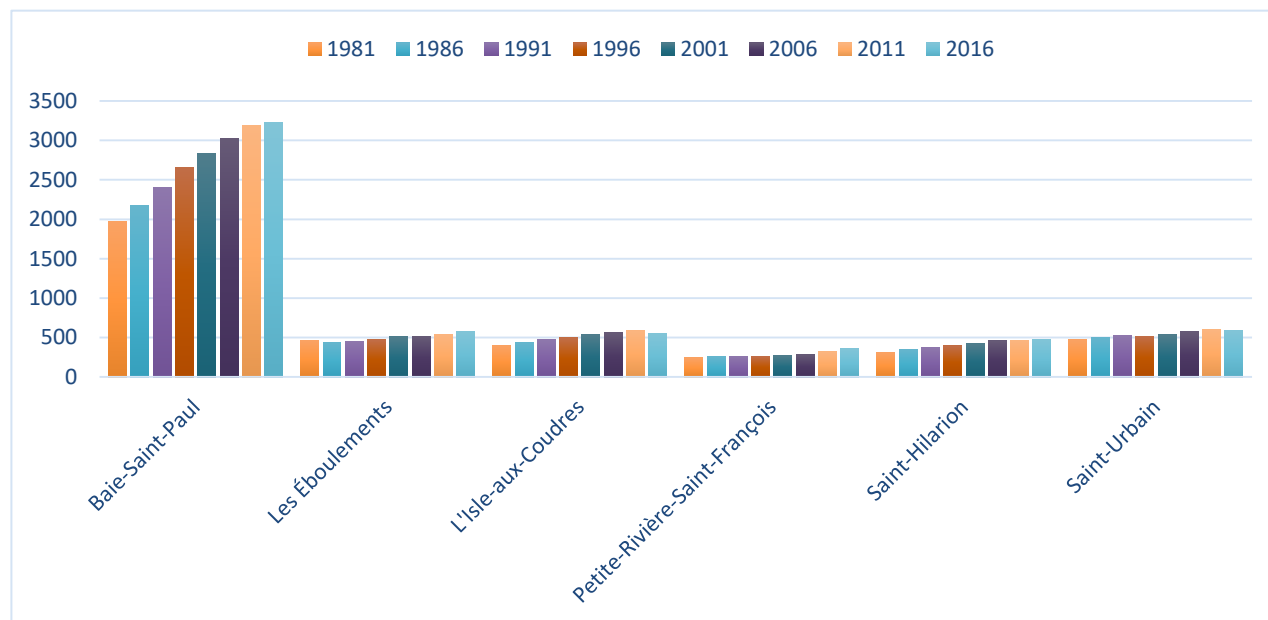
Une augmentation du nombre de ménages

L'évolution progressive du nombre de ménages (logement privé occupé) par municipalité et de la taille des ménages au cours des dernières années permet aussi de constater que la MRC de Charlevoix est affectée par des tendances sociodémographiques semblables au reste du Québec.

La région a vécu une légère hausse de sa population de 2006 à 2014, par contre nous remarquons une diminution de 2014 à 2016. Il y a eu une augmentation constante et importante du nombre des ménages depuis 1981, et ce, dans chacune des municipalités. En 2016, seules les municipalités de L'Isle-aux-Coudres et de St-Urbain ont connu une baisse du nombre de ménages. Cette situation s'explique principalement par la diminution généralisée de la taille des

ménages (nombre moyen de personnes par ménages) qui résulte de grandes tendances sociales à l'échelle de la province telle ; le vieillissement des populations, les changements dans les modes d'organisation des familles et des individus (voir Figure 7).

Figure 7. Évolution du nombre de ménages dans les municipalités entre 1981 et 2016



Source : Statistique Canada, Recensements 1981 à 2016

La répartition des logements selon les types d'habitation a quant à elle une incidence sur les modes de collecte des matières résiduelles. Pour l'année 2019, au regard des sommaires des rôles d'évaluation des diverses municipalités, il y avait 7 756 unités d'occupation, dont une majorité était de type unifamilial (61 %), suivi des plex et condos de 2 à 5 unités (19 %), habitations saisonnières (11 %) et multiplex et condos de 6 unités et plus (5 %). La collecte des matières résiduelles se fait majoritairement de porte-à-porte et par chargement latéral, comme les types d'unités d'occupation à collecter sont principalement des résidences unifamiliales.

Les principaux constats démographiques du portrait de la MRC de Charlevoix :

- Une population en diminution constante depuis 1981, à l'échelle de la MRC, mais qui a connu une légère augmentation de 1,3 % de 2001 à 2014, principalement due à l'arrivée des 45 ans et plus ;
- De 2014 à 2016, une baisse de la population de Baie-St-Paul, Les Éboulements, de St-Urbain, St-Hilarion et L'Isle-aux-Coudres et pour Petite-Rivière-St-François une hausse de la population ;
- Une population saisonnière relativement importante, particulièrement pour les municipalités de Baie-Saint-Paul, Petite-Rivière-Saint-François et de L'Isle-aux-Coudres combiné à un nombre considérable de résidences de tourisme à Petite-Rivière-Saint-François ;

- Une diminution continue du nombre de jeunes (0 à 14 ans) depuis 1986, mais qui a connu une légère augmentation (17 %) entre 2001 et 2011 chez les 0 -4 ans ;
- Un exode des jeunes de 15 à 19 ans principalement ;
- Un vieillissement de la force de travail : diminution des 20-64 ans et augmentation des 65 ans et plus ;
- Une augmentation importante de la population âgée de 65 et plus de l'ordre de 7,48 % entre 2006-2016.

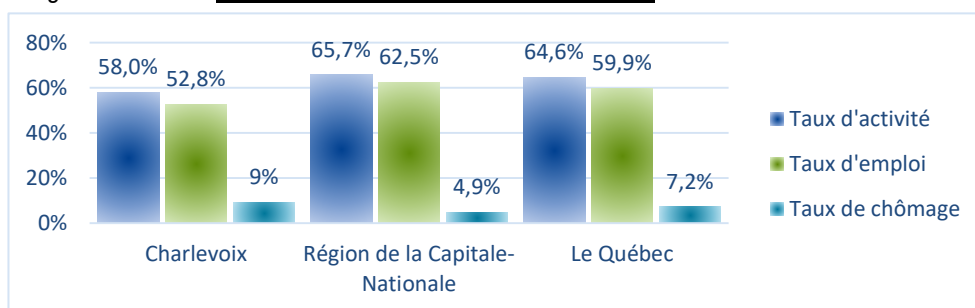
Évolution du marché du travail de 2011 à 2016

Les trois indicateurs pour suivre l'évolution du marché du travail sont :

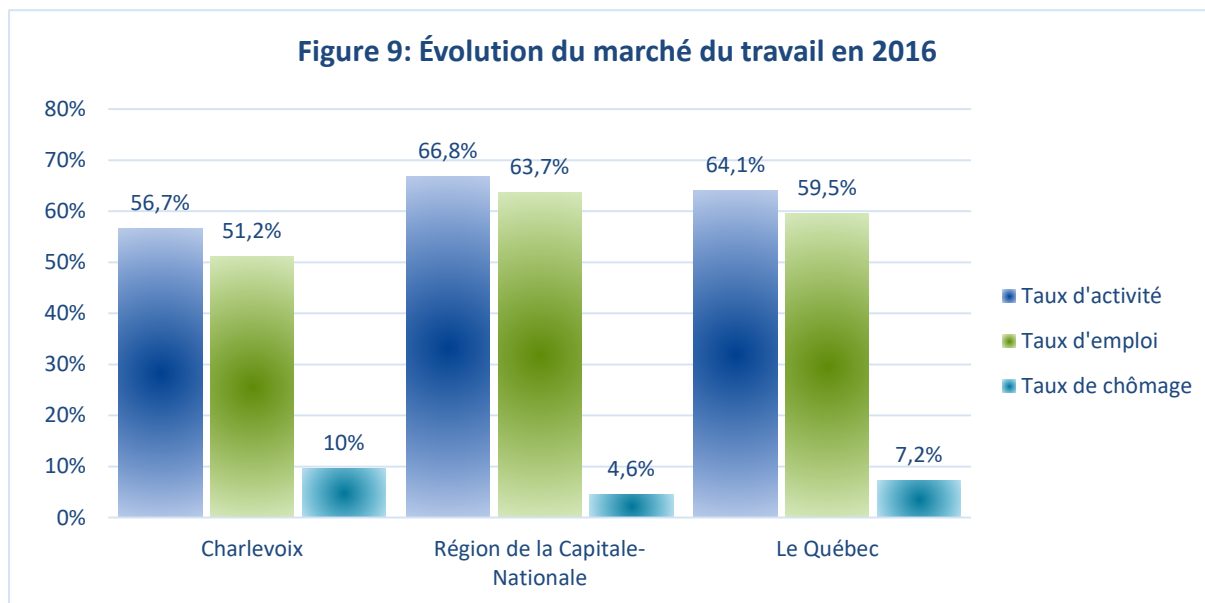
1. Le taux d'activité : est le rapport entre les personnes en emploi et celles qui sont à la recherche d'un emploi sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus.
2. Taux d'emploi : est un indicateur quantitatif qui fait le lien entre les personnes en emploi sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus.
3. Le taux de chômage : est l'indicateur qui mesure la proportion des personnes à la recherche d'un emploi sur un territoire. C'est le rapport entre les personnes à la recherche d'un emploi et celles qui sont en emploi ou à la recherche d'un emploi.

Les Figure 8 et Figure 9 démontrent l'écart qui existe entre la MRC de Charlevoix, la région de la Capitale-Nationale et la province de Québec pour ces trois indicateurs. On peut noter que le taux de chômage de la MRC de Charlevoix est plutôt élevé comparativement à celui de la Capitale-Nationale et du reste du Québec. Les deux autres indicateurs montrent que le taux d'activité et d'emploi est inférieur à ceux de la région 03 et de la province pour 2011 et 2016. Il est aussi important de mentionner que les emplois de la région de Charlevoix se caractérisent par une saisonnalité importante en raison des emplois liés à l'agriculture et au tourisme.

Figure 8. Évolution du marché du travail pour 2011



Source : Portraits territoriaux du marché du travail de la région 03 (2006-2011)

Figure 9. Évolution du marché du travail pour 2016

Source : Statistiques Canada, Recensement 2016

1.4 Portrait économique

La population active selon les grands secteurs économiques

Le premier indicateur retenu pour illustrer la situation économique de la MRC de Charlevoix est la répartition de la population active selon les secteurs économiques. Le Tableau 5 permet de situer la MRC de Charlevoix par rapport à la région métropolitaine de Québec et la province de Québec. On remarque que le secteur primaire, qui correspond à l'exploitation des ressources naturelles, est davantage présent dans la MRC de Charlevoix (6 % en 2016) que dans la région métropolitaine de Québec (1 %) et dans l'ensemble de la province (2 %) pour la même période d'observation.

Du côté du secteur secondaire, soit les industries manufacturières (fabrication), l'écart entre la MRC de Charlevoix (14 %) et le Québec (17 %) met en lumière une faiblesse de la structure économique de la MRC. En ce qui concerne le secteur tertiaire ou le secteur des services (incluant l'industrie de la construction), les données de la MRC de Charlevoix (80 %) se rapprochent davantage de celles de la province de Québec (81 %).

Tableau 5. Répartition de la population active selon les secteurs économiques d'emploi 2016

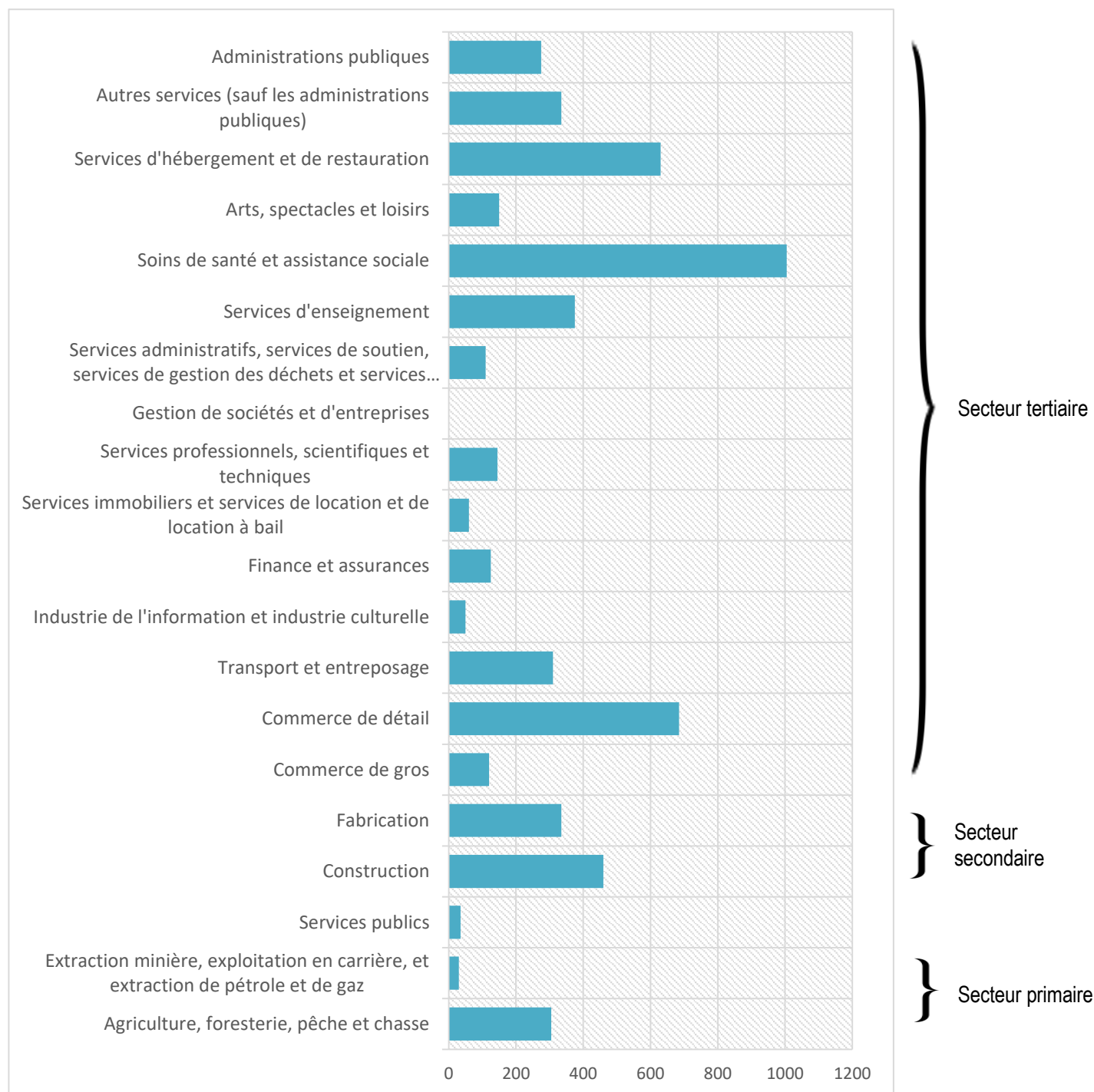
Grands secteurs économiques	MRC de Charlevoix		RMR de Québec		Province de Québec	
	Nombre d'emplois	Proportion	Nombre d'emplois	Proportion	Nombre d'emplois	Proportion
Secteur primaire	335	6%	4005	1%	95400	2%
Secteur secondaire	795	14%	52190	13%	661540	17%
Secteur tertiaire	4 410	80%	361000	87%	3192390	81%
Total	5540	100%	417 195	100%	3 949 330	100%

Source : Statistique Canada, Recensement 2016

La Figure 10 permet de préciser davantage la structure de l'activité économique de la MRC de Charlevoix selon la répartition de la population active par type d'industrie. En 2016, les industries où se concentre la majorité de la population active sont, en ordre d'importance : les industries des services de soins de santé et d'assistance sociale (18,1 %), les industries du commerce de détail (12,4 %) et les industries de l'hébergement et de la restauration (11,4 %).

Un second groupe de type d'industries suit : l'industrie de la construction (8,3 %), les services d'enseignement (6,8%), les autres services (sauf administrations publiques) (6%), les industries liées à la fabrication (manufactures) (6 %) et les industries liées à l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (5,5 %).

Figure 10. Nombre d'emplois pour la population active selon les secteurs économiques d'emploi, MRC Charlevoix 2016



Source : Statistique Canada, Recensement 2016
Réalisation : MRC de Charlevoix

Les points suivants résument le portrait économique de la MRC de Charlevoix :

- Le secteur primaire demeure relativement présent dans la MRC de Charlevoix, et ce, de façon plus importante que dans la région métropolitaine de Québec et dans la province ;
- La proportion de personnes actives dans le secteur secondaire (manufacturier) indique une faiblesse de notre région dans ce domaine (14 %) en comparaison avec la moyenne provinciale (17 %) ;
- Le secteur tertiaire (les services) occupe une place d'importance dans l'économie de la région, similaire à la moyenne provinciale ;
- Les principales industries de services sont : les industries des services de soins de santé et d'assistance sociale, les industries du commerce de détail et les industries de l'hébergement et de la restauration.

Tableau 6. Nombre d'industries, de commerces et d'institutions (2019)

Municipalité	Secteurs d'activité			
	Industries	Commerces* & Institutions	Petits commerces (dans maison privée)	Fermes
Baie-Saint-Paul	16	321	93	36
Les Éboulements	0	44	101	13
L'Isle-aux-Coudres	3	55	64	4
Petite-Rivière-Saint-François	1	38	225	0
Saint-Hilarion	1	36	21	29
Saint-Urbain	2	42	14	20
TNO	N/A	N/A	N/A	N/A
MRC Charlevoix	23	536	518	102

*Commerces saisonniers et permanents confondus ; au moment de la rédaction de ce rapport, aucune liste complète des établissements saisonniers et permanents n'était disponible

2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 Rappel de l'encadrement législatif

La gestion des matières résiduelles est encadrée au niveau provincial principalement par la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette dernière encadre tout le processus de planification des matières résiduelles, dont découle le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC (PGMR). La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, la stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO) et le Plan d'action déterminent quant à eux les exigences minimales auxquelles doit répondre le PGMR.

Plusieurs règlements provinciaux interviennent également dans la gestion des matières résiduelles, dont les suivants :

- ✓ Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles ;
- ✓ Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles ;
- ✓ Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles ;
- ✓ Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises ;
- ✓ Règlement sur les matières dangereuses.

Au niveau municipal, la gestion des matières résiduelles est encadrée par le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Les municipalités locales sont en effet liées par le PGMR qui les concerne.

2.2 Responsabilité de la MRC et des municipalités

En juillet 2007, la MRC de Charlevoix a déclaré sa compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des six municipalités locales de son territoire, soit : Baie-St-Paul, Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-St-François, St-Hilarion et St-Urbain. Le Règlement # 103-07 déclare la compétence totale de la MRC de Charlevoix quant à la gestion des matières résiduelles, à l'exception toutefois de la gestion des boues de fosses septiques, dont la compétence relevé des municipalités locales.

2.3 Réglementation municipale

L'ensemble des six (6) municipalités ont adopté le règlement sur la gestion des matières résiduelles proposé par la MRC. Ce règlement vise entre autres à définir les matières résiduelles acceptées ou refusées dans la collecte des ordures, des matières recyclables, des matières organiques et des résidus verts. Le règlement fixe les types de contenants permis ainsi que les règles de disposition des bacs. On y interdit, entre autres, la mise aux ordures des rognures de gazon, des

feuilles, des matériaux (CRD), des résidus domestiques dangereux. Il n'y a aucune entente intermunicipale concernant la GMR sur le territoire.

2.4 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Cette section présente un portrait synthèse des programmes municipaux en gestion des matières résiduelles. Il sera question des différentes collectes des matières résiduelles en activité sur le territoire de la MRC de Charlevoix (secteurs municipaux et ICI). L'ensemble des contrats est donné et coordonné par la MRC de Charlevoix. Les services municipaux aux ICI sont décrits dans la section 2.5.

Collecte des déchets domestiques

La collecte des déchets domestiques de l'ensemble des six municipalités de la MRC est effectuée selon un contrat donné par la MRC de Charlevoix puisque les municipalités ont attribué la délégation des compétences totales en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles à la MRC. Le Tableau 7 présente les coûts de contrat pour la collecte et le transport des déchets pour les municipalités de la MRC de Charlevoix. En 2019, l'entrepreneur responsable de la collecte et du transport des déchets était Matrec, une société de GFL. La collecte était effectuée à 26 reprises durant l'année, donc une fois aux deux semaines. En 2020, la MRC a réduit le nombre de collectes des ordures à 18 collectes par année, donc une collecte aux trois semaines. Les bacs roulants verts ou noirs de 360 ou 240 litres sont obligatoires pour que les déchets soient collectés (collectes complètement automatisées). Les services de collecte des ordures, matières recyclables et matières organiques sont offerts et sont accessibles à toutes les unités résidentielles du territoire, incluant tous les multilogements. Ces derniers, sont collectés à l'aide de conteneurs chargement avant (ordures et recyclage) et de bacs roulants bruns de 240 litres (matières organiques). La quantité de bacs bruns fournis est basée sur le nombre de logement : environ 1 bac pour 3 logements) si besoin de bacs supplémentaires les propriétaires peuvent en faire la demande.

Les déchets collectés sont ensuite acheminés au centre de transfert des déchets de la MRC de Charlevoix, situé à côté de l'ancien site d'enfouissement sanitaire de la MRC (74 rang St-Placide, Baie-Saint-Paul) qui est fermé depuis janvier 2009. Les données de ce tableau font uniquement mention du contrat 2015-2019.

Tableau 7. Coûts des contrats pour la collecte des ordures domestiques de la MRC (sauf le TNO)

Municipalité	Nombre d'unités		Coûts des contrats pour l'année 2019				
	Permanent	Saisonnier	Collecte et transport	Transbordement	Élimination	Redevances élimination	Coûts totaux
Baie-Saint-Paul	3458	396	250 054	176 993	252 975	79 865	759 887
Les Éboulements	639	311	46 246	32 736	46 783	14 776	140 541
L'Isle-aux-Coudres	764	54	55 221	39 091	55 861	17 648	167 821
Petite-Rivière-St-François	796	0	51 155	36 210	51 751	16 342	155 458
Saint-Hilarion	456	71	30 453	21 557	30 807	9 731	92 548
Saint-Urbain	651	137	37 648	26 650	38 087	12 028	114 413
MRC Charlevoix	6 764	969	470 777	333 237	476 264	150 390	1 430 668

Le Lac Pikauba (territoire non organisé) n'a pas d'entente avec la MRC de Charlevoix qui est gestionnaire de ce territoire. Les organismes œuvrant sur ce territoire délèguent à des entrepreneurs la charge de collecter les ordures ou encore louer des camions et prennent en charge les dépenses reliées à la main-d'œuvre dans le cas des collectes spéciales (Tableau 8). Les données du Tableau 8 proviennent des réponses obtenues à un questionnaire envoyé à chaque intervenant œuvrant sur le territoire non organisé (Lac Pikauba).

Tableau 8. Contrats de collecte des ordures du TNO Lac Pikauba (2020).

Organisme œuvrant sur le TNO	Nom de l'entreprise	Durée	Fréquence*	Nb conteneurs	Lieu élimination	Coût / an
Parc des Grands Jardins (SÉPAQ)	Matrec	5 ans	1x par semaine de mai à septembre	8 x 8 vc	Centre transfert déchets de Matrec et LET Champlain	18 000 \$
Pourvoirie du Lac Moreau	aucun	s/o	s/o	s/o	Enfouissement sur place	
Réserve faunique des Laurentides (SÉPAQ)	Matrec	5 ans	1x par semaine de mai à septembre	4 x 6 vc de déchet et 2 x 8vc recyclage	Incinérateur Qc	environ 7000\$
La Traversée de Charlevoix	Matrec	MRC	Ordures aux 3 semaines récupération aux 15 jours	s/o	Gesterra	taxe
Zec des Martres*	Service Matrec	1 an	27 mai au 24 juin : 1 x/15 jours 25 juin au 9 sept : 1x/sem. 10 sept au 14 oct : 1 x/15 jours	5 x 6 vc	Centre transfert déchets de Matrec et LET Champlain	10 000 \$
Mine Sitec	Éric Tremblay	collecte sur demande	Lorsque le conteneur est plein, environ 3 fois par année	1 x 40 vc	Site d'enfouissement de la ville de Québec	environ 8000\$

*En considérant que les collectes ont lieu seulement en période estivale à raison de 6 mois par année

Collecte sélective des matières recyclables

Le Tableau 9 présente les coûts du contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables pour les municipalités de la MRC de Charlevoix. L'entrepreneur responsable du présent contrat d'une durée de cinq ans (2018-2022) est Matrec. La collecte des matières recyclables est effectuée à 26 reprises dans l'année, donc une fois aux deux semaines dans des bacs roulants bleus de 360 litres. Pour les ICI, rues privées ou les appartements des conteneurs chargements avant bleus sont aussi utilisés et cette collecte se fait chaque semaine. Les matières récupérées sont transportées au centre de tri VIA à Lévis.

Le parc des Grands Jardins (SÉPAQ) est inclus au devis de collecte sélective depuis 2004. En période estivale, la collecte des conteneurs bleus est effectuée aux deux semaines sur six (6) points de collecte répartis sur leur territoire, et en période hivernale, la collecte est effectuée une fois par mois sur un seul lieu de collecte (le bâtiment d'accueil du mont du Lac des cygnes). Nous desservons aussi la Zec des Martres en période estivale, de mai à octobre, à raison d'une collecte aux deux semaines.

Pour l'année 2019, une quote-part pour les coûts non couverts par le régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération de la collecte sélective des matières recyclables a été facturée aux différentes municipalités.

Tableau 9. Coût du contrat de collecte sélective des matières recyclables 2019

Type collecte	Collecte, transport et traitement	Fréquence
Bacs roulants	426 717 \$	26 collectes /an
Conteneur chargement avant		52 collectes/ans
Transroulier compacteur	4 408 \$	environ 12 collectes/ an
Coût total	431 125 \$	

Pour les années futures, il faudra prendre en compte la modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective. Cette modernisation est basée sur une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) et permettra de mieux récupérer et recycler les contenants, les emballages, les imprimés et les journaux. Au niveau de la collecte sélective, il y aura un organisme de gestion désigné (OGD) qui sera désigné pour avoir la responsabilité du volet tri et conditionnement des matières, et un partenariat sera établi avec les municipalités, MRC et Régie pour les services de proximité comme la collecte et le transport. Ces activités de proximité seront encadrées par des ententes de partenariat entre l'organisme municipal et l'OGD. Le nouveau système de modernisation de la collecte sélective sera entièrement financé par l'OGD. Le système de modernisation entrera en vigueur dès 2022 avec un déploiement sur une

période transitoire de trois (3) ans au cours de laquelle il y aura l'élimination progressive du régime de compensation actuel et la mise en œuvre graduelle du nouveau système de REP-Partenariat. Le plein déploiement du système modernisé sera effectif en 2025. Avec l'arrivée de ce nouveau système de gestion, aucun nouveau contrat ayant un terme ferme au-delà de la période transitoire (déc. 2024) ne peut être octroyé par la MRC, nous allons donc devoir aller en appel d'offres pour les matières recyclables avec un contrat de 2 ans (2023 et 2024), puisque notre contrat actuel se termine le 31 décembre 2022.

Collecte des résidus verts (feuilles mortes)

Le contrat de collecte et transport de résidus verts pour les municipalités de la MRC de Charlevoix est d'une durée de trois ans (2016-2018) avec possibilité de prolongation de 2 ans, soit 2019 et 2020. L'entrepreneur responsable de la collecte des résidus verts est Aurel Harvey et fils. Les résidus verts sont collectés deux fois par année (printemps et automne), puis les sacs de feuilles sont désensachés pour être acheminés à la Cidrerie et Verger Pedneault à des fins de compostage. En 2019, nous avons collecté 33 Tm de résidus verts qui ont été compostés sans frais sur L'Isle-aux-Coudres par les Vergers Pedneault. Voir les détails sur les coûts de contrat au Tableau 10. Le nouveau contrat de collecte des résidus verts (2021-2023) est en sac de papier seulement, nous voulons réduire la pollution plastique et l'entrepreneur est Aurel Harvey.

Tableau 10. Coût des contrats de collecte résidus verts et matières organiques 2019

Contrat de collecte	Résidus verts		Matières organiques (bacs bruns)	
	Collecte	Traitement	Collecte	Traitement
Coût total	20 026 \$	S.F.	187 311 \$	79 435 \$
Total	286 772 \$			

Collecte des matières organiques (bac brun)

Le Tableau 10 présente les coûts des contrats de collecte/transport et traitements des matières organiques (bacs bruns) pour l'ensemble des six municipalités. Le service de collecte porte-à-porte du bac brun est offert dans chacune des municipalités de la MRC.

L'entrepreneur responsable de la collecte et du transport des matières organiques est Matrec. Le contrat est d'une durée de trois ans (2019-2021). Les bacs bruns de 240 litres utilisés sont fournis par la MRC et restent la propriété de cette dernière. La collecte est obligatoire (règlement municipal) pour les résidences permanentes et deviendra obligatoire pour les ICI en mai 2020.

Les matières organiques, obtenues grâce à la collecte porte-à-porte des bacs bruns, sont acheminées au centre de compostage Compospro de La Malbaie à des fins de compostage industriel. Suite à un appel d'offres, la MRC a signé un contrat de trois ans avec Compospro inc. (2020-2024) au coût net de 87.77 \$/Tm. La collecte des matières organiques était répartie sur 34 semaines en 2019 et a été augmentée à partir de 2020 (Tableau 11). Le contrat inclut aussi la fourniture, par le centre de compostage, de deux (2) voyages de compost (10 roues) par année que nous redistribuons gratuitement aux citoyens qui le désirent.

Tableau 11. Répartition des collectes de matières organiques en 2020

Fréquence collecte	Répartition des collectes de M-O par mois	
	2019	2020
1 x par mois	Décembre à mars	N/A
aux 2 semaines	Novembre et avril	Décembre à avril
chaque semaine	mai à octobre	mai à novembre
Total par année	34 collecte / année	41 collectes / année

Pour l'année 2020, le calendrier de collecte a été modifié pour permettre aux ICI de participer à la collecte de matières organiques à l'année. Nous avons ajouté sept (7) collectes pour obtenir : une collecte aux deux semaines en hiver et une collecte chaque semaine de mai à novembre.

En 2019, la MRC de Charlevoix a fait composter 870 Tm de matières organiques chez Compospro inc. provenant de la collecte porte-à-porte des bacs bruns et 35 Tm de résidus verts provenant de l'écocentre de St-Urbain (collecté à l'aide d'un conteneur 40 V³).

Dans le budget 2019, les quotes-parts facturées aux municipalités pour les collectes des résidus verts, des matières organiques, ainsi que pour le fonctionnement des écocentres ont été fusionnés. La quote-part en question se nommait « Valorisation et Écocentres ». Nous ne pouvons donc pas séparer les coûts de chaque collecte par municipalité, car des subventions et revenus ont été soustraits de la quote-part totale, donc non répartie par type de collecte. Le Tableau 12 présente la prévision budgétaire du coût de la quote-part « Valorisation et Écocentres » pour l'année 2020 soit 143 842 \$, ainsi que le coût net réellement payé en fin d'année.

Tableau 12. Quote-part pour les municipalités - prévision budgétaire 2019

Contrat de collecte	Résidus verts		Matières organiques		Écocentres**	Dépenses / subventions & revenus écocentres	Quote-part prévision budgétaire
Municipalités	Collecte	Traitement	Collecte	Traitement*			
Baie-Saint-Paul	20 047 \$	sans frais	187 311 \$	70 289 \$	143 398 \$	Dépenses de gestion	217 921 \$
L'Isle-aux-Coudres						220 314 \$	46 331 \$
Les Éboulements						_____	38 806 \$
Petite-Rivière-St-François						subvention & revenue	44 771 \$
Saint-Hilarion						-236 377 \$	25 554 \$
Saint-Urbain							31 598 \$
Coût total	20 047 \$	0 \$	187 311 \$	70 289 \$	143 398 \$	-16 063 \$	404 981 \$

* Le coût réel du traitement des matières organiques a été supérieur à celui des prévisions budgétaires.

**Le coût réel pour les écocentres a aussi été supérieur à la prévision budgétaire.

Programme de compostage domestique

La MRC de Charlevoix a offert de 2004 à 2019 un programme de formation au compostage domestique à ses résidants. Des formations gratuites étaient offertes aux citoyens lorsque nous avions des groupes de formés et une distribution de composteurs domestiques à prix modique, soit 40 \$ taxes incluses avait lieu. Depuis le début du programme, 12 formations ont été effectuées et 749 composteurs distribués, ce qui représente un volume d'environ 75 Tm de matières organiques détournés de l'élimination par année.

Depuis 2014, aucune formation n'a été offerte, puisque nous n'avions pas de demande. Des composteurs domestiques étaient toujours disponibles à prix modique de 40\$ taxes incluses, mais les ventes se limitaient à moins de 10 composteurs par année. Nous avons vendu notre dernier composteur en 2019 et décidé de mettre en place un nouveau programme de subvention à l'achat de composteur domestique du commerce. La tenue d'un inventaire de composteurs dans nos bureaux administratifs n'étant pas très pratiques due au manque d'espace.

Le programme de subvention offre un remboursement de 35\$ par composteur (pour un maximum de 2 composteurs par résidence). Il y a un formulaire à remplir ainsi que des preuves d'achat à fournir pour recevoir la subvention. En 2019 nous avons donné 2 subventions de 35\$ pour un total de 70\$.

Collecte des encombrants

Une collecte d'encombrants sur réservation est offerte gratuitement aux résidents de la MRC à raison de deux fois par an. Cette collecte est effectuée par un transporteur local avec un camion cube et non un camion à ordures qui compacterait l'ensemble des encombrants. De cette façon, il nous est possible de garder dans les écocentres les encombrants qui peuvent être réutilisés ou valorisés pour ne mettre aux déchets que les matières non récupérables.

Le contrat de collecte 2019-2020 a été donné à l'entrepreneur Éric Tremblay. Le coût net pour les deux collectes effectuées en 2019 est de 12 178 \$ (tarif à l'heure pour la collecte : 114 \$/h). Puisque la collecte est sur réservation, le camion ne se déplace que selon la liste d'adresses fournie par la MRC, nous ne faisons pas l'ensemble des rues de chaque municipalité. Les citoyens qui ont des encombrants à faire collecter doivent téléphoner à la MRC pour s'inscrire à la collecte. Depuis l'automne 2013, cette collecte est aussi offerte aux utilisateurs du territoire de la Zec des Martres dans le TNO.

Pour 2021, nous allons tester une collecte par camion 12 roues compacteur (contrat de 1 an avec Matrec), puisque nous ne ramassons rien à l'écocentre qui peut être réutilisé suite aux collectes d'encombrants et que les voyages encombrant l'écocentre et viennent nuire au service régulier. Les matières seront collectées et transportées directement à l'écocentre de Matrec à Québec afin d'être valorisées. Nous saurons donc une étape de vider les camions de collecte pour remplir les conteneurs de 40 verges de l'écocentre afin de transporter les matières au même endroit. Suite à cette année test, nous pourrions déterminer si cette façon de faire est réellement plus efficace et déciderons du fonctionnement pour les années subséquentes.

Programme de gestion des résidus domestiques dangereux

Depuis 2004, chaque municipalité de la MRC possède son point de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD). Les RDD sont récupérés par le programme instauré par Éco-peinture et Laurentide Re/sources. Plusieurs RDD sont récupérés gratuitement, par Laurentide Re/sources, grâce au règlement sur la responsabilité élargie des producteurs. Parmi les RDD ciblés par le programme il y a :

- La peinture (Éco-Peinture, Laurentide Re/sources)
- Les huiles (Laurentide Re/sources / SOGHU)
- Les piles (Laurentide Re/sources / Appel à recycler Canada inc.)
- L'antigel (Laurentide Re/sources / SOGHU)
- Les lampes aux mercures : fluocompactes et fluorescents (Laurentide Re/sources / recycfluo)
- Les produits électroniques : ordinateurs, télévisions... (ARPE Québec)
- Appareils réfrigérants : GoRecycle

Pour ce qui est des autres RDD récupérés (produits organiques et inorganiques), la MRC défraie les coûts de traitement pour l'ensemble des points de dépôt des municipalités, en 2019, le coût net, pour les RDD reçus dans les points de dépôt et écocentres, était de 19 128 \$ pour une quantité de 21 Tm récupérés. Les points de dépôts municipaux sont gérés par les employés de la municipalité où ils sont situés. En 2009, avec la construction de l'écocentre de Saint-Urbain, le point de dépôt du garage municipal a été déplacé vers l'écocentre et est donc géré par la MRC. En 2010, le point de dépôt de L'Isle-aux-Coudres a lui aussi été déplacé à l'écocentre de L'Isle-aux-Coudres, géré par la MRC.

À la suite de l'entrée en vigueur en juin 2011 du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises publiée par le gouvernement du Québec, RECYC-QUÉBEC a conclu, en mai 2012, une entente avec l'ARPE, mandatant cette dernière de mettre en œuvre et d'exploiter pour ses membres un programme responsable de récupération et de recyclage des produits électroniques.

La MRC a donc une entente avec ARPE Québec pour la récupération des produits électroniques, mais le système de collecte avec les CFER est resté en place, puisqu'il fonctionnait très bien, sauf que la MRC ne défraie plus de coûts pour les produits recyclés. Une compensation monétaire est même offerte par ARPE Québec pour les produits électroniques récupérés, le Tableau 13 présente le taux de compensation reçu pour chaque écocentre (point de collecte). La MRC a deux points de dépôt pour le matériel électronique (TIC), un dans chacun des écocentres. Nous travaillons avec le système des CFER, soit des conteneurs gris où les TIC sont déposés par les citoyens, et lorsqu'ils sont pleins, le transporteur des CFER part avec les conteneurs pleins et nous en laisse des vides.

Tableau 13. Compensation pour les points de dépôt de matériel électronique

Emplacement du point de dépôt	Compensation accordée
Écocentre Saint-Urbain	63,00 \$/Tm
Écocentre Isle-aux-Coudres	50,00 \$/Tm

Les cartouches d'encre sont récupérées par la MRC et déposées dans les conteneurs de l'ARPE Québec.

Enfin, il est à noter que certaines entreprises ont choisi de mettre sur pied des programmes individuels de REP pour les produits qu'ils mettent sur le marché :

- Québecor : produits électroniques, téléphones cellulaires, câbles, chargeurs, télécommandes, piles rechargeables et non rechargeables
- Bell : modems et récepteurs télé
- Crevier Lubrifiants : huiles, antigels et liquides de refroidissement, contenants d'huile de 50 litres ou moins et contenants d'antigel et de liquides de refroidissement de 50 litres ou moins

- Canadian Tire : huiles, antigels et liquides de refroidissement, contenants d'huile de 50 litres ou moins, contenants d'antigel et de liquide de refroidissement de 50 litres ou moins, filtres à huile, à antigel et à liquide de refroidissement
- Safety-Kleen : huiles, contenants d'huile de 50 litres ou moins
- Paquet et fils (lubrifiants PFL) : huiles, contenants d'huile de 50 litres ou moins
- IKEA : piles rechargeables et non rechargeables, lampes au mercure
- Recork : bouchon de liège
- Terracycle : offre de plusieurs programmes de recyclage gratuits ou avec frais.

Collecte des boues

Le Tableau 14 présente le portrait de la collecte des boues de fosses septiques. Aucune municipalité de la MRC ne gère un programme de vidange de fosses septiques, ce sont les propriétaires qui sont responsables d'effectuer la vidange de leur fosse. La totalité des boues de fosses septiques, générées sur le territoire de la MRC, est collectée par l'entreprise Sani-Charlevoix. Selon le responsable de Sani-Charlevoix, les propriétaires de résidences permanentes font vider leur fosse aux deux ans et ceux des résidences secondaires aux 4 ans.

Le coût chargé par la compagnie Sani-Charlevoix inclut les dépenses reliées au transport, au traitement et au coût d'élimination ; il était en 2019, en moyenne, de 175 \$ /vidange. Afin de déterminer les coûts de gestion des boues par municipalité, nous avons utilisé l'inventaire des fosses septiques fourni par le service de l'*Évaluation foncière* de la MRC de Charlevoix à partir des données des rôles d'évaluation foncière.

Tableau 14. Contrat de collecte des boues de fosses septiques (2019).

Municipalité	Nb de fosses			Coût vidange (175\$)*			Coût total (\$)/ an sans les résidences de tourisme
	Permanente	Secondaire	Résidence de tourisme	Permanente	Secondaire	Résidence de tourisme	
Baie-Saint-Paul	839	243	77	146 825 \$	42 525 \$	13 475 \$	189 350 \$
Les Éboulements	444	121	48	77 700 \$	21 175 \$	8 400 \$	98 875 \$
L'Isle-aux-Coudres	278	44	26	48 650 \$	7 700 \$	4 550 \$	56 350 \$
Petite-Rivière-Saint-François	262	37	180	45 850 \$	6 475 \$	31 500 \$	52 325 \$
Saint-Hilarion	222	36	11	38 850 \$	6 300 \$	1 925 \$	45 150 \$
Saint-Urbain	233	56	7	40 775 \$	9 800 \$	1 225 \$	50 575 \$
Lac Pikauba (TNO)	0	101	0	0 \$	17 675 \$	0 \$	17 675 \$
Total	2278	638	349	398 650 \$	111 650 \$	61 075 \$	510 300 \$

*frais assumés par le particulier

2.5 Collecte municipale desservant les ICI

Il n'y a pas de contrat spécifique desservant les ICI. Les matières résiduelles sont traitées au même titre que celles du secteur municipal à l'exception des coûts variables de collecte établis par les quotes-parts de la MRC. L'ensemble des ICI de la MRC sont desservie par la collecte des ordures, des matières recyclables et des matières organiques. Seule exception pour le TNO où seulement la SÉPAQ et la Zec des Martres sont desservie pour les matières recyclables. Ils gèrent eux même leurs collectes des déchets et ne sont pas prêt à faire la collecte des matières organiques avec des bacs roulants à cause des ours et nous n'offrons pas la collecte par conteneur.

Collecte des ordures :

Certains ICI sont desservis directement par les collectes résidentielles avec des bacs roulants de 240 ou 360 litres. Les plus gros ICI, utilisent des conteneurs à chargement avant qui sont collectés chaque semaine (52 collectes/an). Il y a quatre (4) transrouliers compacteurs sur notre territoire : Maxi, Super C et Hôpital de Baie-St-Paul (CIUSSS) qui sont vidés aux 15 jours. Le compacteur du IGA est vidé quant à lui aux 3 semaines depuis leur participation à la collecte des matières organiques en 2020. L'hiver, le centre de ski Le Massif de Petite-Rivière-François utilise une boîte de 40 verges non compactable pour leurs déchets, qui est vidé à la demande.

Collecte des matières recyclables :

Les ICI ont la possibilité d'utiliser des bacs de 1100, 360 et 240 litres qui sont collectés à 26 reprises par année (collecte aux deux semaines). Les plus gros ICI ont, depuis janvier 2013, des conteneurs à chargement avant bleus qui sont vidés chaque semaine. Le centre commercial Le Village de Baie-St-Paul utilise un transroulier compacteur, qui est vidé sur demande, ce qui représente environ 1 fois par mois. En octobre 2021, le Club Med Charlevoix situé à Petite-Rivière-Saint-François a débuté ses collectes de recyclage à l'aide lui aussi d'un compacteur qui est vidé sur demande, nous avons évalué la demande à une collecte par moi pour les prochaines années, mais cela restera à confirmer.

Collecte des matières organiques :

Plusieurs ICI participent déjà à la collecte des matières organiques, et depuis mai 2020 cette collecte est rendue obligatoire pour ces derniers, comme pour le résidentiel. Nous avons opté pour la collecte par bacs roulants bruns de 240 litres, et avons augmenté la fréquence (7 collectes de plus par année) afin de mieux desservir les ICI. En été (mai à novembre) la collecte est effectuée chaque semaine et en hiver, la collecte est aux deux (2) semaines. Nous pourrions réajuster les collectes pour certains ICI si la demande est requise afin de favoriser la participation des plus gros producteurs de matières organiques.

Générateurs de matières résiduelles et types de matières produites

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix, peu d'industries génèrent des quantités importantes de matières résiduelles. Voici la liste des usagers susceptibles de produire des matières résiduelles en plus grande quantité que les résidences et autres petits commerces :

Isle-aux-Coudres

Groupe Océan : Ce chantier naval a dans ses matières résiduelles des produits de métal et des morceaux de bateaux.

Saint-Urbain

Meunerie Charlevoix à St-Urbain : La Meunerie fait de la moulée pour animaux de ferme. Nous ne connaissons pas le type de déchets qu'ils produisent, outre du plastique agricole.

Baie-Saint-Paul

Simard Suspensions : Cette entreprise de construction / mise à niveau de suspensions de camion produit du métal et des pièces de camion. Ils ont un roll-off que pour le métal. Outre cela, ils produisent des déchets normaux d'entreprise.

Thermafix : Ce vitrier produit de la vitre.

Laiterie Charlevoix : Produisent du lactosérum, qu'ils traitent depuis 2012 grâce à leur système de méthanisation.

Centre travail de Charlevoix (BFCO) : Cette entreprise d'économie sociale fait des produits en bois. Ils ont un conteneur qu'ils remplissent de résidus de bois.

Meubles Libra : Font de l'ameublement. Les matières résiduelles sont constituées principalement de bois, de textiles et de métal.

Hôpital Baie-Saint-Paul : Les matières résiduelles peu communes produites par l'hôpital concernent principalement les produits biomédicaux.

Supermarchés Maxi, Super C et IGA de Baie-Saint-Paul : Produits d'emballage, boîtes, produits périmés et alimentaires.

2.6 Programme de gestion des CRD

Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) des particuliers transigent par les écocentres (Tableau 15) gérés par la MRC. Les différentes matières y sont démêlées dans des conteneurs de 40 verges (bois, matériaux secs,

encombrants, métal, résidus verts, rejets). Les conteneurs de bois et de matériaux secs sont valorisés à l'écocentre de Matrec (Complexe Lavoisier)⁴, les conteneurs d'encombrants vont chez AIM, les conteneurs de résidus verts vont chez Compospro pour y être compostés, tandis que ceux de métal vont chez un récupérateur de métal de La Malbaie (S. Iarno).

Autres matières valorisées dans les écocentres :

- Les branches sont amassées dans un enclos, sur dalle de béton, et valorisées par la Coop de l'arbre. Elles sont déchiquetées et utilisées comme copeaux, et nous gardons une partie des copeaux (sur dalle de béton) pour les redonner aux citoyens.
- Les résidus de béton, brique et asphalte sont stockés dans un enclos sur dalle de béton et récupérés par l'entrepreneur Éric Tremblay environ 2 fois par année (utilisés comme matériel de remplissage).
- Une remorque pour les textiles est entreposée à l'écocentre de St-Urbain pour les surplus des friperies de la MRC de Charlevoix et celles de Charlevoix-Est. La compagnie qui les récupère est Philtex qui exporte les vêtements et divers articles récupérés.

Un système de revente des matériaux, meubles et divers articles réutilisables est en fonction dans les deux écocentres. Nous avons un Écoboutique à l'Écocentre de St-Urbain, qui est un magasin du réemploi où sont revendus toutes sortes d'articles réutilisables (livre, CD, DVD, vaisselles, meubles, articles de sport, de bébé, de décoration, etc.). Pour l'écocentre de L'Isle-aux-Coudres, c'est un grand conteneur maritime avec 3 portes coulissantes qui sert d'entrepôt pour la revente.

Figure 11. Infrastructure de revente Écocentre de L'Isle-aux-Coudres



⁴ L'écocentre de Matrec mène des opérations de valorisation de matières résiduelles grâce au centre de tri de matériaux secs.

Tableau 15. Adresse et horaire des écocentres pour 2019

Écocentre	Adresse	Horaire 2019	
		ÉTÉ	HIVER
Saint-Urbain	7, rue du Parc Industriel	Lundi au samedi	Jeudi, vendredi & samedi
		avril à mi-novembre	mi-novembre à mars
Écoboutique (St-Urbain)	7, rue du Parc Industriel	Mardi & samedi	Fermé
		mi-avril à octobre	novembre à mi-avril
L'Isle-aux-Coudres	51, chemin de la Traverse	Mercredi & samedi	Fermé
		avril à mi-novembre	mi-novembre à mars
Tarifs Écocentres		Encombrants	Matériaux secs
Citoyens		gratuits	10 \$/m ³
Commerces		30 \$/m ³	30 \$/m ³
Entrepreneurs	Triés		60 \$/m ³
	Non triés		80 \$/m ³

N.B. Seules les remorques sont acceptées sur les sites des écocentres, les camions (10 roues et plus) sont interdits.

2.7 Programmes de communication et de sensibilisation

Le programme de communication et de sensibilisation de la MRC de Charlevoix comporte entre autres :

1. La parution annuelle d'un journal « Journal vert l'avenir » qui dresse le bilan de l'année précédente en termes de mise en œuvre du PGMR. Le journal est transmis à l'ensemble des résidents et des ICI en février.
2. La parution, dans le journal local, des dates de collectes pour les différentes collectes spéciales (résidus verts, encombrants, etc.) en plus de la diffusion d'une annonce à la radio locale pour les collectes des encombrants sur réservation et des résidus verts.
3. Des dépliants de sensibilisation et d'explication sur les différents programmes ou collectes de la MRC :
 - a. Programme de compostage domestique
 - b. Herbicyclage
 - c. Résidus domestiques dangereux (RDD)
 - d. Collecte des matières organiques (bac brun) (2 dépliants différents)
 - e. Écocentres
 - f. Pratiques vertes pour la réduction des MR lors de l'organisation d'événements
 - g. Gestion des matières résiduelles ICI, « la récupération ce n'est pas une option! »
4. Un calendrier de collecte est transmis aux citoyens chaque année
5. Organisation d'événements dans le cadre de la semaine de l'environnement (concours de dessin, activité de récupération, remise de compost ou autres)
6. Rappel périodique dans l'Hebdo régional et les bulletins municipaux des règles à suivre pour les différentes collectes (interdiction de sac plastique dans le bac brun, liste des matières recyclables, etc.)
7. Mise en place d'une tour de récupération pour les employés de la MRC et les citoyens (Figure 12)
8. Babillard GMR dans l'entrée de la bâtisse de la MRC mis à jour régulièrement avec les nouvelles informations. Les dépliants de la MRC y sont présents, ainsi que des exemplaires du calendrier de collectes (Figure 13).
9. Participation à une émission bimensuelle « Ça se passe chez vous » à la télévision communautaire (TVCO) où différents sujets de la GMR sont abordés et expliqués.

10. Parution d'une chronique mensuelle dans l'Hebdo Charlevoisien « GMR la rubrique » mise en place en mai 2014, afin d'habituer les citoyens à localiser facilement nos conseils et rappels des différentes collectes. La chronique a toujours le même format et le même en-tête donc l'identification est rapide pour les lecteurs.

Le budget de l'année 2019, pour la publicité et l'information, était de 24 300 \$ et les dépenses ont finalement été de 24 094 \$. En 2020 ce budget est de 28 000 \$.

Figure 12. Tour de récupération

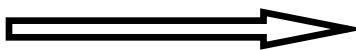


Figure 13. Babillard GMR, situé dans l'édifice de la MRC



3 INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GMR

La liste des différents intervenants en gestion des matières résiduelles hors et sur le territoire de planification (MRC de Charlevoix) est présentée dans le Figure 16 suivant.

Tableau 16. Intervenants en gestion des matières résiduelles.

Intervenant	Adresse	Hors MRC	Domaine d'intervention
Organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux hors du territoire de planification			
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	675, boulevard René-Lévesque Est, 30 ^e étage, bte 2 Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : 418 521-3861; Fax : 418 643-3619 capitale-nationale@mddefp.gouv.qc.ca	X	Gouvernemental (Encadrement, réglementation)
Recyc-Québec	300, rue Saint-Paul, bureau 411 Québec (QC) G1K 7R1 Tél. : 1-866-523-8290 Fax : 418-643-6507 info@recyc-quebec.gouv.qc.ca	X	Récupération : pneus
Organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux sur le territoire de planification			
Parc des Grands-Jardins (SÉPAQ)	25, boul. Notre-Dame Clermont (QC) G4A 1C2 Tél. : 418-439-1227 Fax : 418-439-1228 parc.grands-jardins@sepaq.com		
Réserve faunique des Laurentides (administration)	700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11 Québec (Québec) G2J 1E2 Tél. : 418 528-6868 Fax : 418 528-8833 laurentides@sepaq.com		
Organismes municipaux du territoire de planification			
Ville de Baie-Saint-Paul	15, rue Forget Baie-Saint-Paul (QC) G3Z 3G1 Tél. : 418-435-2205 Fax : 418-435-2688 ville@baiesaintpaul.com		Récupération : piles, lampes fluocompactes Lieu dépôt RDD (garage municipal) Huile & Peinture Produits organiques & inorganiques
Municipalité des Éboulements	2335, route du Fleuve Les Éboulements (QC) G0A 2M0 Tél. : 418-489-2988 Fax : 418-489-2989 municipalite@leseboulements.com		Récupération : piles, lampes fluocompactes Lieu dépôt RDD (garage municipal) Huile & Peinture
Municipalité de L'Isle-aux-Coudres	1026, chemin des Coudriers Isle-aux-Coudres (QC) G0A 3J0 Tél. : 418-760-1060 Fax : 418-760-1061 contact@municipaliteiac.ca		
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	1067, rue Principale Petite-Rivière-Saint-François (QC) G0A 2L0 Tél. : 418-760-1050 Fax : 418-760-1051 info@petiteriviere.com		Récupération : piles, lampes fluocompactes Lieu dépôt RDD (garage municipal) Huile & Peinture
Municipalité de Saint-Hilarion	306, chemin Cartier Nord Saint-Hilarion (QC) G0A 3V0 Tél. : 418-489-2995 Fax : 418-457-3805 municipalite@sainthilarion.ca		Récupération : piles, lampes fluocompactes Lieu dépôt RDD (garage municipal) Huile & Peinture
Municipalité de Saint-Urbain	917, Saint-Édouard C.P. 100 Saint-Urbain (QC) G0A 4K0 Tél. : 418-760-1055 Fax : 418-760-1056 munsturb@sainturbain.qc.ca		

Intervenant	Adresse	Hors MRC	Domaine d'intervention
Organismes municipaux du territoire de planification (suite)			
MRC Charlevoix	Écocentre de Saint-Urbain 7, rue du Parc Industriel Saint-Urbain (QC)		Récupération : piles, lampes fluocompactes, encombrants, bois, métaux, plastique, TIC, vêtements. Lieu dépôt RDD Huile & Peinture Produits organiques & inorganiques
MRC Charlevoix	Écocentre de L'Isle-aux-Coudres 51, chemin de la Traverse Isle-aux-Coudres (QC)		Récupération : piles, lampes fluocompactes, encombrants, bois, métaux, plastique, TIC Lieu dépôt RDD Huile & Peinture Produits organiques & inorganiques
MRC Charlevoix	4, place de l'Église, Baie-Saint-Paul (QC) G3Z 1T2 Tél. : 418-435-2639 Fax : 418-435-2666		Récupération : cartouches d'encre, piles, téléphones cellulaires, lampes fluocompactes
Organismes privés ou sans but lucratif impliqués en gestion des matières résiduelles			
Appel à recycler	7200 boulevards Grande-Allée Suite 203 Saint-Hubert, QC, J3Y 0N8 Tél. : 1-877-273-2925 appelarecycler.ca/	X	Organisme gestionnaire des programmes collectifs de REP des piles, batteries et téléphones cellulaires
Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR)	618 boulevard Thibaut Trois-Rivières, QC, G8T 6Z7 Tél. : 819-698-0373 aomgmr.com	X	Regroupement visant à fournir une assistance technique au niveau de la GMR
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Tél. : 1 888 476-5572 arpe.ca	X	Organisme responsable du programme de récupération et de valorisation des produits électroniques
Conseil canadien du compostage	Tél. : 1 877-571-4769 compost.org	X	Organisme faisant la promotion du développement du compostage et de l'utilisation du compost
Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale nationale	870 avenue De Salaberry Québec, QC G1R 2T9 Tél. : (418) 524-7113 cre-capitale.org/	X	Organisation environnementale sans but lucratif faisant la promotion de l'insertion des valeurs environnementales dans le développement régional
Éco-Peinture	240, rue des Forges, suite 304 Trois-Rivières, QC G9A 2G8 Tél. : 1 855 840-6559	X	Récupération : peinture, teintures, contenants, aérosol, RDD
Go Recycle Canada	Gorecycle.com	x	Récupération : Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation. Appareils électroménagers
RecycFluo	Tél. : 1-888-860-1654 www.recycfluor.ca/fr	X	Organisme gestionnaire des programmes collectifs de REP des lampes au mercure
Réseau québécois des centres de formation en entreprise et récupération	184, rue Racine, bureau 413 Québec, QC G2B 1E3 Tél. : 418-407-3380 Fax : 418-407-3382 reseauqcf.ca	X	Récupération : TIC
Synergie 138	SADC Charlevoix 11, rue St-Jean-Baptiste Baie-St-Paul G3Z 1M1 418-264-6442		Alliance des SADC de l'île d'Orléans jusqu'à Blanc-Sablon pour stimuler efficacité économique et économie circulaire

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	204-248 boul. Fréchette Chambly (QC) J3L 2Z5 Tél. : 450-447-9996 Fax : 450-447-9988 soghu.com/fr	X	Récupération : huile usagée, contenants, filtres d'huiles, antigels, aérosols
Intervenant	Adresse	Hors MRC	Domaine d'intervention
Entreprise de collecte et de transport de matières résiduelles			
Aurel Harvey & fils	544 ch. de la Vallée La Malbaie (QC) G5A 1C5 Tél. : 418-665-4461	X	Collecte des résidus verts
Matrec	5160, boul. Wilfrid-Hamel Québec, QC G2E 5G8 Tél. : 1-800-736-0080	X	Déchets résidentiels et ICI Matières recyclables résidentielles et ICI Résidus verts
Éric Tremblay	44, chemin Saint-Laurent, Baie-St-Paul, QC Tél. : 418-435-3399		Encombrants
Entreprises de collecte et de traitement des boues municipales ou fosses septiques			
Sani-Charlevoix	31, rang St-George, Saint-Urbain Tél. : 418-639-2731		Récupération : boues de fosses septiques des particuliers * Le siège social de l'entreprise est à St-Urbain, mais le site de traitement est hors MRC, à St-Irénée.
Récupérateurs, recycleurs et valorisateurs			
Centre des femmes de Charlevoix	595, George-Edouard-Tremblay Baie-St-Paul, QC G3Z 1V5 Tél. : 418-435-5752		Récupération : Jouets et ameublements pour bébé
Centre de tri VIA de Lévis	1200, rue des Riveurs Lévis, QC G6Y 9G2 Tél. : 418 833-0421	X	Récupération : matières recyclables
ARPE Québec	5750 Explorer Drive, bureau 301 Mississauga, ON L4W 0A9 Tél. : 1 888 476-5572 www.recyclermeselectroniques.ca	X	Récupération : matériels informatiques, cartouches d'encre
Compospro Inc.	2375, boul. de Comporté La Malbaie, QC G5A 3C6 Tél. : 418-439-4646 Fax : 418-439-4647	X	Récupération : matières organiques de la MRC
GoRecycle Canada Inc.	550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1680, Montréal, Québec H3A 1B9 info@gorecycle.com	x	Récupération : appareils réfrigérants
Coop de l'arbre	63 rue Ambroise-Fafard Baie-Saint-Paul, QC G3Z 2J7 Tél. : 418-633-6574		Élagage, émondage, déchiquetage d'arbres
Écocentre de Matrec	1700 boul. Jean-Talon Charlesbourg, QC G2K 2L8 Tél. : 418-628-5261	X	Récupérateur : Bois, matériaux secs des Écocentres de la MRC
Éric Tremblay	44, chemin Saint-Laurent, Baie-St-Paul, QC Tél. : 418-435-3399		Récupération : Béton, brique, asphalte des Écocentres
Philtex	7711, boul. Métropolitain E Anjou Qc H1J 1J8 514-353-8787		Récupération : Textile, vêtements
Laurentide Re/sources	345, rue de la Bulstrode Victoriaville, Qc G6T 1P7 1-888-758-5497		Récupération : Résidus domestique dangereux

Shred-it	185 rue Fortin Québec, QC G1M 3M2 Tél. : 855 501-9688	X	Récupération : Déchiquetage (doc confidentiels)
S. Lamo	458, chemin de la vallée La Malbaie, QC G5A 1C1 Tél. : 418-665-7212	X	Récupération : métaux écocentres
NAPA pièce d'auto	954, MGR de Laval Baie-St-Paul, QC Tél. : 418-435-2241		Récupération : Batteries automobiles
Intervenant	Adresse	Hors MRC	Domaine d'intervention
Recyclage d'Auto Desbiens	329-7, route 362 Baie-Saint-Paul, QC Tél. : 418-435-5920		Recycleur de métaux
Sanimax	2101, avenue de la Rotonde, Charny (QC) G6X 2L9 Tél. : 1 888 726-4629	X	Récupération : Huiles, graisse de cuisson
Vergers Pedneault	3384 Des Coudriers L'Île-aux-Coudres, Québec Tél. : (418) 438-2365		Récupération : résidus verts de la MRC
Organismes communautaires ou d'économie sociale			
Club optimiste	Baie-Saint-Paul http://baiest-paul.optimistcanada.ca/		Marché aux puces
La Friperie ressourcerie l'Ancre	1024, chemin des Coudriers Isle-aux-Coudres Tél. : 418-438-1616		Récupération : Vêtements, meubles
Centre communautaire ProSanté	3, Clarence-Gagnon, Baie-Saint-Paul, QC G3Z 1K7 Tél. : 418-435-2129		Récupération : Vêtements, banque alimentaire

3.1 Infrastructures de valorisation et d'élimination de matières résiduelles

Cette section fait un inventaire des installations présentes sur le territoire de la MRC. Comme le démontre le Tableau 17, la majorité des infrastructures présentes sont des points de dépôt. Ainsi on dénombre peu d'infrastructures de traitement des matières résiduelles. Par ailleurs, nous pouvons mentionner trois entreprises privées qui ont mis en place des systèmes de gestion environnementale :

La Laiterie Charlevoix de Baie-St-Paul traite ses eaux usées (lactosérum) grâce à un système de méthanisation, et ce depuis 2012. Le gaz produit lors de la méthanisation (méthane) est utilisé pour produire une réserve d'eau chaude qui est utilisée pour l'ensemble de la production de la fromagerie.

Les Serres Sagami Charlevoix aux Éboulements ont mis en place un système de chauffage à la biomasse pour toutes ses installations, à partir de copeaux de bois. L'usine de Produits forestiers Résolu de Saint-Hilarion approvisionne les

serres en copeaux, soit environ 15 000 tonnes par année. Le système de chauffage à la biomasse est en opération depuis décembre 2011.

Les viandes biologiques de Charlevoix à Saint-Urbain ont mis en place un système de chauffage à la biomasse pour sa porcherie. Les matières premières utilisées pour le chauffage sont les écorces résiduelles du Groupe Lebel de Saint-Hilarion. La chaufferie comprend un système d'eau chaude pour le chauffage des planchers et procure la chaleur nécessaire pour la pouponnière. L'énergie produite permet aussi à Viandes biologiques Charlevoix de sécher l'Okara, un résidu composé à 80% d'eau, issu de la production de lait de soya. Une fois séché, ce produit riche en protéines est inclus dans l'alimentation des animaux.

Maison Mère à Baie-St-Paul est l'ancien couvent des Petites Franciscaines de Marie maintenant convertie en espace de bureau et commerciale. Il y a eu remplacement du chauffage au mazout par le chauffage à la biomasse en 2021.

Club Med – Québec Charlevoix à Petite-Rivière-St-François a ouvert en 2021, et dans ses installations de gestion des matières résiduelles, ils ont deux robots Solucycle pour le traitement de leurs matières organiques. La boue produite est par la suite collectée par Sani-Charlevoix et traitée chez Compospro Inc. par compostage industriel.

Tableau 17. Infrastructures de traitement de MR situées sur le territoire de la MRC.

Type d'infrastructure	Baie-St-Paul	Les Éboulements	L'Isle-aux-Coudres	Petite-Rivière-St-François	Saint-Hilarion	Saint-Urbain	MRC de Charlevoix
Infrastructure de valorisation							
❖ Écocentre			1			1	2
❖ Centre de tri de matières recyclables							0
❖ Centre de transbordement des matières recyclables						2	2
❖ Lieu de traitement des boues							0
❖ Infrastructure de compostage			1				1
Point de dépôt permanent							
❖ RDD	1	1	1	1	1	1	6
❖ Vêtements	1		1			1	3
Infrastructure d'élimination							
❖ Lieu enfouissement sanitaire (LES) *	1						1
❖ Centre de transbordement des ordures	1						1
❖ Lieu enfouissement technique (LET)							0
Total	4	1	4	1	1	5	16

*lieu d'enfouissement sanitaire fermé depuis janvier 2009

Les deux écocentres de la MRC ont été agrandis afin de répondre à la demande grandissante des citoyens et petits commerces. L'écocentre de St-Urbain a été agrandi en 2014. Nous avons ajouté 3 espaces de conteneur 40 verges, ainsi qu'une Écoboutique construite en 2015 afin de détourner le plus de matière possible de l'élimination. Le bâtiment de 60 mètres par 40 mètres n'étant pas isolés ni chauffé, l'Écoboutique est accessible de la mi-avril à la fin octobre. En hiver nous pouvons recevoir des matières, mais il n'y a pas de vente.

Figure 14. Écoboutique de St-Urbain



Pour l'Écocentre de L'Isle-aux-Coudres, l'agrandissement a eu lieu en 2017, nous avons ajouté un espace pour un conteneur de 40 verges ainsi que des enclos avec muret en bloc de béton pour les branches et le béton. Un conteneur maritime de 40 verges avec 3 portes coulissantes a été ajouté pour la revente (Figure 15).

Figure 15. Conteneur de revente et de RDD de l'écocentre de L'Isle-aux-Coudres



Il n'y a aucune limitation physique en termes de capacité, considérant que le volume de matières résiduelles produit et traité dans la MRC de Charlevoix est relativement faible et que plusieurs matières sont envoyées à l'extérieur pour y être traitées. De plus, comme la population de Charlevoix restera stable au cours des 20 prochaines années, il n'y aura pas d'augmentation drastique des besoins pour les installations de la MRC. Ainsi, les infrastructures de la MRC de Charlevoix sont, pour la plupart, en mesure de combler les besoins futurs pour les 10 prochaines années.

Pour ce qui est du centre de transfert des déchets, sa durée de vie (15 ans) arrivera à échéance en décembre 2022 et un nouveau système de transfert devra être envisagé. Le système actuel de transstors (cuves basculantes) arrivant à leur fin de vie (bris fréquent et très ralenti dans leurs manipulations), nous allons probablement opter pour un bâtiment (dôme ou entrepôt) afin d'y décharger nos déchets et de les transférer dans une remorque (plancher mobile). La MRC a renouvelé son contrat d'élimination avec Gesterra pour une durée de 15 ans renouvelable aux 5 ans. Ce nouveau contrat est seulement pour l'enfouissement de nos déchets et n'inclus pas le transport et la gestion du centre de transfert.

Infrastructures de Valorisation

❖ Écocentres

Trois Écocentres ont été aménagés sur le territoire de la MRC. L'écocentre de Saint-Urbain construit en 2009, l'écocentre de Baie-Saint-Paul/Petite-Rivière construit en 2010 et celui de L'Isle-aux-Coudres construit en 2011. Seulement deux sont encore en opération, puisque celui de Baie-St-Paul/Petite-Rivière ne fonctionnait pas, nous l'avons fermé en 2019.

Les écocentres sont accessibles aux résidents occupant le territoire de la MRC ainsi qu'aux ICI et aux entrepreneurs en construction qui effectue des travaux sur notre territoire. Les matières acceptées dans le cas des entrepreneurs doivent arriver dans des remorques (aucun 10 roues et plus accepté) et être triés manuellement dans les bons conteneurs. Des frais de dépôt sont applicables en fonction du type de matière apporté.

Les Écocentres sont munis de conteneurs pour récupérer les matériaux de toute sorte, d'un entrepôt de réemploi réservé à la vente d'articles divers en bon état, et d'un dépôt de RDD et TIC. Le tableau 18 décrit en détail les articles acceptés dans les différents conteneurs des écocentres.

Tableau 18. Matières acceptées dans les conteneurs de tri Écocentre

Matériaux secs	Encombrants	Rejet	Bois
Plancher flottant	Tissus	Bois traité	Bois charpente (peint ou non)
Fenêtre et vitre	Baignoire acrylique et douche	Gypse	Ripe pressée (peint ou non)
Porte avec fenêtre	Tapis	Pare choc auto	Bûche de bois
Laine, styromousse isolant	Matelas	Toile, bâche	Plancher de bois
Toilette	Divan, sofa, fauteuil	Siège de bébé	Meuble en bois (peint ou non)
Gouttière plastique	Spa (coupé en morceaux)	Article de piscine	
Tuyau PVC, ABS	Gros Jeux d'enfants plastiques	Grosses Souches	
Chaise et table de patio	Bain-tourbillon	Petits jouets	
Reste de ciment	Toile piscine	Pièces auto en plastique (ex:pare-choc)	
Céramique avec ciment	Cabanon plastique	Boyau d'arrosage	
Morceau de brique	Chaise patio plastique	Caoutchouc (ex.: chambre à air, chenille, courroie, petit pneu, tapis à vache)	
Petites souches	Article piscine	Styromousse #6 emballage	**pas de mélamine et MDF, maintenant les mettre dans matériaux secs**
Lavabo en céramique	Rembourrage / coussin		
Miroir, articles avec miroir	Matelas		
Bois mélangé avec autres matières	Lavabo en plastique		
Bardeaux d'asphalte	Plastique		
Tuile de plafond	Toile de plastique		
Céramique	Prélart		
Rouleau carton épais	Vinyle de maison		
Mélamine	Chaudières avec peinture séchée		
MDF	plancher flotant en vinyle		
pare-brise auto	madrier en plastique		

En plus des conteneurs de 40 verges présentés dans le tableau 18, nous avons aussi un conteneur de 40 verges pour récupérer les métaux dans chacun des écocentres. À l'écocentre de Saint-Urbain, nous avons un conteneur de 40 verges pour les résidus verts. Les résidus de briques, béton et asphalte sont acceptés dans un casier avec base bétonnée ainsi que les branches qui sont déchiquetées par une entreprise locale pour faire des copeaux qui sont par la suite donnés aux résidents. Une fois par année, nous effectuons une distribution de compost produit à partir de notre collecte des matières organiques (voir Figure 16).

Figure 16. Casier de béton écocentre St-Urbain



Figure 17. Vue des différents conteneurs pour les matières recyclables, les RDD et les TIC.



Les surplus de matières recyclables peuvent être déposés dans l'un de nos conteneurs chargement avant disponible sur chacun des sites.

Seul l'écocentre de Saint-Urbain est accessible à l'année en raison de 6 jours semaine (lundi au samedi) en été et trois jours semaine (jeudi au samedi) en hiver. L'écocentre de L'Isle-aux-Coudres est accessible d'avril à la mi-novembre et est fermé en période hivernale.

❖ Centre de tri de matières recyclables

Sur le territoire de la MRC, on ne compte pas de centre de tri pour les matières recyclables. Les matières recueillies par la collecte sélective sont acheminées dans le centre de transbordement des matières recyclables de Matrec situé dans le parc industriel de St-Urbain, puis les matières sont acheminées par remorque compacteur vers le centre de tri VIA à Lévis. En 2019, ce centre de tri a reçu 50 100 Tm de matières. Le centre de tri VIA à Lévis a des clients pour toutes les matières traitées, qui sont livrées au fur et à mesure de leur production.

❖ Centre de transbordement des matières recyclables

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix, il y a deux centres de transbordement des matières recyclables qui sont situés dans le parc industriel de St-Urbain. Le premier centre de transbordement est celui de Matrec et est utilisé pour le transbordement de nos matières et le deuxième est celui de Aurel Harvey & fils qui est utilisé pour le transbordement des matières de la MRC de Charlevoix-Est.

❖ **Lieu de traitement de boues de fosses septiques**

Dans la Municipalité de St-Urbain, nous retrouvons la compagnie Sani-Charlevoix qui possède un site de traitement des boues de fosses septiques à Saint-Irénée, dans la MRC de Charlevoix-Est. Étant la seule dans la région, cette compagnie fait la collecte de toutes les fosses de la MRC en plus de celles de la MRC de Charlevoix-Est. Toutes les boues générées sur le territoire de la MRC de Charlevoix sont collectées par l'entreprise Sani-Charlevoix. Les boues sont acheminées sur leur propre site de disposition de boues. Suite aux traitements de rétention, de sédimentation et d'infiltration, la masse solide est disposée sur un lit de séchage puis accumulée sur place. Suite au traitement, l'ensemble des boues reçu est utilisé à des fins de valorisation agricole depuis au moins 5 ans.

Les données pour la capacité de traitement des boues de fosses septiques sont les suivantes :

- Débit moyen : 22,4 m³/j
- Charge organique maximum : 233 kg/ DBO₅/j
- Capacité de traitement : 3000 fosses/année
- Quantités annuelles de matières reçues, traitées ou rejetées en 2019 : 3 100 fosses septiques vidangées pour la MRC de Charlevoix et celle de Charlevoix-Est.

❖ **Infrastructure de compostage**

Sur le territoire de la MRC, on ne compte pas d'infrastructure de compostage recevant des matières organiques provenant du secteur municipal. Pour la disposition des matières provenant des collectes à trois voies, nous faisons appel à la compagnie Compospro Inc. située dans la MRC de Charlevoix-Est. La capacité de traitement de Compospro est de 57 000 m³ par année. Comme ils ne possèdent pas de balance à leurs installations, certaines données, comme leur capacité de traitement, ne sont pas disponibles en tonnes humides. De plus, le taux de siccité est également inconnu. Ils ont reçu 905 tonnes provenant de la MRC de Charlevoix en 2019. Le taux de rejet est d'environ 20%, incluant 10-15% de matières recyclables. Enfin, les installations de Compospro pourront subvenir aux besoins dans les 10 prochaines années, comme ils ne fonctionnent qu'à 18% de leur capacité maximale.

Pour les matières provenant de la collecte de résidus verts, ils sont envoyés directement chez un pomiculteur situé à L'Isle-aux-Coudres (Vergers Pedneault). La capacité de traitement des Vergers Pedneault est difficile à évaluer. Il n'y a que la MRC de Charlevoix qui y envoie des résidus verts (des feuilles mortes), et ce deux fois par année (nous y avons envoyé au total 33 tonnes de feuilles en 2019, mais cela a tendance à baisser avec la collecte porte-à-porte des matières organiques). Les Vergers font leur propre compost avec des pommes, mais ont aussi besoin de matière brune. La capacité de traitement est loin d'être atteinte.

Points de dépôt permanents

Les points de dépôt permanents représentent des lieux de dépôt volontaire où les citoyens peuvent y amener certaines matières résiduelles. Pour ces infrastructures, on note les points de dépôt de RDD ainsi que ceux de vêtements provenant des friperies.

❖ Dépôt RDD

Pour ce qui est des RDD, on dénombre 6 points de dépôt permettant la récupération de la peinture, des huiles, des piles et des fluocompactes. Trois d'entre eux sont plus complets et acceptent aussi les néons, les produits organiques et inorganiques. Ces dépôts sont accessibles dans chaque municipalité et sont situés dans les écocentres et dans les garages municipaux.

❖ Dépôt de vêtements

Concernant les vêtements, deux organismes à but non lucratif sont connus dans la région, ils récupèrent et revendent à bas prix les vêtements et les chaussures. Il est difficile d'évaluer la quantité recueillie par ces friperies. Les surplus et rejets de ces friperies sont acheminés à l'écocentre de St-Urbain et stockés dans une remorque qui, une fois remplie, est acheminée à la compagnie PHILTEX qui récupère le textile et les vêtements en bon état afin de les exporter dans les pays sous-développés.

Infrastructures d'élimination

❖ Lieu d'enfouissement sanitaire

La MRC possède un lieu d'enfouissement sanitaire localisé sur le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul. Les activités d'enfouissement, à cet endroit, ont cessé en janvier 2009 conformément au règlement sur *l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*. Plusieurs projets ont été étudiés, dont la possibilité d'établir une entente avec la MRC de Charlevoix-Est pour l'enfouissement de nos déchets dans leur LET, mais le projet ne s'est jamais concrétisé à cause des coûts d'investissement jugés trop élevés.

❖ Centre de transbordement

Le centre de transbordement des déchets de la MRC de Charlevoix est situé à St-Placide (terrain adjacent à l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC). Ce centre de transfert a été construit sur le terrain de la MRC de Charlevoix, mais les équipements appartiennent à Gesterra jusqu'à la fin de la période de location achat de 15 ans (2009 à 2023). Le centre de transbordement des déchets est constitué de deux (2) Transtors d'une capacité de stockage de 53v³ chacun (106 v³ au total) ainsi que de deux dalles de béton où sont positionnées les remorques compactables qui transbordent les déchets vers le LET de Gesterra.

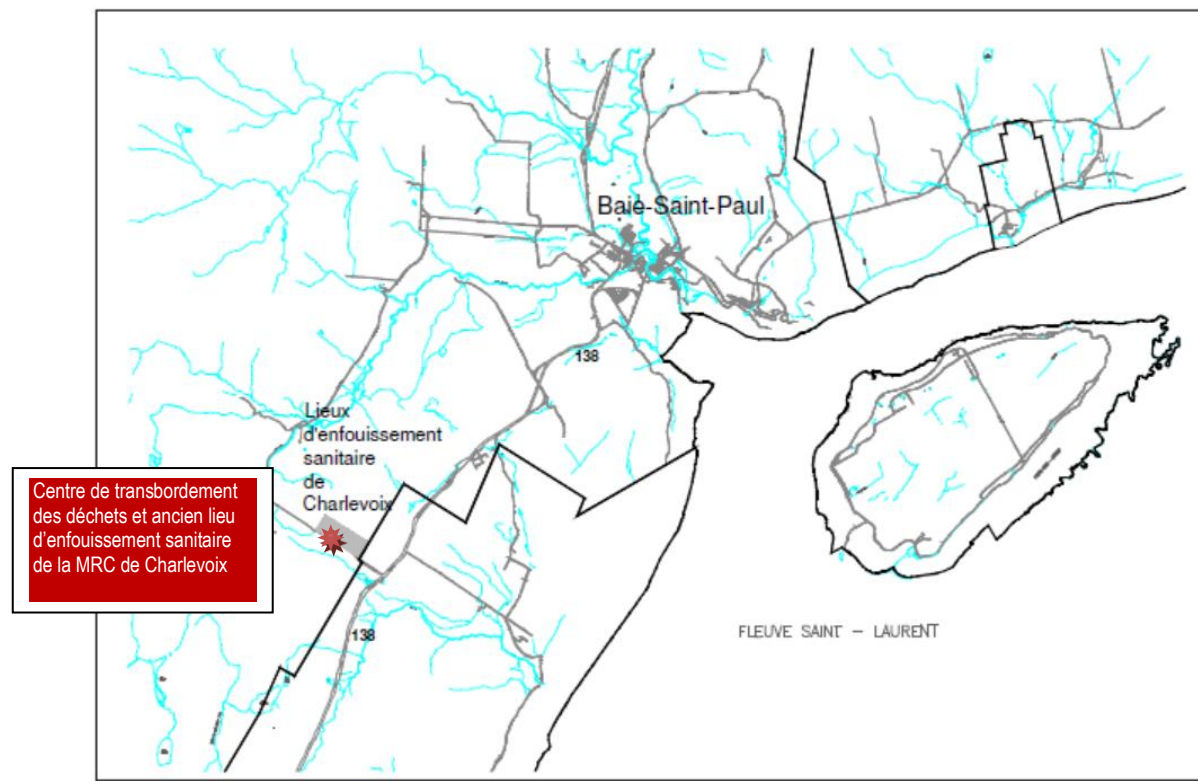
Les Transtors (Figure 18) sont transvidés chaque jour dans une remorque compacteur de 108 v³ et les déchets sont transportés au LET de Gesterra à St-Rosaire. Le système du centre de transfert est un projet-pilote présenté par Gesterra au MDDELCC, puisque ce système n'était pas encore utilisé au Québec. Depuis son implantation, le système a très bien fonctionné, les déchets des camions de collecte latérale, chargement avant et même les transrouliers (roll off) y sont transvidés chaque semaine. Les conteneurs de 40 verges contenant les rejets collectés dans les écocentres transitent aussi par les Transtors pour être éliminés chez Gesterra.

Selon le Certificat d'autorisation émis à la MRC par le MDDELCC, un maximum de 200 Tm métriques de déchets par semaine peut transiter par le centre de transbordement. Ce maximum n'a jamais été atteint depuis le début de l'utilisation de ce système de transbordement.

Figure 18. Centre de transbordement des déchets

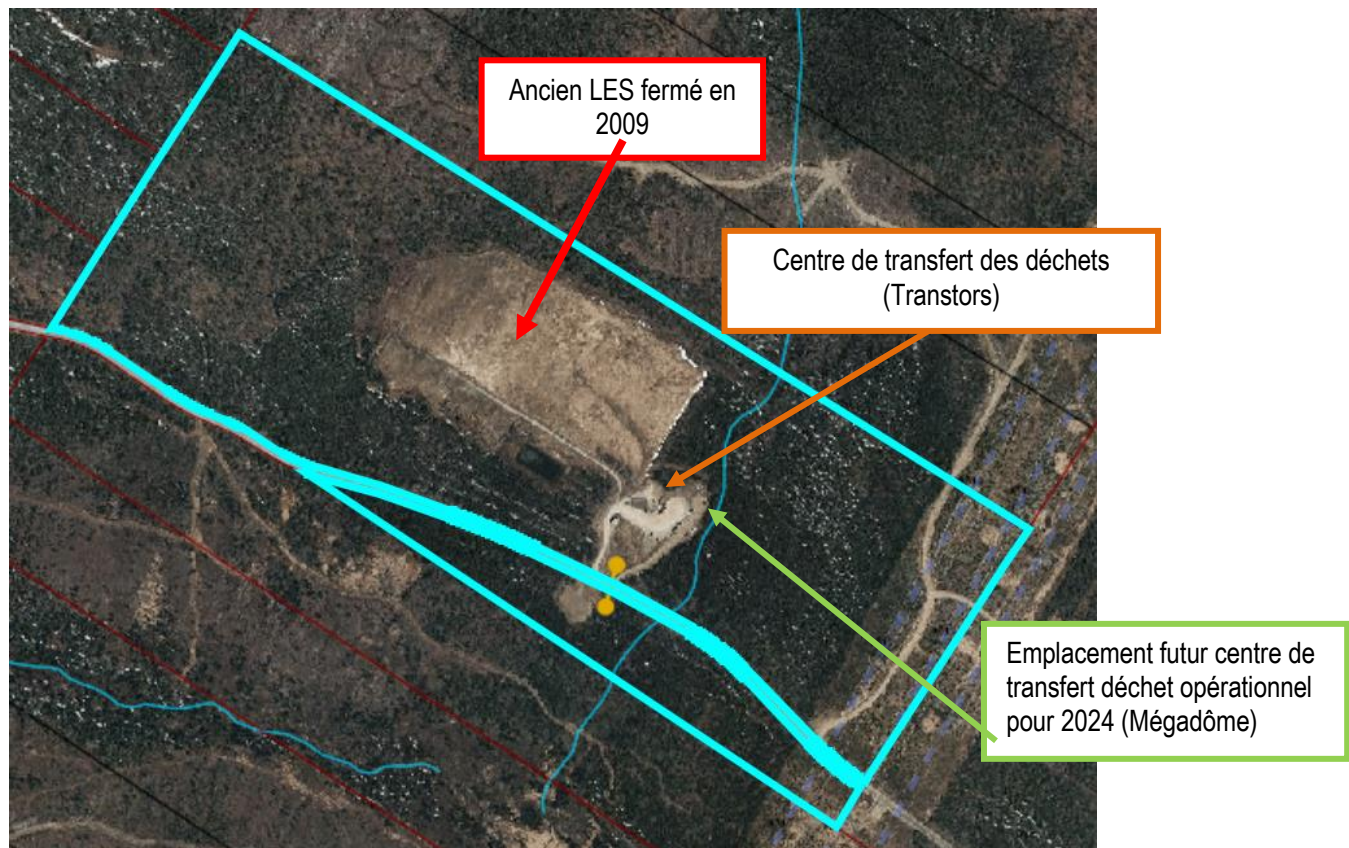


Saint-Placide, Baie-St-Paul

Figure 19. Carte de localisation du centre de transbordement des déchets et de l'ancien LES.

En 2021, la MRC a octroyé un contrat de services professionnels pour l'accompagnement dans la mise en place d'un centre de transfert des matières résiduelles à la firme Argus Environnement Inc. afin de nous soutenir dans l'élaboration de la mise en place d'un nouveau centre de transfert des déchets, et même peut-être d'un centre de transfert mixte pour les déchets et les matières recyclables. Puisque le centre de transfert actuel (Transtors) est en fin de vie (15 ans) et que notre contrat avec Gesterra incluant l'utilisation de ce système de transfert se terminera en janvier 2024, nous devons déjà commencer à penser à la mise en place d'un nouveau système qui sera probablement un dôme. Avant de pouvoir faire la construction d'un bâtiment duo nous devons au préalable vérifier avec le ministère si les montants relatifs à la construction de la section recyclage nous sera remboursé par la nouvelle REP de la modernisation de la collecte sélective, nous avons donc transmis une demande (résolution) au MELCC, à Recyc-Québec et à Éco-Entreprise Québec qui sera probablement l'OGD. Puisque nous n'obtenons pas de réponse par rapport à notre demande pour un centre de transfert mixte, en 2022, nous avons décidé d'aller de l'avant avec la mise en place d'un centre de transfert pour les déchets exclusivement. Nous mettrons donc en place un Mégadôme de 60 x 60 avec une dalle de béton de 335 m² pour le transbordement de nos déchets.

Figure 20. Photo satellite du site de l'ancien LES et du centre de transfert des déchets



❖ Lieu d'enfouissement technique

Les déchets de la MRC sont transbordés vers le LET de Gesterra, opéré par Gaudreau Environnement Inc. Celui-ci se situe au 318 chemin de la Grande-Ligne à Saint-Rosaire, dans la MRC d'Athabaska. En 2019, la quantité de matières reçues au LET a été de 118 133 m³, tandis que la capacité de traitement annuelle maximale est de 150 000 Tm. La capacité résiduelle du LET est de 4 731 345 m³. Considérant la capacité utilisée depuis l'ouverture du LET qui est de 1 213 730 m³, le LET de Gesterra a une durée de vie estimée à 40 ans en 2019.

Nous avons signé une entente de gré à gré d'une durée de 15 ans renouvelables aux 5 ans avec Gesterra pour la poursuite de l'élimination de nos déchets dans leur lieu d'enfouissement technique de St-Rosaire. La nouvelle entente sera donc du 20 janvier 2024 au 19 janvier 2039.

4 INVENTAIRE DES MR GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Ce chapitre présente l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC. Il comprend les matières résiduelles d'origine domestique (résidentielle), industrielle, commerciale, institutionnelle (ICI), Construction, rénovation et démolition (CRD) et boues municipales en les distinguant par type de matière.

Pour chacun des secteurs identifiés, les données recueillies ou estimées ont été compilées. Depuis la réalisation du premier PGMR, la MRC de Charlevoix n'a cessé de chercher les meilleurs moyens afin d'obtenir des données de suivis fiables et régulières de l'évolution de nos quantités de matières résiduelles générées. Avec les années et les nouveaux contrats octroyés, nous avons inclus l'obligation d'avoir des balances fonctionnelles sur les différents camions de collecte (déchets, matières recyclables, matières organiques, écocentres). Un suivi mensuel nous est donc remis par l'entrepreneur de collecte. Les données du LET de St-Rosaire et du centre de tri VIA nous servent aussi à vérifier l'exactitude des poids reçus.

Dans la section quatre, nous avons donc utilisé une partie des données réelles, compilées en 2019 et provenant de nos différentes collectes. Nous avons complété le tout avec les données calculées à l'aide de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. Le Figure 19 montre le nombre d'unités d'occupation desservies pour chaque type de collecte pour l'année 2019. Les unités d'occupation résidentielles sont divisées en saisonnières et permanentes selon leur classement au rôle d'évaluation. La collecte résidentielle (domestique) inclut aussi les commerces qui utilisent des bacs roulants verts de 360 litres. La colonne commerciale inclut seulement les ICI inscrits dans la collecte commerciale qui s'effectue par conteneurs chargement avant ou conteneurs transrouliers « Roll off ». Nous n'avons que quatre (4) transrouliers compacteurs (Roll off) pour les déchets, celui du Maxi, du marché IGA, du Super C et de l'Hôpital de Baie-St-Paul. Le centre de ski Le Massif utilise aussi un conteneur « Roll off » de 40 verges, mais il n'est pas compactable.

Tableau 19. Nombre d'unités d'occupation par municipalité selon le service de collecte (2019)

Municipalité	Nombre d'unités d'occupation		Commerciale	Total
	Saisonniers	Permanentés		
Baie-Saint-Paul	322	3608	331	4261
Les Éboulements	188	776	100	1064
L'Isle-aux-Coudres	57	703	84	844
Petite-Rivière-St-François	97	604	318	1019
Saint-Hilarion	68	536	44	648
Saint-Urbain	140	657	48	845
Total	872	6884	925	8681

4.1 Matières résiduelles éliminées par municipalité et selon les secteurs d'activités

Les quantités de matières résiduelles éliminées en 2019 par le secteur municipal et ICI sont présentées au Tableau 20.

Tableau 20. Secteurs municipaux et ICI : quantité de MR éliminée en 2019

Municipalités	Matières résiduelles éliminées en tonnes métriques				
	Total	Secteur municipal	Écocentre	Secteur ICI	
				Conteneurs	Transrouliers
Baie-Saint-Paul	3 287	1 645	215	926	501
Éboulements	719	480	18	221	0
L'Isle-aux-Coudres	662	343	118	201	0
Petite-Riv.-St-François	680	377	6	262	35
Saint-Hilarion	532	308	23	201	0
Saint-Urbain	597	274	122	201	0
Total	6477	3427	502	2012	536
		3929		2548	

Source : Données recueillies sur le terrain par l'entrepreneur et la balance du LET.

4.2 Matières résiduelles récupérées par secteur et par municipalité

La quantité de matières recyclables récupérées par la collecte sélective est présentée au Tableau 21. Les données ont été obtenues par les balances des camions de collecte et par le centre de tri de Via à Lévis.

Tableau 21. Secteurs municipaux et ICI : quantité de matières recyclables collectées en 2019

Quantité en Tonnes	ICI		Municipal	Total
Municipalités	Conteneur chargement avant	Compacteur		
Baie-Saint-Paul	415	20	571	1 006
Éboulements	107		137	244
L'Isle-aux-Coudres	128		69	197
Petite-Rivière-St-François	61		126	187
Saint-Hilarion	79		137	216
Saint-Urbain	35		103	138
Total	825	20	1 143	1 988

4.3 Résidus organiques récupérés et valorisés

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix, la collecte à trois voies a été instaurée dans l'ensemble des six municipalités, et ce depuis 2016. Nous avons débuté par un projet pilote en 2008 et agrandi les secteurs de collecte du bac brun chaque année par la suite. L'ajout de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres en 2016 a permis de rejoindre toutes les municipalités de la MRC.

Les matières organiques récoltées lors de la collecte des bacs bruns sont traitées au centre de compostage Compospro inc. de La Malbaie. Afin de soulager les citoyens des surplus ponctuels qu'ils peuvent avoir, un conteneur est disponible à l'année à l'écocentre de St-Urbain afin de recevoir leurs résidus verts. Ces matières sont aussi compostées chez Compospro.

Une collecte de résidus verts est offerte deux fois par année sur tout le territoire de la MRC. Les matières collectées au printemps et à l'automne lors de ces collectes sont compostées à la Cidrerie et verger Pedneault de L'Isle-aux-Coudres. Ils mélangent les feuilles mortes avec les pommes qui sont tombées des arbres. Ils utilisent le compost sur place dans leur verger.

Le Tableau 22 présente les quantités de matières organiques collectées par les différents systèmes de collecte ou au dépôt volontaire offert à l'écocentre de St-Urbain. Pour ce qui est de la collecte à trois voies, nous ne connaissons pas la proportion de résidus verts et de résidus alimentaires. En 2019, la collecte des résidus verts sur l'ensemble de la MRC

a généré 33 Tm de résidus verts et le conteneur à l'écocentre de St-Urbain 35 Tm de résidus verts, pour un total de 68 Tm de résidus verts et 870 Tm de matières organiques putrescibles qui ne peuvent être ventilées en résidus verts et résidus alimentaires.

Tableau 22. Quantité des résidus organiques valorisée par la MRC de Charlevoix en 2019

Type de collecte	Municipalité	Tonnage (Tm)	
Collecte à 3 voies	Baie-St-Paul	313	871
Collecte à 3 voies	Les Éboulements	57	
Collecte à 3 voies	L'Isle-aux-Coudres	218	
Collecte à 3 voies	Petite-Rivière-St-François	122	
Collecte à 3 voies	St-Hilarion	57	
Collecte à 3 voies	St-Urbain	104	
Collecte des résidus verts	MRC	33	68
Conteneur écocentre de St-Urbain	MRC	35	
Total valorisé		939	

Au Tableau 23, la collecte des matières organiques porte-à-porte à l'aide de bacs bruns 240 litres, est détaillée en fonction du nombre d'unités d'occupation desservies par municipalité. Les données sont basées sur la liste d'usagers de la MRC ainsi que les livraisons de bacs effectuées pour chaque unité d'occupation en 2021. Nous avons utilisé les données de 2021, puisque les ICI ont été ajoutés à la collecte en 2020 et que cela nous permet d'avoir une meilleure compréhension des u.o. réellement desservi sur notre territoire pour la mise à jour de notre PGMR. Ici nous avons calculé l'ensemble des u.o. résidentiels (unifamiliale, plex, multilogement, fermes et autres) en plus des u.o. saisonnières et des industries, commerces et institutions (ICI), puisque tous ces types de logements ont accès à la collecte des matières organiques via le bac brun de 240 litres. On peut donc voir que 83% de nos unités d'occupation sont desservies par cette collecte en 2021 ce qui est très bon pour notre performance territoriale. En 2021 nous avons d'ailleurs valorisé 1303 tonnes de matières organiques chez Compospro provenant de la collecte des bacs bruns.

Tableau 23. Description de la collecte des matières organiques (bacs bruns)

MRC Charlevoix 2021	Nb d'unités occupation (U.O.)				Nb d'U.O. desservies / collecte mat. organiques	% des U.O desservies
Municipalités	Permanentes	Saisonnnières	ICI	TOTAL		
Baie-Saint-Paul	3 724	319	379	4422	3825	86%
L'Isle-aux-Coudres	719	55	87	861	731	85%
Les Éboulements	833	179	108	1120	868	78%
Petite-Rivière-St-François	650	97	342	1089	857	79%
Saint-Hilarion	538	65	40	643	560	87%
Saint-Urbain	658	140	50	848	650	77%
TOTAL	7 122	855	523	8 983	7 491	83%
	7 977					

4.4 Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés et valorisés

Selon Recyc-Québec, les résidus domestiques dangereux (RDD) incluent les acides, bases, peintures, solvants, huiles, cyanures, pesticides, réactifs, oxydants, piles, batteries, médicaments, aérosols, autres matières organiques, etc. Les matières organiques regroupent essentiellement les liquides organiques déjà mélangés (huiles, peintures, solvants, etc.) en provenance du consommateur ou des matières organiques non recyclées (peintures acryliques, vernies, etc.). Un dépôt RDD (volontaire) est accessible dans chaque municipalité de la MRC. Les résidus sont ensuite récupérés et traités par l'entreprise Laurentide Re/source.

Le Tableau 24 présente les quantités de résidus domestiques dangereux récupérées par point de dépôt. Les données indiquées proviennent des bilans transmis par Laurentide Re/source lors de la facturation.

Tableau 24. Quantité de RDD récupérés par la MRC de Charlevoix en 2019 par point de dépôt

Lieu de dépôt	Peinture	Huile	Organique	Inorganique	huile végétale	Pile	Antigel	Total / lieu dépôt (kg)
Ville Baie-St-Paul	1165	855	1277	143	456	97	25	4 018
Les Éboulements	655	276	186	3	149	24	2	1 295
Petite-Rivière-St-François	170	12	55	0	177	0	0	414
Éco. Isle-aux-Coudres	1951	1077	1066	190	957	234	44	5 519
St-Hilarion	1852	769	239	4	9	12	6	2 891
Écocentre St-Urbain	5345	3125	3008	453	461	716	53	13 161
Sous-total /matière (kg)	11138	6114	5831	793	2209	1083	130	27 298
Total (kg)	27 298							
Total (Tm)	27							

4.5 Produits sous REP

- Batteries et piles : inclus dans le tableau des RDD (tableau 24)
- Huiles usées et filtres, liquides de refroidissement, antigel : inclus dans le tableau des RDD (tableau 24)
- Lampe au mercure : Non disponible
- Peintures et leurs contenants : inclus dans le tableau des RDD (tableau 24) pour les quantités collectées dans les points de dépôt et données globales au tableau 27.
- Produits électroniques : La MRC a une entente avec Arpe-Québec pour la récupération et nous fonctionnons avec le système de collecte des CFER. Les quantités recyclées en 2019 sont présentées au Tableau 25.
- Appareil réfrigérant : en septembre 2021 nous avons signé une entente avec GoRecycle Canada Inc. pour la récupération des appareils réfrigérants. Nous avons 2 points de collectes soient nos deux écocentres.

Tableau 25. Quantité de produits électroniques récupérés par la MRC de Charlevoix en 2019

Matériel collecté (kg)			
Écran	Ordinateur	Autre visée	Sous-total
34 791	3 284	12 827	50 902

4.6 Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière

Textiles récupérés et valorisés

✓ Centre communautaire Pro-Santé de Baie-St-Paul

Cet organisme est sans but lucratif, les revenus réalisés par la vente de vêtements sont identiques aux coûts reliés aux dépenses. Les vêtements récupérés proviennent uniquement des apports volontaires des citoyens. Les vêtements sont triés, lavés puis mis en vente. En 2019, approximativement 30 000 morceaux ont été vendus, si l'on tient compte qu'un sac pèse 6,8 kg et qu'il contient en moyenne 30 morceaux de vêtement, nous obtenons donc une récupération de 6 800 kg ou 6,8 tonnes de textile. Les vêtements non vendus sont transportés dans la remorque de récupération des textiles à l'écocentre de St-Urbain et transférés à Philtex (Montréal).

✓ Centre communautaire l'Ancre de L'Isle-aux-Coudres

Cet organisme sans but lucratif a débuté ses activités en juillet 2002. Les vêtements usagés de la friperie proviennent tous de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres. En 2019, 537 sacs de vêtements, donc 3 652 kg, ont été reçus à la friperie, sur cette quantité 2 622 morceaux ont été vendus sur place, ce qui représente environ 595 kg de textile récupérés. Une partie des vêtements tachés ou brisés ont été transformés en guenilles et vendus dans des garages (8 sacs de guenilles vendus, donc 54 kg). Il y a un partenariat avec les friperies de Baie-St-Paul et de La Malbaie et les surplus de vêtements y sont transportés, ces quantités ne seront pas prises en compte, puisqu'elles se retrouvent déjà dans l'inventaire du Centre communautaire Pro Santé ou dans une autre MRC.

En résumé, pour la récupération du textile nous avons donc 7 450 kg (7.45 tonnes) récupérés et réutilisés dans la MRC et 45 tonnes de textile récupérées par Philtex à Montréal, pour un total de 52.45 Tm

Pneus :

Données obtenues grâce à l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. Voir Tableau 27

Contenants consignés :

Données obtenues grâce à l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. Voir Tableau 27

Véhicules hors d'usage :

Données obtenues grâce à l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. Voir Tableau 27

Appareils réfrigérants :

Les appareils réfrigérants contiennent des halocarbures dans les circuits de réfrigération et dans la mousse isolante. Lorsqu'ils ne sont pas captés et détruits, ces gaz ont un effet majeur sur le réchauffement climatique (un seul appareil peut dégager jusqu'à 3,7 Tm équivalents CO₂). PureSpera offre un programme de recyclage optimal Frigo responsable qui permet de récupérer la totalité des gaz réfrigérants, de l'huile contaminée et du mercure, l'extraction et la destruction des halocarbures présents dans la mousse isolante et la valorisation de toutes les composantes. La MRC a donc pris une entente avec PureSpera pour ce service.

Pour l'année 2019, 269 appareils ont été collectés, voir le Tableau 26 pour constater le gain environnemental total pour la réduction des émissions de GES. En 2021, nous avons signé une entente avec GoRecycle Canada Inc. pour le recyclage des appareils réfrigérants via la nouvelle REP, leurs valorisations seront donc gratuites pour les années à venir.

Tableau 26. Quantité d'appareils réfrigérants récupérée et bilan environnemental

Type appareils	quantité (Nb unité)	produits recyclés (kg)				réduction GES (t éq. CO ₂)	Halocarbures récupérés et détruits
		métaux	plastique	mercure	huile		
Réfrigérateur	95	11872	1502	13,5	55,5	258,3	113
Congélateur	41						
Climatiseur	32						
Déshumidificateur	62						
Autres	39						
Total	269						

- Données provenant du rapport annuel 2019 produit par PureSpera

4.7 Description de la méthodologie utilisée et précision des données**Analyse du bilan du secteur résidentiel**

Les données du Tableau 27 font référence aux données valorisées en 2019, selon l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, puisque la quantité réellement générée sur le territoire n'est pas disponible et est difficilement évaluable, nous avons utilisé celle calculée par l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. Les matières recyclables ont été réparties par catégorie selon les pourcentages fournis par le centre de tri Via de Lévis. Nous avons seulement utilisé les données de l'outil d'inventaire, aucun résultat réel n'a été utilisé.

Pour la récupération de la matière organique, la MRC fait de la sensibilisation pour l'herbicyclage chaque année et, selon nous, la quantité de gazon éliminé est très faible, puisque nous utilisons des bacs bruns de 240 litres collectés chaque semaine de mai à fin novembre, donc les citoyens utilisent les bacs bruns plutôt que les bacs à ordures pour leur gazon. Pour la quantité de résidus organiques recyclés par compostage domestique, un composteur domestique produit en moyenne 100 kg de compost par année⁵. Les quantités de matières organiques ainsi recyclées correspondent donc au nombre de composteurs domestiques présents sur le territoire, multiplié par 100 kg.

Le taux de récupération global du secteur résidentiel, qui correspond au pourcentage de matières détournées de l'enfouissement, représente donc la quantité de matières valorisées par rapport à la quantité totale de matières résiduelles générées. Pour l'année 2019, comme il y a eu 6673 Tm de matières générées et 4121 Tm de matières valorisées, le taux de récupération global de la MRC de Charlevoix atteint 62%, si on inclut les boues de fosses septiques. Il est important de mentionner que les ICI assimilable à la collecte résidentielle (utilisant des bacs roulants) font partie de ce taux de récupération. Il est important de noter que nous avons utilisé l'outil d'inventaire de Recyc-Québec pour obtenir les données donc ces données sont selon nous plus basses que ce qui est réellement valorisé sur le territoire puisque nous avons implanté la collecte à trois voies depuis plusieurs années et des écocentres.

⁵ L'outil d'inventaire de Recyc-Québec nous informe qu'un composteur domestique détourne de l'élimination 100 kg de résidus alimentaires par année.

Tableau 27. Bilan Résidentiel de l'inventaire* des matières résiduelles en 2019

Catégorie de Matière résiduelle	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier/Carton	641	252	893	72%
Métal	56	86	142	39%
Plastique	176	291	467	38%
Verre	287	77	363	79%
Sous-TOTAL recyclage	1160	706	1865	62%
Branches et sapins de Noël	35	0	35	100%
Résidus verts	45	617	662	7%
Résidus alimentaires	908	72	979	93%
Autres résidus organiques	0	756	756	0%
Sous-TOTAL organique	988	1444	2432	41%
Véhicules hors d'usage	605	0	605	100%
Textiles	45	114	159	28%
Rejets des centres de tri	0	173	173	0%
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	36	36	0%
Résidus domestiques dangereux (RDD)	26	6	32	81%
Encombrants métalliques	156	26	182	86%
Encombrants non-métalliques	85	28	113	75%
Résidus ultimes	0	19	19	0%
Sous-TOTAL autres	917	402	1320	70%
Boues de fosses septiques	1056	0	1056	100%
Sous-TOTAL boues	1056	0	1056	100%
GRAND TOTAL (avec boues)	4121	2552	6673	62%
GRAND TOTAL (sans les boues)	3065	2552	5617	55%

* Données calculées avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec

Analyse du bilan du secteur ICI

Dans un premier temps, les données sur la quantité de matières résiduelles récupérées et valorisées seront présentées pour le secteur global des ICI, nous n'avons pas de données plus précises à ce niveau. L'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisé pour déterminer les quantités générées et valorisées, mais les données obtenues ne nous semblent pas du tout représentatives de notre MRC. Ces dernières ont tout de même été inscrites dans le Tableau 28 afin d'avoir des données de quantités générées.

L'ensemble des ICI de la MRC de Charlevoix sont desservis par des collectes municipales pour leurs ordures et leurs matières recyclables. En 2019, la collecte des matières organiques est optionnelle, si un ICI veut participer selon l'horaire établi et avec des bacs de 240 litres, il est admis au parcours de collecte. Au niveau des collectes de recyclage, les plus gros ICI sont desservis par une collecte par conteneur chargement avant et pour le Centre commercial par un compacteur. En 2019, le Centre commercial Le Village a récupéré 20 tonnes et les autres ICI 825 Tm pour un total de 845 tonnes métriques (rejets exclus). Les plus petits ICI, ceux qui utilisent des bacs roulants de 360 litres pour leurs matières recyclables, sont compilés dans la collecte résidentielle.

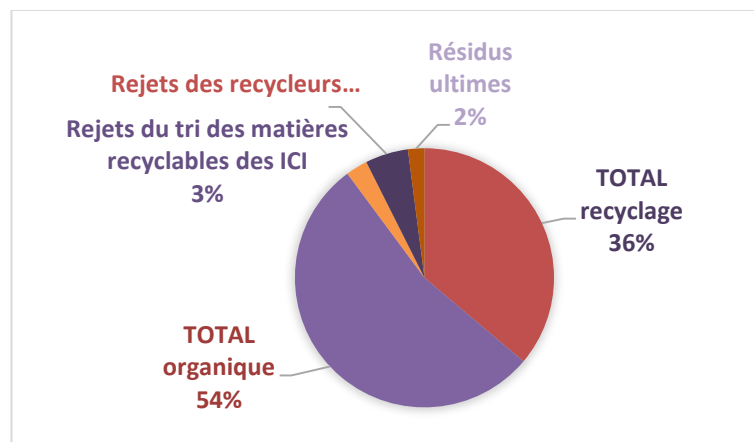
Pour ce qui est de la collecte des résidus de CRD, nous avons seulement l'information concernant les dépôts effectués à l'écocentre de Saint-Urbain. Certains entrepreneurs font affaire avec des écocentres hors de notre territoire ou bien avec des points de dépôts privés. Ainsi, il nous manque probablement un certain nombre des données concernant les résidus de CRD générés dans la MRC de Charlevoix.

Tableau 28. Quantité de MR générées et récupérées annuellement* (Tm/an) du secteur ICI

Matières résiduelles	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier/Carton	1197	764	1961	61%
Métal	81	104	185	44%
Plastique	83	374	456	18%
Verre	56	147	202	28%
TOTAL recyclage	1417	1388	2805	51%
Industries de transformation agroalimentaires	1397	1682	3079	45%
Résidus verts	0	116	116	0%
Résidus alimentaires	0	805	805	0%
Autres résidus organiques	0	167	167	0%
TOTAL organique	1397	2770	4167	34%
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	212	212	0%
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0	0	0	#DIV/0!
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0	416	416	0%
Résidus ultimes	0	159	159	0%
GRAND TOTAL	2814	4945	7759	36%

* Données calculées avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec

Figure 21. Répartition des matières générées par le secteur des ICI, 2019



Analyse du bilan du secteur ICI

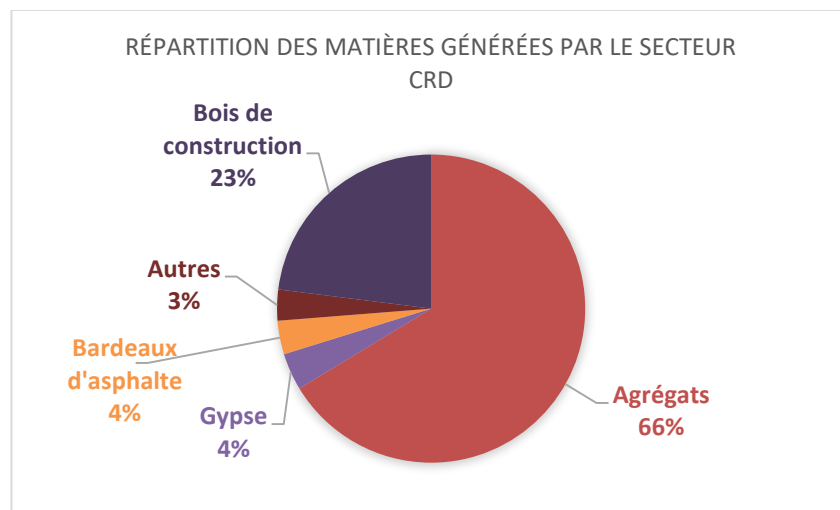
Le secteur des ICI produit 34% des résidus générés dans tout le territoire de la MRC de Charlevoix. Par contre, ces résultats ne représentent qu'une partie de la réalité des matières générées dans le secteur des ICI, car les collectes effectuées dans ce secteur ne sont pas toutes mesurables. En effet, certains ICI effectuent le tri des matières recyclables et organiques, mais ceux-ci sont collectés avec la collecte latérale des secteurs résidentiels. Ainsi, ce ne sont pas toutes les données qui sont mesurables pour les ICI. Malgré tout, il s'agit d'un secteur qui génère beaucoup de matières et dont seulement 36% de celles-ci sont valorisées. Des efforts supplémentaires de sensibilisations doivent donc être envisagés afin d'augmenter l'efficacité du tri dans ce secteur. Le taux de valorisation en 2020 a augmenté puisque la collecte des matières organiques est devenue obligatoire pour l'ensemble des ICI sur le territoire.

Tableau 29. Quantité de MR générées et récupérées* en 2019 par le secteur CRD

Matières résiduelles	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)	Taux de mise en valeur
Agrégats	5136	317	5453	94%
Gypse	12	309	320	4%
Bardeaux d'asphalte	31	259	290	11%
Autres	0	267	267	0%
Bois de construction	1217	675	1892	64%
Résidus de bois de transformation industrielle	0	0	0	0%
GRAND TOTAL	6396	1826	8222	78%

* Données calculées avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec

Figure 22. Répartition des matières générées par le secteur des CRD, 2019



Analyse du bilan du secteur CRD

Pour le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD), l'atteinte des objectifs est très difficile à déterminer, puisque nous ne connaissons pas les lieux où chaque entrepreneur se départit de ses résidus. Certains entrepreneurs de Charlevoix fréquentent les écocentres à cet effet, mais la majorité d'entre eux se rendent au centre de tri de résidus de CRD à Québec. La proximité avec Québec et les économies en temps et en argent font en sorte que les entrepreneurs préfèrent s'y rendre plutôt que d'aller porter leurs résidus de CRD dans un écocentre de la MRC (les écocentres n'ont pas la capacité d'accueillir l'ensemble des entrepreneurs, seules les remorques sont acceptées et le déchargement doit se faire de façon manuelle. De plus, les entrepreneurs y sont facturés au volume et non au poids de leurs résidus de CRD). La MRC a tenté d'obtenir des informations auprès des entrepreneurs pour connaître les lieux de déchargement des résidus de CRD, mais personne n'a répondu au questionnaire qui leur a été envoyé. Les résidus de CRD ne peuvent être déposés au centre de transfert des déchets de la MRC de Charlevoix, donc ne sont pas éliminés, ou du moins pas dans notre MRC.

Pour ce qui est des résidus d'agrégats, nous en recevons de petits voyages provenant de particuliers dans les écocentres. Nous avons ainsi valorisé 94% des agrégats générés en 2019. L'importance des agrégats dans le tonnage de résidus de CRD est illustrée à la Figure 23. En effet, 66% des résidus produits sont des agrégats. Malgré ces gros volumes de matière générée, l'agrégat est facilement valorisable, ce qui a un fort impact sur les taux de mise en valeur de la MRC. Pour ce qui est des plus gros volumes, ils doivent être valorisés à la source, notamment comme matériaux de remblai.

Le tableau suivant présente le cumulatifs des matières transigeant par nos écocentre pour être soient valorisé ou éliminer pour l'année 2019 et 2020 afin de voir l'évolution

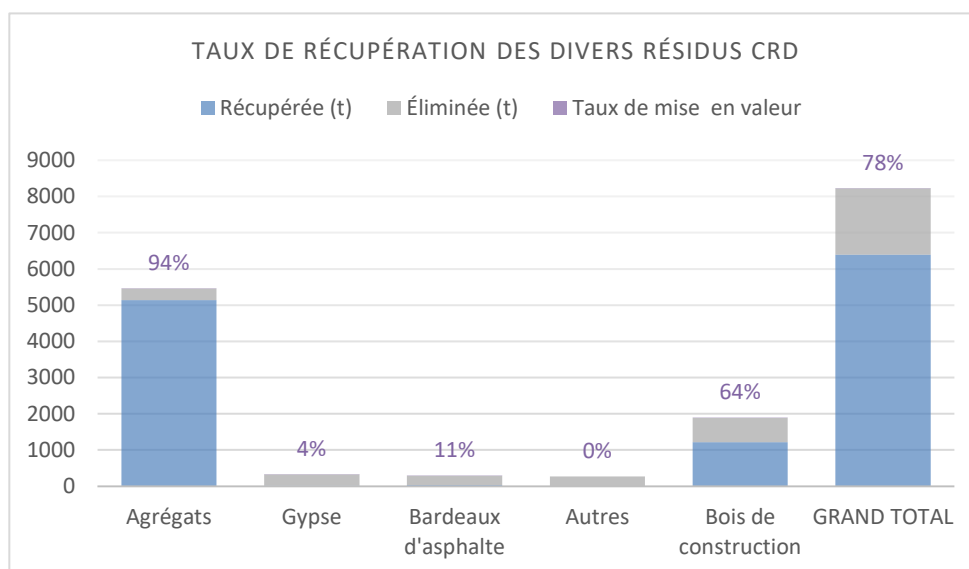
Tableau 30. Quantité de MR récupérées* en 2019 par nos écocentres

Comparatif de performances (visites et matières récupérées) entre 2019 et 2020 dans les 2 écocentres, MRC de Charlevoix						
ÉCOCENTRES	SAINT-URBAIN			ISLE-AUX-COUDRES		
Visiteurs	2019	2020	Différence	2019	2020	Différence
Nombre de visites	12442	10080	-2362	3026	2742	-284
Matières	poids/ tonne		différence en tonne	poids/ tonne		différence en tonne
	2019	2020		2019	2020	
Bois	338	133	-205	109		-109
Encombrants	68	167	99	15	238	223
Matériaux secs	11	451	440	5	26	21
TIC (électronique, informatique)	40	29	-11	11	4	-7
bonbonne propane	0,5	0,6	0,1	0,3	0,2	0
batterie auto	2,11	2,373	0,3	0,45	0,968	1
Béton	40	30	-10	20	20	0
Métaux	118	165,67	48	39	60,415	21
Sacs de linges (textiles)	45	37,5	-8			0
Branches (déchiquetage)	41,5	87	46	72	87	15
Appareil réfrigérant	12	16	4	3,11	7,7	5
Meuble et matériaux divers/ revente	75	65,92	-9	10	5,36	-5
Sous-Total Valorisation (Tm)	791	1185	394	285	450	165
Sous-total Rejets Élimination (Tm)	385	134	-251	116	38	-78

Source : donnée terrain compilé par la MRC de Charlevoix pour la réalisation du son bilan annuel

Pour la méthodologie qui a servies aux calculs des résultats nous avons utilisé les bons de pesées du centre de traitement :

- Matrec : bois, encombrants, matériaux secs
- Arpe Québec : Tic
- S. Lamo : métaux
- Puresphera : Appareils réfrigérant
- Les autres quantités ont été estimé en fonction de facteur de conversion (1 bonbonne propane pèse : 8.40 kg, ou 1 voyage de 10 roues de béton pèse environ 10 Tm,...)
- Pour les meubles et matériaux divers de la revente : très difficile à établir un volume puisque grosseur et poids très variable, nous avons donc utilisé un facteur de 0.014 Tm par item vendu.

Figure 23. Taux de récupération des divers résidus CRD, 2019

Il est très difficile, voire impossible de vérifier l'atteinte des objectifs, puisqu'on ne connaît pas la quantité de départ. Un suivi municipal au niveau de l'émission des permis de rénovation devrait être mis en place afin de connaître les quantités de CRD et agrégats générés sur le territoire et d'en connaître le mode de valorisation. Pour la réalisation de la mise à jour de notre PGMR, l'outil de calcul de Recyc-Québec a été utilisé pour déterminer les quantités générées et valorisées.

4.8 Boues

Boues de fosses septiques

Toutes les boues générées sur le territoire de la MRC de Charlevoix sont collectées par l'entreprise Sani-Charlevoix. Les boues sont acheminées sur leur propre site de disposition de boues. Suite aux traitements de rétention, de sédimentation et d'infiltration, la masse solide est disposée sur un lit de séchage puis accumulée sur place. Suite au traitement, l'ensemble des boues reçu est utilisé à des fins de valorisation agricole depuis au moins 5 ans.

Tableau 31. Quantité des boues de fosses septiques produites annuellement (2019)

Municipalité	Nb de fosses			Poids annuel (tonne)			Volume annuel (m³)		
	Permanente	Secondaire	Résidence de tourisme	Perm.	Second.	Résidence de tourisme	Perm.	Second.	Résidence de tourisme
Baie-Saint-Paul	839	243	77	1 445	209	66	1 430	207	66
Les Éboulements	444	121	48	765	104	41	757	103	41
L'Isle-aux-Coudres	278	44	26	479	38	22	474	38	22
Petite-Rivière-Saint-François	262	37	180	451	32	155	447	32	153
Saint-Hilarion	222	36	11	382	31	9	379	31	9
Saint-Urbain	233	56	7	401	48	6	397	48	6
Lac Pikauba (TNO)	0	101	0	0	87	0	0	86	0
Sous-total	2278	638	349	3 923	549	300	3 884	544	298
Total	3 265			4 773			4 725		

Boues de stations d'épuration

Dans la MRC, on retrouve 6 municipalités dont une partie de leur territoire est desservie par un réseau d'égouts. Chaque municipalité possède une station d'épuration variable en fonction du type d'installation, les vidanges peuvent passer d'une fois par an à une fois aux 30 ans. Toutes les municipalités ayant effectué une vidange depuis 2016 ont pu revaloriser les boues collectées en les envoyant chez des producteurs agricoles locaux pour en faire de l'épandage dans les champs.

Tableau 32. Description de la gestion des boues de station d'épuration municipale.

Municipalité	Type de station	Année d'entrée en fonction	Fréquence de vidange	Année de la dernière vidange	Quantité de boues vidangées
Baie-Saint-Paul	Étangs aérés	1989	21 ans	2019-2020	N/A
Les Éboulements	Étangs aérés	1994	26 ans	2020	99,84 m³
Saint-Joseph-de-la-Rive	Dégrilleur	N/A	Sans vidange	Sans vidange	N/A
L'Isle-aux-Coudres	Étangs aérés	2004	À tous les ans	2020	180 m³
Petite-Rivière-Saint-François	Étangs aérés	2019	Jamais vidé	N/A	N/A
Saint-Hilarion	Étangs aérés	N/A	N/A	2016	2058 m³
Saint-Urbain	Dégrilleur	N/A	Jamais vidé	N/A	N/A

Boues industrielles

Aucune boue industrielle n'a été recensée.

Boues du territoire de la MRC de Charlevoix

La production annuelle de boues de fosses septiques du territoire a été estimée à 5 541 Tm. Pour le moment, sur le territoire de la MRC de Charlevoix, seule l'entreprise Sani-Charlevoix inc. (31 Rg. St-Georges, St-Urbain) offre le service de collecte des boues de fosses septiques. Cette entreprise dispose les boues traitées sur un site attitré à cette fin, situé à St-Irénée.

4.9 Gestion sur les terres publiques

Sur le territoire de la MRC, il y a une superficie importante de terres publiques (voir la section 1.2.1 et 1.2.3 pour plus de spécification). Nous n'avons pas vraiment de problématique majeure au niveau de la gestion des MR, chaque organisme effectue la gestion de ses matières. Voir Tableau 8 pour les détails des contrats de collecte pour les ordures.

Pour la collecte des matières recyclables, la SÉPAQ (parc des Grands Jardins) ainsi que la Zec des Martres sont déjà incluses dans notre contrat de collecte et la collecte des encombrants se fait pour les utilisateurs de la Zec. La MRC fait de la sensibilisation auprès des utilisateurs des terres publiques. Le service des écocentres a permis de réduire le nombre de dépôts sauvages de ces secteurs et la sensibilisation des utilisateurs se poursuivra au cours des prochaines années.

4.10 Bilan comparatif des quantités de matières résiduelles de 2016 à 2019

Dans le Tableau 33, vous pouvez constater que le bilan de valorisation de la MRC de Charlevoix s'améliore, nos quantités de matières valorisées augmentent et les déchets diminuent. Il est par contre difficile de maintenir la diminution des déchets, puisque la présence des maisons de location touristique sur le territoire est élevée et les locataires ne trient pas leurs matières résiduelles. Il est donc primordial de poursuivre et d'accentuer la sensibilisation auprès des ICI pour que la tendance se poursuive dans l'avenir.

Nous avons effectué un projet pilote en 2020 au niveau de 20 résidences de tourisme de Petite-Rivière-St-François en collaboration avec la Réserve de la Biosphère de Charlevoix. Une caractérisation des bacs (ordures, recyclage et compost) a été réalisée avant la mise en place de sensibilisation et d'affichage dans les résidences et après, la mise en place des bacs de tri à l'intérieur des résidences avec de la sensibilisation et de l'affichage. Ce projet pilote n'a pas été

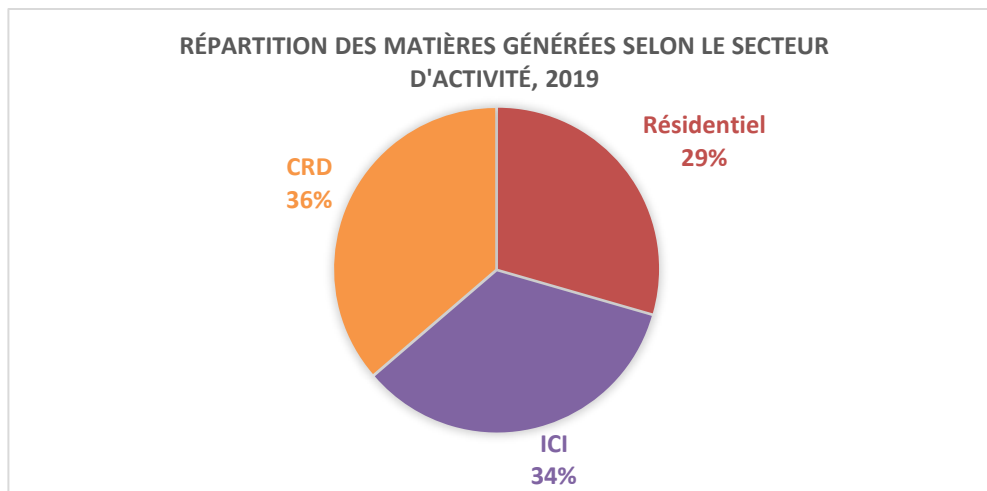
concluant, puisque l'avant et l'après donne exactement le même résultat, les touristes qui louent des résidences pour leurs vacances ne tri pas et jette les matières résiduelles dans n'importe quel bac. Il y a aussi une grande consommation de produits emballés et sur emballé et de bouteilles d'eau malgré l'affichage que l'eau est potable et très bonne à la consommation dans les résidences ciblées. Notre production de déchets territoriale est donc augmentée par la présence de toutes ces résidences de tourisme, la population saisonnière ou touristique de notre MRC est très grande et fait en sorte que notre performance baisse par rapport à la réalité de ce qui est produits par nos résidents réguliers. Il serait pertinent d'en tenir compte lors des calculs de performance des MRC, puisque certaines municipalités sont pénalisées par rapport à leur performance qui est biaisée par la présence de maisons locatives.

Tableau 33. Bilan comparatif de la GMR pour 2016 à 2019

Bilan comparatif pour la gestion des matières résiduelles (Tm)								
Année	Matières recyclables (Tonne)	M. organiques (Tonne)			RDD (Tonne)	Écocentres (tonne)	Totales matières valorisées (Tonne)	Élimination déchets (tonne) (inclus les rejets d'écocentres)
		Résidus verts	Compostage domestique	Bacs bruns				
2016	1939	73	76	678	23	688	3477	6539
2017	1940	84	76	575	21	894	3590	6817
2018	1947	51	76	619	19	882	3594	6557
2019	1987	68	76	870	26	1076	4103	6478
<i>différence 2018 - 2019</i>	40	17	0	251	7	194	509	-79
2020	2065	58	76	1288	25	1663	5175	5628

Sources : données de suivi de la MRC de Charlevoix 2016 à 2019, bilan de fin d'année.

Figure 24. Répartition des matières générées selon le secteur d'activité, 2019



La Figure 24 illustre la répartition des matières qui ont été générées dans la MRC en 2019 selon le secteur d'activité de la gestion des matières résiduelles. Le secteur des CRD est le secteur ayant généré le plus de matières, avec 36% des tonnages enregistrés. C'est le secteur dont nous avons le meilleur suivi des données, donc cela est évidemment reflété dans les résultats obtenus. Par exemple, certains ICI participent à la collecte du compost, mais leurs bacs sont collectés et pesés avec la collecte résidentielle. Malgré cela, en 2019, seulement quelques ICI participent, en été surtout, puisque la fréquence est plus régulière (Tim Horton, Boulangerie chacun son pain, Al dente, restaurant l'Orange Bistro, Gravel et Tremblay distributeur de fruits et légumes). En 2020 l'ensemble des ICI on reçut des bacs bruns de 240 litres afin de participer à la collecte.

5 OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

5.1 Objectifs nationaux

Le Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2019-2024 prévoit que les objectifs suivants devront être atteints pour 2023 :

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg ou moins par habitant par année
- Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal résiduels
- Recycler 60 % de la matière organique résiduelle
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif pourra être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation de la MRC.

La stratégie de valorisation des matières résiduelles prévoit aussi l'instauration de la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025, la gestion des matières organiques dans 100% des ICI d'ici 2025, le recyclage ou valorisation de 70% de la matière organique visée d'ici 2030 et la réduction de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030. De plus, le plan d'action doit prévoir des mesures de réduction à la source, de réemploi, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE).

5.2 Bilan des deux premiers PGMR

PGMR 2004-2008 :

Le premier PGMR de la MRC devait couvrir les années 2004 à 2008, mais, puisque la mise à jour n'a eu lieu qu'en 2014-2015, les actions de ce dernier ont été prolongées. La grande majorité des mesures prévues dans ce dernier ont été réalisées ou ont du moins débuté. La collecte des matières organiques a été instaurée dans les centres de villages de 5 municipalités sur 6, une collecte commerciale des matières recyclables, par chargement avant, a été mise en place pour les plus gros ICI, un réseau de trois (3) écocentres a été construit, la collecte des encombrants se fait séparément de celle des ordures, etc. Les points demandant du travail supplémentaire étant l'instauration de la collecte des matières organiques aux ICI et à l'ensemble de la population, l'amélioration de la gestion des CRD (réglementation et suivi) et la gestion des boues (fosses septiques et boues municipales). Nous devons donc travailler davantage ces secteurs dans la mise à jour du PGMR 2016-2020.

PGMR 2016-2020 :

Le deuxième PGMR de la MRC de Charlevoix est entré en vigueur le 26 janvier 2017. Sa réalisation a été basée sur le plan d'action 2011-2015 du MDDEP. La collecte des matières organiques a été implantée dans les six municipalités de la MRC, et ce depuis 2016. Pour ce qui est des ICI, cette collecte sera effective à partir de mai 2020, effectivement la livraison des bacs bruns aura lieu en mai et afin de favoriser la participation des ICI nous avons ajouté, dès janvier 2020, 7 collectes au calendrier. La MRC a opté pour la collecte pour tous avec des bacs roulants bruns de 240 litres. Les ICI auront plusieurs bacs afin de respecter la quantité de matières qu'ils produisent. Nous n'avons pas la possibilité d'ajouter une collecte par conteneur chargement avant pour le moment, nous n'avons qu'un seul camion qui effectue déjà 3 jours de collecte des conteneurs à déchets et 2 jours de collecte pour la récupération. Il ne reste donc plus de journées, sur semaine, disponible pour la collecte d'éventuel conteneur chargement avant de matières organiques. De plus, nous n'aurions pas assez de gros producteurs de matières organiques pour rentabiliser une telle collecte et la plupart des ICI n'ont pas l'espace à l'extérieur pour ajouter un conteneur.

En 2019, la MRC a aussi pris la décision de fermer un de ses écocentres soit celui de Baie-St-Paul/Petite-Rivière. Ce dernier n'était ouvert qu'une journée semaine, le vendredi, et n'était utiliser que part moins de 10 citoyens par journée d'ouverture. Les citoyens sont donc redirigés vers l'Écocentre de St-Urbain qui est accessible six jours semaines (lundi au samedi).

Les actions du 2^e PGMR ont été pour la plupart réalisées à l'exception de celles sur l'installation d'îlots multimatières dans les lieux publics municipaux, les fosses septiques et boues de station d'épuration, les suivis de quantité de CRD et la mise en place d'un système de tarification utilisateur-payeur.

5.3 Détermination des orientations du PGMR de la MRC

La détermination des orientations spécifiques se veut un effort de jalonnement du processus qui mènera la MRC à atteindre les grands objectifs de la politique gouvernementale sur les matières résiduelles 2019-2024. Le plan d'action devrait entrer en vigueur à l'été ou à l'automne 2023.

Tableau 34. Objectifs poursuivis par le PGMR de la MRC de Charlevoix

Objectifs du Plan d'action 2019-2024 Politique québécoise GMR	Orientations de la MRC de Charlevoix	Objectifs de la MRC de Charlevoix	Échéancier
Ramener à 525 kg ou moins / habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	1) Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement	Réduire l'enfouissement des déchets municipaux enfouis de 1 % par année (7 % total) <i>* De plus, réduire l'enfouissement des déchets produits dans notre MRC mais non géré par la MRC de 2% en 7 ans.</i>	2030
Recycler 75 % du PCVPM (papier, carton, verre, plastique, métal)	2) Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI	Récupérer 80 % du PCVPM et augmenter le taux de recyclage de 0.6 % par année.	2026
Recycler 60 % des MO Instaurer la gestion de la MO sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 Gérer la MO dans 100 % des ICI d'ici 2025 Recycler ou valoriser 70 % de la MO visée par la stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030	3) Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI 4) Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques	Récupérer 70 % des matières organiques issues de tous les secteurs sur 100% du territoire municipal incluant les ICI Valoriser 70 % des boues municipales et des installations septiques, dans la mesure où celles-ci respectent les critères de valorisation	2026 2028
Recycler ou valoriser 70 % des CRD (construction, rénovation démolition)	5) Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition	Récupérer pour fin de recyclage ou de valorisation 80 % des résidus de CRD reçus dans les écocentres	2028
Récupérer les produits sous REP	6) Augmenter et encourager la récupération des produits sous REP	Poursuivre et bonifier les campagnes d'ISÉ en publicisant les points de dépôt et les produits admissibles afin d'augmenter de 1 % le volume récupéré dans ces derniers	2025
Respecter la hiérarchie des 3RV-E	7) Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi	Améliorer l'offre de services aux écocentres et à l'Écoboutique ainsi que les ISÉ sur le zéro déchet	2024
Rendre compte des résultats	8) Suivre et diffuser les statistiques de récupération et valorisation	Suivre l'évolution et diffuser les résultats	2030

5.4 Objectifs d'élimination

La nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles « Plan d'action 2019-2024 » a comme grand objectif d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Pour ce faire, le plan d'action propose comme objectif de ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées. En 2019, la MRC de Charlevoix éliminait en moyenne 500 kg de déchets par habitant par année.

- Production de déchets pour tous les secteurs confondus (2019) : **6 478 Tm**
- Population de la MRC de Charlevoix : **12 940 habitants**
- Élimination des déchets totaux par habitant : $6\,478 / 12\,940 = 0,5 \text{ Tm ou } \underline{500 \text{ kg/hab.}}$

Calcul de la production de déchets résidentiels seulement par habitant par année pour 2019 :

- Production des **ICI = 2 548 Tm** et du **municipal** (résidentiel et ICI assimilables) = **3 427 Tm + écocentre = 502 Tm**
- Élimination des déchets municipaux / résidentiels par habitant : $3\,427 / 12\,940 = 0,265 \text{ Tm ou } 265 \text{ kg/hab.}$

Cet objectif étant atteint, la MRC poursuivra ses efforts afin de réduire davantage la proportion de déchets éliminés par habitant. Une diminution de 1 % par année est envisageable, ce qui nous amènera à atteindre l'objectif A de notre PGMR 2023-2030, soit une réduction des déchets municipaux enfouis de 7 % d'ici 2030. Afin d'atteindre cet objectif de réduction, la MRC entend mettre en place un plan de communication efficace afin de sensibiliser davantage la population aux effets néfastes de l'élimination des matières qui peuvent être réutilisées, recyclées, ou valorisées dans leur MRC. Un effort particulier sera déployé au niveau des ICI afin de répondre adéquatement à leurs besoins particuliers en matière de gestion de leurs matières résiduelles.

Tableau 35. Production de déchets par habitant, par année et par municipalité en 2019

Municipalités	Population	Production déchets secteur municipal (collecte par bacs roulants résidentiel et ICI assimilables)			Production déchets totaux de la MRC (collecte par bacs roulants, conteneurs, compacteurs et rejets écocentres)		
		(en Tm)	(Tm/hab.)	kg / hab.	(en Tm)	(Tm/hab.)	kg / hab.
Baie-St-Paul	7 168	1 645	0,2	229	3 287	0,5	459
L'Isle-aux-Coudres*	1 106	343	0,3	310	662	0,6	599
Les Éboulements*	1 327	480	0,4	362	719	0,5	542
Petite-Rivière-St-François *	851	377	0,4	443	680	0,8	799
St-Hilarion	1 118	308	0,3	275	533	0,5	477
St-Urbain	1 370	274	0,2	200	535	0,4	391
TNO (Sépaq et Zec)	0	0	0,0	0	62	0,0	0
MRC Total	12 940	3 427	0,3	265	6 478	0,5	501
		Résidentiel			Résidentiel et ICI		

Source : pesé des camions fournis par Matrec en fin d'année

*Beaucoup de maisons touristiques sont collectées à même la collecte résidentielle, la production de déchets ne représente donc pas la réalité, la population saisonnière vient gonfler notre production de déchets et nuire à notre performance.

6 PLAN D'ACTION 2023-2030

Cette partie du PGMR consiste à élaborer un plan d'action concernant la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de Charlevoix. Le plan d'action est l'outil permettant l'atteinte des objectifs fixés tout en respectant les orientations établies et en présentant des solutions avantageuses, tant du point de vue environnemental et économique, que social.

6.1 Les éléments de base du plan d'action

Le plan d'action a été établi à partir des aspects suivants :

- ❖ l'analyse de la gestion actuelle des matières résiduelles ;
- ❖ les intervenants et infrastructures disponibles ;
- ❖ L'estimation des matières résiduelles produites et traitées sur le territoire ;
- ❖ Les orientations et objectifs poursuivis par le PGMR.

Il présente une série de mesures et de moyens d'intervention visant à assurer une saine gestion de l'ensemble des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel, ICI, et CRD.

Le plan d'action vise l'atteinte des objectifs du PGMR ainsi que ceux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le principe des 3RV (réduction à la source, réutilisation, récupération et valorisation des matières résiduelles) fait partie intégrante du plan d'action.

Pour parvenir aux objectifs visés, la MRC a consulté son comité de suivi du PGMR ainsi que les municipalités locales. Elle a aussi pris en compte l'ensemble des matières résiduelles produites sur son territoire, peu importe le secteur de provenance.

6.2 Présentation détaillée du plan d'action (les fiches de mesures sont à l'annexe 1)

Orientation MRC		Clientèle s cibles	Actions préconisées		Type d'action	Responsable	Échéancier
1	Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement	Résidentiel	1.1	Faire connaître davantage la collecte et le tri des MR (ce qui va dans chaque bac)	ISÉ	MRC	En continu
			1.2	Sensibiliser la population sur le coût de disposition des déchets et ses répercussions sur l'environnement	ISÉ	MRC	En continu
		Résidentiel et ICI	1.3	Permettre l'inspection qualitative des bacs roulants et conteneur par un agent capable de distribuer des billets de courtoisie et/ou contraventions (appliquer la réglementation municipale)	Service	Municipalités	2026
			1.3.1	Mettre en place un groupe de travail pour la gestion des MR dans les résidences de tourisme (incitatif, affichage, modification réglementaire...) afin d'améliorer la qualité du tri et de diminuer le volume des déchets produits.	ISÉ Règlement	MRC Municipalités	2023-2024-2025
		ICI	1.4	Développer et mettre en place un système de tarification des déchets en fonction de la quantité produite par chaque ICI selon le principe de pollueur payeur	Service	MRC	2028
			1.5	Contribuer au déploiement de l'économie circulaire par la consolidation des symbioses territoriales Voir la possibilité de support technique et financier avec le SDLE	Service ISÉ	MRC SDLE Synergie 138	2028
2	Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI	Tous	2.1	Poursuivre et optimiser les activités de récupération des matières recyclables de la collecte sélective	ISÉ	MRC Organisme de Gestion Désigné (OGD)	2030
			2.2	Poursuivre la brigade verte (agents de sensibilisation) pour la vérification du tri	ISÉ	MRC	en continu
		Aires publiques	2.3	Offrir des bacs de récupération dans les aires publiques municipales et les événements	Service	Municipalités	2028
3	Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI	Tous	3.1	Améliorer la desserte ainsi que le tri des matières compostables	ISÉ	MRC	en continu
		Tous	3.2	Rendre accessible la récupération des MO à l'ensemble des résidents de la MRC (desservir 100 % des U.O.)	Service	MRC et municipalités	2025
			3.3	Publiciser et faire connaître les points de dépôt des résidus verts et d'arbres de Noël	ISÉ	MRC	En continu
			3.4	Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire (publiciser et faire connaître)	ISÉ	MRC	En continu

4	Instaurer un programme de récupération des boues municipale et évaluer la possibilité de gestion des boues de fosses septiques.	Fosses septiques	4.1	S'assurer que les municipalités tiennent des données à jour sur les boues municipales et de fosses septiques (nombre, etc.)	Suivi	Municipalités	2026
			4.2	Mettre en place des programmes de suivi de vidange des fosses septiques, incluant le suivi des lieux de disposition des boues, et documenter les vidanges de boues d'épuration (dates, quantités, taux de siccité, destination...)	Règlement	Municipalités MRC	2028
			4.3	Recycler les boues d'épuration dont la qualité le permet	Service	MRC municipalités	2026
5	Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	Tous	5.1	Instaurer un système de suivi du volet GMR dans le processus municipal d'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et d'obligation de valorisation des CRD obligeant les entrepreneurs à passer par un centre de tri reconnu (sinon pénalité). Sera rendu obligatoire par le MELCC en 2025.	Règlement	Municipalités	2027
			5.2	Former les employés des écocentres afin d'améliorer le tri des matières résiduelles reçues	Service	MRC	En continu
			5.3	Optimiser les écocentres par l'élargissement de l'éventail des matières valorisées et une accessibilité accrue	Service	MRC	En continu
6	Augmenter et encourager la récupération des produits sous REP	Tous	6.1	Publiciser et assurer le bon fonctionnement des dépôts de RDD et TICS sur le territoire	ISÉ	MRC	en continu
			6.2	Suivre l'évolution des matières couvertes par le programme de REP afin d'offrir les services de récupération dans nos écocentres	Service	MRC	En continu
7	Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi	Résidentiel	7.1	Maintenir et améliorer l'Écoboutique afin de favoriser le réemploi à l'Écocentre de St-Urbain	Service	MRC	En continu
		Résidentiel	7.2	Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axée sur les 3RV-E et promouvoir l'utilisation des produits à usages multiples (promouvoir le zéro déchet)	ISÉ	MRC	2026
		Résidentiel	7.3	Maintenir et bonifier les programmes de subventions pour l'achat de produits durables ayant un impact positif sur la GMR	Service ISÉ	MRC	En continu
8	Suivre et diffuser les statistiques de récupération et valorisation	PGMR	8.1	Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR	Suivi	MRC	En continu
			8.2	Mettre à jour le PGMR	Suivi	MRC	2028-2030

6.3 Estimation des coûts reliés à la mise en œuvre des mesures du PGMR

La mise en œuvre des mesures proposées dans le présent chapitre ne se fera pas sans l'implication directe de la MRC sur le plan humain et financier. La MRC de Charlevoix s'est dotée d'une coordonnatrice en environnement et d'une technicienne en valorisation des matières résiduelles. La révision du PGMR, sa mise en œuvre ainsi que son suivi seront donc assurés par ces deux employées avec l'aide de certaines ressources humaines indirectes, dues à l'attribution de contrats ainsi que du personnel de soutien administratif de la MRC.

Le résumé des ressources financières approximatives qui devront être consacrées pour la réalisation complète du plan de gestion, d'ici 2030, fait l'objet du Tableau 36. Les coûts proposés sont issus soit de l'expérience des années antérieures ou de municipalités ou MRC voisines ayant des mesures similaires. Les coûts liés à l'application de certaines actions ont été estimés, car elles ne peuvent pas être évaluées pour le moment en raison du manque d'information. Le bilan annuel du PGMR permettra de corriger ou de bonifier le Tableau 36, le moment venu. À titre informatif, les prévisions budgétaires pour la gestion des matières résiduelles en 2019 atteignaient : 2 737 439 \$.

Tableau 36. Coûts et calendrier reliés à la mise en œuvre du PGMR

No	mesures préconisées	Responsable	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1.1	Faire connaître davantage la collecte et le tri des MR (ce qui va dans chaque bac) afin d'améliorer notre performance	MRC	15 000 \$	9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$
1.2	Sensibiliser la population sur le coût de disposition des déchets et ses répercussions sur l'environnement	MRC	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
1.3	Permettre l'inspection qualitative des bacs roulants et conteneurs par un agent capable de distribuer des billets de courtoisie et/ou contraventions (appliquer la réglementation municipale)	Municipalités	s/o	s/o	2 950 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 050 \$
1.3.1	Mettre en place un groupe de travail pour la gestion des MR dans les résidences de tourisme (incitatif, affichage, modification réglementaire...) afin d'améliorer la qualité du tri et de diminuer le volume des déchets produits.	MRC Municipalités	5 000 \$	5 000 \$					
1.4	Développer et mettre en place un système de tarification des déchets en fonction de la quantité produite par chaque ICI selon le principe de pollueur payeur	MRC	s/o	s/o	s/o	s/o	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$
1.5	Contribuer au déploiement de l'économie circulaire par la consolidation des symbioses territoriales Voir la possibilité de support technique et financier avec le SDLE	MRC / Synergie 138	1 000	1 000	1 000	1 000	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$
2.1	Poursuivre et optimiser les activités de récupération des matières recyclables de la collecte sélective	MRC OGD	132 677 \$	Revenus de 403 943 \$	92 494 \$	94 989 \$	97 543 \$	100 160 \$	102 840 \$
2.2	Poursuivre la brigade verte (agents de sensibilisation) en été pour vérification du tri et sensibilisation	MRC	9 663 \$	9 800 \$	9 900 \$	10 000 \$	10 100 \$	10 200 \$	10 300 \$
2.3	Offrir des bacs de récupération dans les aires publiques municipales et les événements	Municipalités	s/o	s/o	s/o	s/o	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
3.1	Améliorer la desserte ainsi que le tri des matières compostables	MRC	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
3.2	Rendre accessible la récupération des MO à l'ensemble des résidents de la MRC (desservir 100% des U.O.)	Service		2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
3.3	Publiciser et faire connaître les points de dépôt des résidus verts et des arbres de Noël	MRC et municipalités	.1 300 \$	.1 300 \$	.1 300 \$	.1 300 \$	.1 300 \$	.1 300 \$	.1 300 \$
3.4	Publiciser et faire connaître la réduction du gaspillage alimentaire	MRC	950 \$	950 \$	950 \$	950 \$	950 \$	950 \$	950 \$
4.1	S'assurer que les municipalités tiennent des données à jour sur les boues municipales et de fosses septiques (nombre, etc.)	MRC Municipalités			400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$

No	Actions préconisées	Responsable	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
4.2	Mettre en place des programmes de suivi de vidange des fosses septiques, incluant le suivi des lieux de disposition des boues, et documenter les vidanges de boues d'épuration (dates, quantités, taux de siccité, destination...)	MRC Municipalités					400 \$	400 \$	400 \$
4.3	Recycler les boues d'épuration dont la qualité le permet	MRC			105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$
5.1	Instaurer un système de suivi du volet GMR dans le processus municipal d'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et d'obligation de valorisation des CRD obligeant les entrepreneurs à passer par un centre de tri reconnu (sinon pénalité). Sera rendu obligatoire par le MELCC en 2025.	Municipalité				380 \$	380 \$	380 \$	380 \$
5.2	Former les employés des Écocentres afin d'améliorer le tri des matières résiduelles reçues	MRC	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
5.3	Optimiser les écocentres par l'élargissement de l'éventail des matières valorisées et une accessibilité accrue	MRC	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$
6.1	Publiciser et assurer le bon fonctionnement des dépôts de RDD et TICS sur le territoire	MRC	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
6.2	Suivre l'évolution des matières couvertes par le programme de REP afin d'offrir les services de récupération dans nos écocentres	MRC	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$
7.1	Maintenir et améliorer l'Écoboutique afin de favoriser le réemploi à l'Écocentre de St-Urbain	MRC	2 900 \$	3 000 \$	3 100 \$	3 200 \$	3 300 \$	3 400 \$	3 500 \$
7.2	Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axée sur les 3RV-E et promouvoir l'utilisation des produits à usages multiples (promouvoir le zéro déchet)	MRC			780 \$	780 \$	780 \$	780 \$	780 \$
7.3	Maintenir et bonifier les programmes de subventions pour l'achat de produits durables ayant un impact positif sur la GMR	MRC	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$
8.1	Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés	MRC	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
8.2	Mettre à jour le PGMR	MRC					1 500 \$	4 200 \$	4 200 \$
Coût total par année			188 890 \$	revenus de 350 993 \$	144 879 \$	148 004 \$	173 658 \$	179 175 \$	182 105 \$
Coût total pour 7 ans			665 718 \$						

Tableau 37. Coût total estimé pour l'ensemble des activités en gestion des matières résiduelles jusqu'en 2030

Dépenses estimées	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Collecte des déchets	667 100 \$	680 442 \$	694 051 \$	707 932 \$	722 090 \$	736 532 \$	751 263 \$
Enfouissement, transbordement et redevances élimination	1 020 440 \$	1 040 849 \$	1 061 666 \$	1 082 899 \$	1 104 557 \$	1 126 648 \$	1 149 181 \$
Frais de fonctionnement	130 475 \$	133 085 \$	135 746 \$	138 461 \$	141 230 \$	144 055 \$	146 936 \$
Collecte et transport de la récupération (collecte sélective) **							
Frais de fonctionnement	23 513 \$	23 983 \$	24 463 \$	24 952 \$	25 451 \$	25 960 \$	26 479 \$
Écocentres	651 405 \$	664 433 \$	677 722 \$	691 276 \$	705 102 \$	719 204 \$	733 588 \$
Collecte, transport et traitement matières org. et résidus verts	429 295 \$	437 881 \$	446 639 \$	455 571 \$	464 683 \$	473 976 \$	483 456 \$
PGMR (voir tableau 35 pour le détail) **	183 890 \$	(355 993) \$	143 129 \$	146 254 \$	172 458 \$	175 475 \$	178 405 \$
Sous-total des dépenses	3 106 118 \$	2 624 680 \$	3 183 415 \$	3 247 346 \$	3 335 572 \$	3 401 851 \$	3 469 308 \$
Revenus estimés	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Redevance élimination	127 000 \$	129 540 \$	132 131 \$	134 773 \$	137 469 \$	140 218 \$	143 023 \$
Compensation collecte sélective **		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Service rendu au TNO	7 727	7 882 \$	8 039 \$	8 200 \$	8 364 \$	8 531 \$	8 702 \$
Revenus écocentres	75 000	76 500 \$	78 030 \$	79 591 \$	81 182 \$	82 806 \$	84 462 \$
Revenus autres matières (ARPE-Qc, etc.)	3 500	3 570 \$	3 641 \$	3 714 \$	3 789 \$	3 864 \$	3 942 \$
Récupération métal	24 000	24 480 \$	24 970 \$	25 469 \$	25 978 \$	26 498 \$	27 028 \$
Sous-total des revenus	237 227	241 972	246 811	251 747	256 782	261 918	267 156
TOTAL	2 868 891 \$	2 382 708 \$	2 936 604 \$	2 995 599 \$	3 078 789 \$	3 139 933 \$	3 202 152 \$

** Dans le tableau 36, nous avons soustrait certains montants des totaux qui paraissent, puisqu'ils étaient déjà inclus dans le tableau 35 des coûts reliés à la mise en œuvre du PGMR

7 PROGRAMME DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

Comme mentionné au point 6.3, la MRC s'est dotée de deux employées dédiées à la révision, mise en œuvre et suivi du PGMR. Le suivi et le contrôle de la GMR sont donc déjà en place, mais nécessitent bien entendu quelques modifications. L'une des principales difficultés rencontrées lors de l'inventaire des matières résiduelles produites par le territoire de planification fut le manque de données fiables disponibles. Il est nécessaire de remédier rapidement à cette situation si l'on espère mener un programme de suivi efficace. Les nouveaux contrats de collecte contiennent donc des clauses de prise de données et prévoient la transmission de ces dernières à la MRC chaque mois. La compilation de ces données est assurée par la MRC et permettra d'améliorer le suivi et l'inventaire des matières résiduelles pour la mise en œuvre du PGMR.

Dans les écocentres un système de suivi a été mis en place afin de connaître les types de matières, leurs provenances et leurs quantités. Chaque jour, l'employé en place remplit une fiche de suivi, les poids des différentes matières sont donnés par les centres de traitement (valorisation).

7.1 Suivi des performances

À partir des données qui sont présentement recueillies par les entrepreneurs de collectes et récupérateurs pour les déchets, les matières recyclables, les matières organiques, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux et grâce à l'ajout d'obligation de fournir les quantités (tonnage ou kg) obtenues lors des différentes collectes dans les nouveaux contrats de la MRC, nous serons en mesure d'assurer un suivi de la performance au cours des prochaines années. Puisque nous obtiendrons les quantités réellement collectées, il sera plus facile d'effectuer les divers calculs de performance :

- calcul du rendement des collectes
- taux annuel de récupération des matières recyclables
- taux de participation aux différentes collectes
- taux annuel de diversion

Ces données sont essentielles pour procéder à la révision tous les 5 ans du plan de gestion des matières résiduelles comme stipulé dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

7.2 Comité de suivi

Le comité de suivi formé pour l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix continuera de se réunir pour superviser les étapes de mise en œuvre du plan, pour vérifier la portée des actions proposées et pour suggérer des modifications en cours de route, s'il y a lieu. La MRC s'assurera que le comité de suivi soit actif et qu'il représente bien l'ensemble des municipalités couvertes par le PGMR.

Ce comité jouera ainsi le rôle de comité-conseil auprès du conseil de la MRC qui prend les décisions relatives à la gestion des matières résiduelles.

Le comité de suivi est formé de la coordonnatrice en environnement, du technicien en gestion des matières résiduelles, des maires de L'Isle-aux-Coudres, St-Hilarion et de St-Urbain ainsi que des conseillers de Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François et d'une conseillère en développement régional de la SADC. Les rencontres du comité ont lieu à une ou deux reprises par année, parfois plus lors de l'élaboration du nouveau projet de PGMR.

Afin d'effectuer le suivi et la diffusion des statistiques de récupération et de valorisation, un bilan annuel est effectué par la coordonnatrice en environnement et est présenté au comité de suivi pour vérifier l'atteinte ou non des objectifs et proposer des solutions pour améliorer ou poursuivre l'atteinte des objectifs. Suite à cela, les recommandations du comité de suivi sont présentées au conseil des maires de la MRC pour aller de l'avant ou non avec les propositions.

RÉFÉRENCES

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. Mai 2015. *Schéma d'aménagement* et de développement révisé, MRC de Charlevoix, secteur Aménagement du territoire. <http://www.mrccharlevoix.ca/mrc/amenagement-du-territoire-et-urbanisme/schema-damenagement/>

FACTEUR RH – Portraits territoriaux du marché du travail de la région de la Capitale-Nationale 2006-2001, Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2014, 23 pages #ISBN 978-2-550-70957-2

RAPPORT FINAL - chambre de commerce de Charlevoix- Analyse d'impact d'un regroupement des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, Raymond Chabot Grant Thornton, 7 octobre 2014, Québec, 74 pages

RECYC-QUÉBEC. Janvier 2015, Outil d'inventaire des MR pour le PGMR. MRC Charlevoix

RECYC-QUÉBEC, juillet 2013, lignes directrices pour la planification régionale de la GMR.

MDDEP. Août 2010. Hiérarchie des modes de GMR et reconnaissance d'opérations et traitement en tant que valorisation énergétique.

SITES INTERNET

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Visite du site en juillet 2015. Site Internet de l'*Institut de la statistique du Québec* :http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil03/societe/marche_trav/indicat/taux_trav_sexe_mrc03.htm

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/index.htm> Page 81

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Aide au compostage domestique et communautaire. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/acdc/index.htm>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2019-MRC.pdf>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/redevances.htm>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2014). Lieux d'enfouissement technique autorisés et exploités. https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/accesprotect/doc-demandeacces/LET_en_exploitation_2014.pdf

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020). Décret de population (applicable à la population des municipalités en 2019). http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=69_801.pdf

Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2). <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/Q-2>

Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1). <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-47.1>

RECYC-QUÉBEC (2021). Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ». <https://www.recycquebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/programme-ici-on-recycle-plus/>

RECYC-QUÉBEC. Site Internet de *Recyc-Québec* : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca> :

RECYC-QUÉBEC « Bulletin info PGMR » : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/bulletin-info-pgmr.asp

RECYC-QUÉBEC « Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – version 2 (octobre 2020) » : www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-accompagnement-revision-pgmr.pdf

RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/planaction-2019-2024-pgqmr.pdf>

RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR. <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/methodologie-outilinventaire-pgmr-2020.pdf>

RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR. <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/aide-memoire-adaptationrealite-regionale-pgmr.pdf>

RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.

RECYC-QUÉBEC et Chamard stratégies environnementales (2021). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, août 2021 : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/diagnostic-contratsmunicipaux.pdf>

Statistique Canada. www.statcan.gc.ca

Statistiques Canada (2019). Profil du recensement, recensement de 2016, Charlevoix, municipalité régionale de comté (Division de recensement), Québec <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2416&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=charlevoix&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1&type=0>

UNESCO. Site Internet du Programme sur les Réserves de la Biosphère de l'UNESCO : <http://www.unesco.org/mab/docs/stry1F.htm>

ANNEXE 1

Fiches descriptives du plan d'action

Action 1.1 :	Faire connaître davantage la collecte et le tri des MR (ce qui va dans chaque bac) afin d'améliorer notre performance
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réglementaire ☒ Politique /Plan d'action ☒ ISÉ ☒ Acquisition de connaissance ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Cette mesure vise à mieux outiller la population sur le bon tri, savoir quoi mettre où, car nous nous rendons compte que plusieurs font des erreurs de tri, ce qui vient contaminer et nuire à nos efforts de recyclage et valorisation. Les dernières années la MRC a consacré ses campagnes d'ISÉ pour la valorisation des MO, nous allons donc sensibiliser au bon tri pour chaque catégorie de bac afin de ne plus retrouver d'élément nuisible au centre de tri et de compostage. Créer une vaste campagne de sensibilisation axée sur la génération de matières résiduelles et l'amélioration du tri (ce qui va dans chaque bac). Cette campagne misera davantage sur les médias sociaux (Facebook, You Tube, site Web) afin de rejoindre la génération d'aujourd'hui, ainsi que les journaux et la télévision communautaires pour rejoindre la clientèle n'ayant pas accès à Internet.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC

Collaborateur(s)	Municipalités, médias communautaires, médias sociaux						
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions							
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)						Fréquences de suivi	
• Nombre d'activité d'ISÉ produite						Annuel	
• Nombre d'outils d'ISÉ produits						Annuel	
• Embauche des membres de la brigade verte						Annuel	
• Nombre de publication des outils d'ISÉ (site Internet, réseaux sociaux, infolettres, etc.)						Annuel	
Échéancier							
Budget ventilé sur sept (7) ans							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	2000\$	1500\$	1500\$	1500\$	1500\$	1500\$	1500\$
Ressources externes	3000\$						
Ressources matérielles							
Outils d'information ISÉ	10000\$	8000\$	8000\$	8000\$	8000\$	8000\$	8000\$
Total annuel	15 000\$	9 500\$	9 500\$	9 500\$	9 500\$	9 500\$	9 500\$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	72 000 \$						
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure							

Action 1.2 :	Sensibiliser la population sur le coût de disposition des déchets et ses répercussions sur l'environnement
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réglementaire ☒ Politique /Plan d'action ☒ ISÉ ☒ Acquisition de connaissance ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Plusieurs citoyens se plaignant des coûts élevés de la gestion des matières résiduelles et nous allons utiliser cet argument afin de leur faire comprendre que jeter aux ordures n'est pas avantageux et que les répercussions de l'élimination sur notre environnement sont extrêmement néfastes comparativement au recyclage et à la valorisation.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
• Nombre d'ISÉ publié	Annuel
• Diminution volume des déchets	Annuel
• Avancement des étapes de réalisation	

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles							
Outils d'information ISÉ	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$	750 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	5 250 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action 1.3 :	Permettre l'inspection qualitative des bacs roulants et conteneur par un agent capable de distribuer des billets de courtoisie et/ou contraventions (appliquer la réglementation municipale)
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réglementaire ☒ Politique /Plan d'action ☒ ISÉ ☒ Acquisition de connaissance ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Parfois tous les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation ne réussissent pas à rejoindre les plus récalcitrants, l'application de la réglementation devra être mise en opération par les municipalités.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
• Avancement des étapes de réalisation	
• Nombre d'amendes distribuées	Annuel
• Nombre de contrevenants rencontrés	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			1 200 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 300 \$
Ressources externes			500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Ressources matérielles			250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
Outils d'information ISÉ			1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Total annuel			2 950 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 050 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	15 000 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action 1.3.1 :	Mettre en place un groupe de travail pour la gestion des MR dans les résidences de tourisme (incitatif, affichage, modification réglementaire...) afin d'améliorer la qualité du tri et de diminuer le volume des déchets produits.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	✓ Réduction à la source ✓ Réglementaire ✓ Politique /Plan d'action ✓ ISÉ ✓ Acquisition de connaissance ✓ Services en GMR ✗ Infrastructure
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ✓ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ✓ Recycler 75% du PCVPM ✓ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ✗ Recycler ou valoriser 70% des CRD ✗ Récupérer les produits sous REP ✓ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ✗ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ✗ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ✗ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ✓ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Dans notre MRC nous avons un gros problème de production de déchets au niveau de la clientèle touristique. En effet, les résidences de tourisme produisent énormément de matières résiduelles et le tri n'est pas bien fait par les utilisateurs. Nous souhaitons donc mettre en place un groupe de travail (MRC, Municipalités, gestionnaire de résidences de tourisme) afin de trouver une solution et ainsi réduire le volume des déchets et améliorer la qualité de tri. Un nouveau système d'identification des bacs et listes de matières sera mis en place. Des retenus monétaires ou pénalité pourrait être imposé aux utilisateurs afin de faire respecter le bon tri.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	✓ Secteur résidentiel ✓ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ✗ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités et gestionnaires de résidences de tourisme

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
• Avancement des étapes de réalisation	
• Nombre de rencontres effectuées	Annuel
• Nombre de résidences où le nouveau système de gestion sera mis en place	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines							
Ressources externes							
Ressources matérielles							
Outils d'information ISÉ							
Total annuel	5 000 \$	5 000 \$					
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	6 000\$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action 1.4	• Développer et mettre en place un système de tarification des déchets en fonction de la quantité produite par chaque ICI selon le principe d'utilisateur / payeur.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réglementaire ☒ Politique /Plan d'action ☒ ISÉ ☒ Acquisition de connaissance ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ✓ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ✓ Recycler 75% du PCVPM ✓ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ✗ Recycler ou valoriser 70% des CRD ✗ Récupérer les produits sous REP ✗ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ✗ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ✗ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ✓ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ✓ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Présentement, la tarification des services de collecte pour les ICI est réalisée en fonction du type d'usager (résidentiel, commerces, industrie ou institution) et non pas en fonction de leur production de déchets. Cela crée des inégalités, car certains commerces utilisent un bac roulant de 360 litres pour leurs déchets, tandis qu'un autre utilise un conteneur chargement avant. Le bac roulant est collecté aux 15 jours et le conteneur à chaque semaine, mais le tarif chargé en quote-part par la MRC est le même. Il faudrait donc trouver un système de tarification qui permettrait de charger à la quantité de déchets produits par chaque ICI ou du moins en fonction du contenant utilisé. L'action permettra de sensibiliser les ICI à leur production de déchets et à la diminution de celle-ci. - Sensibiliser les plus gros producteurs de déchets à réduire leur production pour économiser - Encourager les petits producteurs de déchets, car diminution probable du compte de taxes - Être équitable envers les ICI Nous voulons que chaque ICI utilise un conteneur du format dont ils ont réellement besoin et qu'ils puissent relier leur facturation à la grosseur de leur production réelle de déchets afin de les faire réfléchir à une meilleure gestion. Diminution du format des conteneurs à déchets des ICI pour s'adapter aux volumes de déchets réellement produits.
Mise en œuvre	

Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)						
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC						
Collaborateur(s)	Municipalités						
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions							
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)						Fréquences de suivi	
Avancement des étapes de réalisation							
Nb d'ICI rejoints						Annuel	
Nb d'outils d'ISÉ distribués						Annuel	
Échéancier							
Budget ventilé sur sept (7) ans							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Ressources externes					1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Ressources matérielles					1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Outils d'information ISÉ					2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Total annuel					7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	22 500 \$						
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure							

Action 1.5	Contribuer au déploiement de l'économie circulaire par la consolidation des symbioses territoriales et voir la possibilité de support technique et financier avec le SDLE
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réglementaire ☒ Politique /Plan d'action ☒ ISÉ ☒ Acquisition de connaissance ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	En 2019, la MRC de Charlevoix a débuté sa collaboration avec Synergie 138 qui est l'alliance des SADC, de l'île d'Orléans jusqu'à Blanc-Sablon, et qui vise à stimuler l'efficacité économique et l'innovation par l'économie circulaire afin d'amener les entreprises et organisations à repenser le développement économique pour optimiser leur rentabilité. Les différents services offerts par Synergie 138 sont : - Audits en entreprise - Suggestion de piste d'optimisation de la gestion des matières résiduelles et des procédés - Identification et priorisation des échanges potentiels avec d'autres entreprises - Accompagnement complet dans la mise en œuvre, incluant la recherche de financement Il serait intéressant d'évaluer la possibilité d'offrir au service de développement local et entrepreneurial (SDLE) du support technique et financier pour les entrepreneurs mettant en place des symbioses.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Synergie 138, SADC, SDLE, Municipalités

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
• Avancement des étapes de réalisation	
• Nb d'ici participants	Annuel
• Nb de symbiose mis en place	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		200 \$	200 \$	200 \$	2 200 \$	2 200 \$	2 200 \$
Ressources externes		250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
Ressources matérielles		200 \$	200 \$	200 \$	2 200 \$	2 200 \$	2 200 \$
Outils d'information ISÉ		350 \$	350 \$	350 \$	1 850 \$	1 850 \$	1 850 \$
Total annuel		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	6 500 \$	6 500 \$	5 500 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	21 500 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action 2.1	Poursuivre et optimiser les activités de récupération des matières recyclables de la collecte sélective
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réglementaire ☒ Politique /Plan d'action ☒ ISÉ ☒ Acquisition de connaissance ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ✓ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ✓ Recycler 75% du PCVPM ✗ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ✗ Recycler ou valoriser 70% des CRD ✓ Récupérer les produits sous REP ✗ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ✗ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ✗ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ✗ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ✓ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Cette mesure vise à poursuivre les activités de récupération des matières recyclables de la collecte sélective, d'améliorer la collecte des matières recyclables au secteur des multilogements ainsi que la desserte des ICI déjà en place dans notre MRC. La poursuite et l'optimisation des activités de collecte et de transport des matières recyclables de la collecte sélective sur le territoire devront tenir compte de la modernisation du système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) et , à cette fin, la MRC devra convenir d'une entente de partenariat avec l'éventuel organisme de gestion désigné (OGD). Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation seront maintenues et améliorées pour encourager la participation et assurer un meilleur tri à la source.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	✓ Secteur résidentiel ✓ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ✗ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC et Organisme de gestion désigné (OGD)
Collaborateur(s)	Municipalités

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
Pourcentage d'unités d'occupation desservies	Une fois à la fin de l'implantation de l'action en 2030
Nombre de communications destinées au secteur résidentiel et ICI par la collecte (site Internet, réseaux sociaux, infolettres, lors d'événement, etc.)	Chaque année de 2024 à 2030
Nombre de visites ou de formations destinées au secteur ICI : commerces, établissements scolaires, CPE et établissements de santé	Chaque année de 2024 à 2030

Échéancier

Budget ventilé sur sept (7) ans

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	62 677 \$	64 557 \$	66 494 \$	68 489 \$	70 543 \$	72 660 \$	74 840 \$
Ressources externes (montant estimé)	364 000 \$	378 000 \$	CT 392 000 \$	CT 406 000 \$	CT 420 000 \$	CT 434 000 \$	CT 448 000 \$
- Collecte et transport (CT estimé à 70%)	156 000 \$	TC 0 \$ (OGD)	TC 0 \$ (OGD)	TC 0 \$ (OGD)	TC 0 \$ (OGD)	TC 0 \$ (OGD)	TC 0 \$ (OGD)
- Tri & conditionnement (TC estimés à 30 %)							
Ressources matérielles (bacs roulants, conteneurs, etc.)	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Outils d'information ISÉ	10 000 \$	10 500 \$	11 000 \$	11 500 \$	12 000 \$	12 500 \$	13 000 \$
Total annuel	607 677 \$	468 057 \$	484 494 \$	500 989 \$	517 543 \$	534 160 \$	550 840 \$
Aide financière (spécifier) Régime actuel de compensation pour services municipaux de collecte sélective (montant estimé) Note : versement reçu en différé (en 2024 pour les coûts nets assumés par la MRC en 2023 et en 2025 pour les coûts nets assumés en 2024)	475 000 \$	494 000 \$	NA	NA	NA	NA	NA
Système de collecte sélective modernisé (remboursement des coûts en fonction des	N/A	378 000 \$ (au minimum)	392 000 \$ (au minimum)	406 000 \$ (au minimum)	420 000 \$ (au minimum)	434 000 \$ (au minimum)	448 000 \$ (au minimum)

dispositions du futur règlement et selon l'entente à intervenir avec l'OGD. Note : ne sachant pas si les coûts pour ressources matérielles, ressources humaines et outils d'ISÉ seront remboursés par l'OGD, nous estimons des revenus uniquement pour le remboursement des coûts de CT. Les coûts pour le TC seraient, quant à eux, assumés directement par l'OGD, de sorte qu'aucune dépense ni aucun revenu n'est inscrit à ce titre à compter de 2025.							
Totaux annuels des revenus	475 000 \$	872 000 \$	392 000 \$	406 000 \$	420 000 \$	434 000 \$	448 000 \$
Grand total annuel	132 677 \$	Revenus de 403 943 \$	92 494 \$	94 989 \$	97 543 \$	100 160 \$	102 840 \$
Grand Total sur sept (7) ans	216 760 \$						
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure	Les montants de CT et TC sont évalués selon les coûts actuels avec une augmentation pour l'indexation. Par contre, nous allons aller en appel d'offres pour 2 ans (2023-2024) ce qui pourrait faire augmenter les coûts de ce contrat. De plus, mon contrat actuel est pour CTTC et je vais séparer le tout pour le prochain, donc je ne sais pas si cela aura aussi des impacts à la hausse sur les coûts.						

Action 2.2	• Poursuivre la brigade verte (agents de sensibilisation) en été pour vérification du tri
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ ISÉ ☒ Recyclage ☒ Acquisition de connaissance ☒ Valorisation ☒ Encadrement ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Cette action a pour but de sensibiliser à la source les citoyens ou ICI au niveau des matières autorisées dans les bacs roulants ou CCA et celles qui sont interdites à l'élimination. La brigade verte fait des inspections de bac en bac (porte-à-porte) pour vérifier le contenu des bacs et informer les propriétaires des bonnes pratiques de tri dans le but d'améliorer le tri des matières résiduelles.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
• Performance de la MRC	Annuel
• Embauche des agents de la brigade verte	Annuel
• Nb de ménage rencontré	Annuel
• Nb de bac vérifié	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines (2 agents sensibilisation- étudiants)	10 000 \$	10 200 \$	10 400 \$	10 600 \$	10 800 \$	11 000 \$	11 200 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Outils d'information ISÉ	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Total annuel	12 500 \$	12 700 \$	12 900 \$	13 100 \$	13 300 \$	13 500 \$	13 700 \$
Aide financière (spécifier) Subvention salariale emploi été canada	2 837 \$	2 900 \$	3 000 \$	3 100 \$	3 200 \$	3 300 \$	3 400 \$
Totaux des revenus	2 837 \$	2 900 \$	3 000 \$	3 100 \$	3 200 \$	3 300 \$	3 400 \$
Grands totaux annuels	9 663 \$	9 800 \$	9 900 \$	10 000 \$	10 100 \$	10 200 \$	10 300 \$
Grand total sur sept (7) ans	69 963 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action #2.3	• Offrir des bacs de récupération dans les aires publiques municipales et les événements
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Suivi ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Il est important d'offrir aux utilisateurs des aires publiques municipales les mêmes options de tri de leurs matières résiduelles que celles offertes à la maison. Il faudra donc munir les aires municipales de bacs de récupération de matières recyclables et de matières organiques, en plus des poubelles qui sont déjà en place. La MRC doit être conséquente dans ses actions et offrir les mêmes services partout sur son territoire. Un arrimage devra être assuré entre la MRC, les municipalités et l'OGD (ÉÉQ) à cet effet. De plus, des bacs de recyclages, composts et des poubelles (bacs roulants) seront disponible à la MRC pour le prêt lors d'événements afin d'offrir les services de tri adéquat lors de ces événements.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC

Collaborateur(s)	Municipalités et l'organisme de gestion désigné (ÉÉQ) du système de modernisation de la collecte sélective.						
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions							
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)						Fréquences de suivi	
• Diminution du volume des déchets						Annuel	
• Amélioration de notre performance						Annuel	
• Quantité îlots de tri ajouté sur le territoire						Annuel	
Échéancier							
Budget ventilé sur sept (7) ans							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles					6 000\$	6 000\$	6 000\$
Outils d'information ISÉ					1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Total annuel					8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	24 000 \$						
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure							

Action #3.1	Améliorer la desserte ainsi que le tri des matières compostables
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Suivi ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissances
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Renforcer et améliorer l'information, sensibilisation et éducation afin de réussir à faire participer l'ensemble des foyers et ICI de tout le territoire de la MRC et que les matières qui sont déposées dans le bac soient bien triées. Au niveau de l'amélioration de la desserte, voir les options possibles afin de favoriser l'accès à la collecte des M-O pour les multilogements et les ICI. Réalisation de sondage pour connaître la participation et ce qui pourrait améliorer la participation
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
• Augmentation du volume et la qualité des matières compostables	Annuel
• Diminution du taux de rejet au centre de compostage	Annuel
• Taux de participation des multilogements et des ICI	annuels

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Ressources externes	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Ressources matérielles	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Outils d'information ISÉ	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	14 000 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action #3.2	Rendre accessible la récupération des M.O. à l'ensemble des résidents de la MRC (desservir 100% des unités d'occupation)
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Que chaque unité d'occupation (résidentiel ou ICI) ait accès à la collecte des matières organiques. Le service offert pourra être de porte-à-porte ou, pour certains secteurs éloignés et moins densément habités, des points de dépôt volontaires et du compostage domestique. Réussir à maintenir à jour la liste des résidences et ICI afin de ne pas oublier de livrer un ou des bacs bruns aux nouvelles résidences et ICI. Demander aux municipalités de nous informer lors de l'ajout de nouvelles unités d'occupation sur leur territoire afin de leur livrer un bac.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
• Augmentation du tonnage des matières compostées	Annuel
• Diminution des déchets produits	Annuel
• Pourcentage de la population desservie	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Ressources externes		500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Ressources matérielles		500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Outils d'information ISÉ		500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel		2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	12 000 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action #3.3	Publiciser et faire connaître les points de dépôt des résidus verts et arbres de Noël
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	La MRC offre déjà aux résidents un point de dépôt pour les arbres de Noël et un conteneur de 40 verges pour les résidus verts. Ce dépôt est situé à l'écocentre de Saint-Urbain. Les arbres de Noël sont entreposés dans un enclos (fond bétonné et 3 côtés en blocs de béton) qui permet aussi aux utilisateurs de se départir de leurs branches. Les services de déchiquetages de la Coop de l'arbre sont utilisés pour faire des copeaux avec ces matières, pour ensuite les redonner aux citoyens qui le désirent. Pour le conteneur de résidus verts, il est transporté chez Compospro lorsqu'il est plein pour y être composté. Un dépôt de branche est aussi offert à l'écocentre de L'Isle-aux-Coudres.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC

Collaborateur(s)	Municipalités						
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions							
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)					Fréquences de suivi		
Augmentation des quantités de matières organiques valorisées dans les écocentres					Annuel		
Nombre de visite au point de dépôt					Annuel		
Diminution du volume de déchets					Annuel		
Échéancier							
Budget ventilé sur sept (7) ans							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
Outils d'information ISÉ	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$
Total annuel	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	9 100 \$						
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure							

Action #3.4	Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire (publiciser et faire connaître)
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Il est primordial de sensibiliser la population et ICI au gaspillage alimentaire en priorité, afin de diminuer le volume des déchets, car une grosse quantité de nourriture qui est achetée n'est finalement pas utilisée et vient augmenter le volume des déchets. L'amélioration des partenariats entre les producteurs et les banques alimentaires sera aussi travaillée. Nous ajouterons également une section de sensibilisation au gaspillage alimentaire sur le site internet.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
• Diminution du volume de déchet	Annuel
• Augmentation des denrées dans les banques alimentaires de la région	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles	250\$	250\$	250\$	250\$	250\$	250\$	250\$
Outils d'information ISÉ	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel	950 \$	950 \$	950 \$	950 \$	950 \$	950 \$	950 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	6 650 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action #4.1	S'assurer que les municipalités tiennent des données à jour sur les boues municipales et fosses septiques (nombre, fréquence des vidanges, etc.)
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Cette action consiste à répertorier l'ensemble des fosses septiques du territoire et d'en détailler les caractéristiques. Cet inventaire permettra de mettre aux normes l'ensemble des installations, d'évaluer les scénarios de valorisation possibles et d'implorer une solution de valorisation.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	Municipalités

Collaborateur(s)	MRC																																																																
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions																																																																	
<table border="1"> <tr> <td>Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)</td> <td>Fréquences de suivi</td> </tr> <tr> <td>• Quantités de fosses septiques dans chaque municipalité et sur le TNO</td> <td>Annuel</td> </tr> <tr> <td>• Volume de boues générées par les fosses septiques annuellement</td> <td>Annuel</td> </tr> </table>		Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi	• Quantités de fosses septiques dans chaque municipalité et sur le TNO	Annuel	• Volume de boues générées par les fosses septiques annuellement	Annuel																																																										
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi																																																																
• Quantités de fosses septiques dans chaque municipalité et sur le TNO	Annuel																																																																
• Volume de boues générées par les fosses septiques annuellement	Annuel																																																																
Échéancier																																																																	
Budget ventilé sur sept (7) ans																																																																	
	<table border="1"> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> </tr> <tr> <td>Ressources humaines</td> <td></td> <td></td> <td>200 \$</td> <td>200 \$</td> <td>200 \$</td> <td>200 \$</td> <td>200 \$</td> </tr> <tr> <td>Ressources externes</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ressources matérielles</td> <td></td> <td></td> <td>100 \$</td> <td>100 \$</td> <td>100 \$</td> <td>100 \$</td> <td>100 \$</td> </tr> <tr> <td>Outils d'information ISÉ</td> <td></td> <td></td> <td>100 \$</td> <td>100 \$</td> <td>100 \$</td> <td>100 \$</td> <td>100 \$</td> </tr> <tr> <td>Total annuel</td> <td></td> <td></td> <td>400 \$</td> <td>400 \$</td> <td>400 \$</td> <td>400 \$</td> <td>400 \$</td> </tr> <tr> <td>Aide financière (spécifier)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grand total sur sept (7) ans</td> <td colspan="7">2 000 \$</td> </tr> </table>		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Ressources humaines			200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	Ressources externes								Ressources matérielles			100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	Outils d'information ISÉ			100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	Total annuel			400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	Aide financière (spécifier)								Grand total sur sept (7) ans	2 000 \$						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030																																																										
Ressources humaines			200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$																																																										
Ressources externes																																																																	
Ressources matérielles			100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$																																																										
Outils d'information ISÉ			100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$																																																										
Total annuel			400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$																																																										
Aide financière (spécifier)																																																																	
Grand total sur sept (7) ans	2 000 \$																																																																
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure	Suivi des fréquences de vidanges de fosses septiques, considérant qu'il est du devoir des municipalités d'exécuter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q2, r. 22, art. 88).																																																																

Action #4.2	• Mettre en place des programmes de suivi de vidange des fosses septiques, incluant le suivi des lieux de disposition des boues, et documenter les vidanges de boues d'épuration (dates, quantités, taux de siccité, destination...)
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Cette action vise à recycler les boues des stations d'épuration en place dans les municipalités de la MRC, ainsi que celles des boues de fosses. Nous visons ici à recycler les boues dont la qualité le permet et les solutions retenues visant à maximiser le recyclage des boues de fosses septiques seront mises en place par les municipalités locales.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	Municipalités

Collaborateur(s)	MRC						
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions							
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)						Fréquences de suivi	
Quantité de fosses septiques conforme et non conforme						Annuel	
Échéancier							
Budget ventilé sur sept (7) ans							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					200 \$	200 \$	200 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles					100 \$	100 \$	100 \$
Outils d'information ISÉ					100 \$	100 \$	100 \$
Total annuel					400 \$	400 \$	400 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	1 200 \$						
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure							

Action #4.3	Recycler les boues d'épuration dont la qualité le permet
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Les municipalités ont des bassins de traitement pour les boues municipales et nous voulons que lors des vidanges, les boues soient valorisées si la valorisation est possible, bien entendu.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	Municipalités

Collaborateur(s)	MRC						
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions							
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)						Fréquences de suivi	
Quantité de boues valorisées						Annuel	
Échéancier							
Budget ventilé sur sept (7) ans							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles			25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
Outils d'information ISÉ			100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Total annuel			105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	525 \$						
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure							

Action #5.1	• Instaurer un système de suivi du volet GMR dans le processus municipal d'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et d'obligation de valorisation des CRD obligeant les entrepreneurs à passer par un centre de tri reconnu (sinon pénalité). Sera rendu obligatoire par le MELCC en 2025.
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Puisque le suivi des quantités de CRD générées, valorisées et éliminées sur le territoire de la MRC n'est pas très commenté, il serait opportun d'ajouter une clause aux permis émis par les municipalités. Toute personne obtenant un permis de construction et rénovation devrait fournir à la municipalité l'endroit où seront traités les résidus de matériaux ainsi que la quantité et la nature des résidus de CRD. Les résidus de CRD devront soit être dirigés vers les écocentres de la MRC, soit dans un centre de tri de résidus de CRD approuvés.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	Municipalités

Collaborateur(s)	MRC						
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions							
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)					Fréquences de suivi		
Nombre de municipalités intégrant un système de suivi à leur permis de construction et rénovation					Annuel		
Meilleure traçabilité des matières au niveau des CRD					Annuel		
Quantité de CRD valorisé					Annuel		
Échéancier							
Budget ventilé sur sept (7) ans							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				80 \$	80 \$	80 \$	80 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles				100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Outils d'information ISÉ				200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Total annuel				380 \$	380 \$	380 \$	380 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	1 520 \$						
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure							

Action #5.2	• Former les employés des écocentres afin d'améliorer le tri des matières résiduelles reçues
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Assurer la formation adéquate des employés dans les écocentres afin que le tri soit optimisé et d'améliorer notre performance. Le bon fonctionnement des dépôts est prioritaire et afin d'y parvenir nous devons avoir des employés très bien outillés pour y parvenir
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC

Collaborateur(s)	Laurentides Ressource, ARPE Qc						
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions							
Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)						Fréquences de suivi	
Augmentation de la valorisation des écocentres						Annuel	
Détourner de l'élimination le bois donc diminution des rejets						Annuel	
Échéancier							
Budget ventilé sur sept (7) ans							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Outils d'information ISÉ	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	8 400 \$						
Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure							

Action #5.3	Optimiser les écocentres par l'élargissement de l'éventail des matières valorisées et une accessibilité accrue
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	La MRC est en constante recherche de débouchés de valorisation pour les matières reçues dans ses écocentres. L'éloignement de certains centres de traitement et les coûts reliés à l'entreposage et au transport de ces matières sont des freins non négligeables à l'élargissement de la valorisation dans les écocentres. Nous évaluerons les horaires des écocentres afin de voir si nous pouvons améliorer l'offre de service.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
• Augmentation de la valorisation des écocentres	Annuel
• Quantité de visite aux écocentres	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
Outils d'information ISÉ	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$
Total annuel	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	2 100 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action #6.1	Publiciser et assurer le bon fonctionnement des dépôts de RDD et TICS sur le territoire
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique : ☒ Instaurer la gestion de la MO sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70% de la MO en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, et bois et BSF/boues d'épuration)
Description et mise en contexte	Présentement, dans la MRC, il y a au moins un dépôt de RDD par municipalité (garage municipal ou dans les écocentres). Les dépôts sont gérés par un employé municipal ou un préposé à l'écocentre. Pour ce qui est des technologies de l'information et des communications, il y a un point de dépôt dans chaque écocentre. La promotion des dépôts est primordiale à l'atteinte de nos objectifs et la formation du personnel est nécessaire pour y parvenir
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
Augmentation de la valorisation des RDD et des TICS	Annuel
Diminuer le volume de déchets	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles							
Outils d'information ISÉ	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$
Total annuel	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	1 400 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action #6.2	Suivre l'évolution des matières couvertes par le programme de REP afin d'offrir le service de récupération dans nos écocentres
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats
Description et mise en contexte	La MRC va suivre l'évolution des programmes de responsabilité élargie des producteurs afin de les mettre en œuvre dans notre MRC dès qu'ils sont disponibles et ainsi pouvoir diminuer les frais de recyclage et valorisation.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
Augmentation du taux de récupération et valorisation de la MRC	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles							
Outils d'information ISÉ	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
Total annuel	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	1 050 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action #7.1	Maintenir et améliorer l'Écoboutique afin de favoriser le réemploi à l'Écocentre de Saint-Urbain
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats
Description et mise en contexte	Le service des écocentres fonctionne très bien et le réemploi via l'Écoboutique aussi. Il faudra voir les possibilités pour optimiser la revente à la boutique (prolongement des horaires d'ouverture, poursuivre les opérations à l'année, favoriser la réparation d'articles abîmés, etc.)
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
• Augmentation de la revente d'articles usagers à la boutique	Annuel
• Augmentation des visites à l'Écoboutique	Annuel
• Augmentation des jours d'ouverture de l'Écoboutique	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	2 800 \$	2 900 \$	3 000 \$	3 100 \$	3 200 \$	3 300 \$	3 400 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles							
Outils d'information ISÉ	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Total annuel	2 900 \$	3 000 \$	3 100 \$	3 200 \$	3 300 \$	3 400 \$	3 500 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	22 400 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action #7.2	Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axée sur les 3RV-E et promouvoir l'utilisation des produits à usages multiples (promouvoir le zéro déchet)
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats
Description et mise en contexte	Le premier pas dans une bonne gestion des matières résiduelles est l'application des 3 RV-E. Nous devons donc bien informer la population sur ce concept afin que cela devienne une habitude pour eux au quotidien.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Médias

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
Augmentation de notre performance et diminution des déchets	

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$
Ressources externes			100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Ressources matérielles			100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Outils d'information ISÉ			500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel			780 \$	780 \$	780 \$	780 \$	780 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	3 900 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action #7.3	Maintenir et bonifier les programmes de subvention pour l'achat de produits durables ayant un impact positif sur la GMR
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats
Description et mise en contexte	- Programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène durable - Programme de subvention pour l'achat de composteurs domestiques - Programme de subvention à l'achat de lames déchiqueteuses
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Municipalité

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
• Nombre de subventions octroyées	Annuel
• Nombre de demandes déposées	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Outils d'information ISÉ	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	109 200 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action #8.1	Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats
Description et mise en contexte	Cette action vise à réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre pour la reddition de compte au gouvernement. Ce rapport annuel présente l'état d'avancement du PGMR. Faire une conférence de presse afin d'informer tous les médias de l'évolution du dossier.
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
Réalisation et publication du rapport annuel	Annuel

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$
Outils d'information ISÉ	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Total annuel	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	1 400 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

Action #8.2	• Mettre à jour le PGMR
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure	
Type(s) d'action(s)	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Recyclage ☒ Valorisation ☒ ISÉ ☒ Encadrement ☒ Acquisition de connaissance ☒ Suivi
Objectif	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de GMR : ☒ Ramener à 525 kg ou moins/ hab. la quantité de MR éliminée ☒ Recycler 75% du PCVPM ☒ Recycler 60% des MO issues de tous les secteurs ☒ Recycler ou valoriser 70% des CRD ☒ Récupérer les produits sous REP ☒ Respecter la hiérarchie des 3RV-E ☒ Rendre compte des résultats
Description et mise en contexte	Cette action est obligatoire tous les 5 à 7 ans
Mise en œuvre	
Secteur(s) visé(s)	☒ Secteur résidentiel ☒ Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ☒ Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temporellement défini)	Fréquences de suivi
Production d'un nouveau PGMR mis à jour	En 2028, début de la mise à jour du prochain PGMR

Échéancier**Budget ventilé sur sept (7) ans**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					1000 \$	3500 \$	3000 \$
Ressources externes							
Ressources matérielles					500 \$	500 \$	2000 \$
Outils d'information ISÉ						500 \$	500 \$
Total annuel					1 500 \$	4 500 \$	5 500 \$
Aide financière (spécifier)							
Grand total sur sept (7) ans	11 500 \$						

Commentaire(s) ou précision(s)
sur la mesure

ANNEXE 2 RAPPORT DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE PGMR



PGMR 2023-2030

Rapport de
consultation publique

MRC de Charlevoix

26 octobre 2022

Avant-propos

Le 13 juillet 2022, le conseil de la MRC de Charlevoix adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à une séance de consultation publique le 18 octobre 2022 à Baie-St-Paul.

Puisque nous n'avons pas eu de mémoire ou de question lors de la consultation, en fait personne du public ou groupe ne s'est présenté à la soirée de consultation publique. Les seules personnes présentes étaient : deux membres du comité de suivi (Diane Tremblay et Gaston Duchesne), ainsi que la directrice de la MRC, le technicien en valorisation et la coordonnatrice en environnement.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la diffusion du projet de PGMR.

Consultation publique

Avis public (voir annexe)

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet a été publié dans le Charlevoisien qui est le journal diffusé sur le territoire de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 3 août 2022 ainsi que plusieurs avis Facebook tout au long de la période de consultation. Un avis à la radio locale (CIHO) a aussi été diffusé les 13, 14 et 15 octobre 2022 à raison de 3 diffusions par jour.

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, une assemblée a été fixée pour la consultation publique. La tenue de cette assemblée publique a eu lieu : **le mardi 18 octobre 2022 à 19 h à Baie-St-Paul, à la salle du conseil de la MRC située au 4, place de l'Église.**

Diffusion du projet PGMR

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible en version papier pour consultation, dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR, à la MRC, sur le site Internet de la MRC, et ce, durant toute la période de consultation.

Déroulement de l'assemblée

L'assemblée devait débuter par l'inscription des personnes présentes et des personnes voulant déposer un mémoire ou présenter une intervention. Puis, une présentation du sommaire du PGMR aurait eu lieu. À la suite de cette présentation aurait suivi la présentation des interventions, puis les questions du public, mais puisque personne ne s'est présenté, nous avons attendu une vingtaine de minutes avant de clore la séance. Puis nous avons décidé d'attendre au 25 octobre pour voir si nous recevions des mémoires ou autre document avant d'aller de l'avant avec notre projet de PGMR déjà adopté par le conseil en juillet 2022.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Inscription du public et des personnes voulant intervenir et/ou déposer un mémoire
2. Mot de bienvenue
3. Présentation des représentants de la MRC
4. Lecture de l'ordre du jour
5. Objectif de la consultation publique
6. Explication du déroulement de la consultation
7. Présentation du diaporama sur le *Projet de Plan de Gestion des Matières Résiduelles 2023-2030* par Isabelle Tremblay
8. Ouverture de l'audience des participants inscrits
9. Période libre d'échange entre le public et les représentants de la MRC
10. Levée de l'assemblée

Questions soulevées par les citoyens lors de l'assemblée

Aucune, personne ne s'est présenté.

Recommandations

Poursuivre le processus et transmettre notre projet de PGMR 2023-2030 tel qu'adopté le 13 juillet 2022 à Recyc-Québec.

ANNEXE

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE CHARLEVOIX

AVIS est donné par la soussignée, Isabelle Tremblay, coordonnatrice en environnement de la MRC de Charlevoix, qu'une assemblée de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix, adopté le 13 juillet 2022 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

1^{re} assemblée :

Date : mardi 18 octobre 2022
Heure : 19h
Lieu : Salle du conseil - MRC de Charlevoix
Adresse : 4, place de l'Église, Baie-St-Paul (sous-sol)

Cette assemblée de consultation publique fournira les informations nécessaires à la compréhension du projet de plan de gestion des matières résiduelles et permettra aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les citoyens, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires ou commentaires lors de l'assemblée de consultation publique ou encore les acheminer aux coordonnées suivantes :

Par courrier : MRC de Charlevoix
4, place de l'Église
Baie-St-Paul (Qc) G3Z 1T2

Par courriel : itremblay@mrccharlevoix.ca

Les mémoires transmis par courrier ou par courriel doivent être reçus au plus tard le jeudi 27 octobre 2022.

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix peut être consulté au bureau de la MRC de Charlevoix et au bureau de chacune des municipalités de la MRC de Charlevoix durant les heures normales d'ouverture de bureau. Il peut également être consulté sur le site internet de la MRC au : www.mrc-charlevoix.ca

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :
madame Isabelle Tremblay, coordonnatrice en environnement

par téléphone : **418-435-2639 poste 6011**

par courriel à l'adresse suivante : itremblay@mrccharlevoix.ca

Donné et signé à Baie-St-Paul, ce 1^{er} août 2022

Signature : 
Isabelle Tremblay

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE CHARLEVOIX

MISE EN CONTEXTE

En 2004, la MRC de Charlevoix adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles 1998-2006. La révision de ce dernier a donné la deuxième version du PGMR 2016-2020 qui a été adopté en 2017. Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*, les PGMR doivent être révisés tous les sept ans.

La MRC de Charlevoix a amorcé la révision de son PGMR 2016-2020 en 2019 et le 13 juillet 2022, ce projet de PGMR révisé a été adopté. Le projet de PGMR permet de brosser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles : le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition (CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux identifiés par le gouvernement du Québec.

LE CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et est cohérent avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son plan d'action en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description géographique et socio-économique du territoire d'application;
- Une liste des municipalités locales visées par le PGMR et la répartition des responsabilités;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement qui composent le système de gestion des matières résiduelles;
- Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire pour l'année 2019 : résidentiel, ICI et CRD;
- Un énoncé des orientations et objectifs visés par le PGMR afin de contribuer à l'atteindre des objectifs nationaux;
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination;
- Une proposition de plan d'action incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et territoriaux, le PGMR propose huit (8) orientations stratégiques qui définissent les priorités d'action. Chaque orientation comporte un objectif à mettre en œuvre. Globalement, le PGMR propose 28 actions qui reposent sur les 8 objectifs et orientations.

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

1. Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement;
2. Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI;
3. Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI;
4. Instaurer un programme de récupération des boues municipales et évaluer la possibilité de gestions des boues de fosses septiques;
5. Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD);
6. Augmenter et encourager la récupération des produits sous REP;
7. Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi;
8. Suivre et diffuser les statistiques de récupération